Rapport de gestion du Mouvement des caisses Desjardins

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 27 février 2019, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement. Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. De l'information sur les contrôles et les procédures du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2018.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc.), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Table des matières

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS 13
MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE .. 13
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE 19

1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS
1.1 Profil et structure 22
1.2 Événements importants de 2018 26
1.3 Orientations stratégiques et objectifs financiers 26
1.4 Environnement économique et perspectives 29

2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS
2.1 Incidence des transactions importantes 31
2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2018 32
2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité 40
2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises 41
2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes 45
2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages 48
2.3.4 Rubrique Autres 52
2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles 53

3.0 REVUE DU BILAN
3.1 Gestion du bilan 58
3.2 Gestion du capital 60
3.3 Arrangements hors bilan 67

4.0 GESTION DES RISQUES
4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs 68
4.2 Gestion des risques 72
4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques 111

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
5.1 Contrôles et procédures 112
5.2 Information relative aux parties liées 113
5.3 Méthodes comptables critiques et estimations 113
5.4 Modifications comptables futures 120
5.5 Statistiques des cinq dernières années 121

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque juridique et réglementaire, le risque environnemental ou social et le risque lié aux régimes de retraite.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux cybermenaces, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'endettement des ménages et à l'évolution du marché immobilier, à l'évolution des taux d'intérêt et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit et aux changements climatiques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible des conflits internationaux ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.4 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ».

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Le Mouvement Desjardins a modifié certaines méthodes comptables à la suite de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers,* de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients,* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance,* au 1er janvier 2018. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées ainsi que sur les changements de méthodes comptables, se reporter à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Écart de croissance entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts

L'écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts est utilisé comme mesure de pérennité et de rentabilité. Il correspond à l'écart entre le taux de croissance des revenus d'exploitation et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le calcul de l'écart de croissance entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2018[1]**	2017[2]	2016[2]
Revenus d'exploitation	**16 576 $**	15 465 $	14 129 $
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company[3]	**-**	(278)	-
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC[3]	**(132)**	-	-
Revenus d'exploitation rajustés	**16 444 $**	15 187 $	14 129 $
Croissance des revenus d'exploitation rajustés	**8,3 %**	7,5 %	1,8 %
Frais autres que d'intérêts	**7 485 $**	7 400 $	7 251 $
Croissance des frais autres que d'intérêts	**1,1 %**	2,1 %	4,2 %
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts	**7,2 %**	5,4 %	(2,4)%

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.
(3) Montants avant impôts.

Excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux opérations, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017 ainsi que le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1er avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux membres tels que présentés dans les états financiers combinés et les excédents rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	**2018[1]**	2017[2]	2016[2]
Présentation des excédents avant ristournes aux membres selon les états financiers combinés	**2 326 $**	2 151 $	1 772 $
Éléments particuliers, nets d'impôts			
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company	**-**	(249)	-
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	**(129)**	-	-
Présentation des excédents rajustés avant ristournes aux membres	**2 197 $**	1 902 $	1 772 $

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.

Excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1er avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes tels que présentés dans les états financiers combinés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	**2018[1]**	2017	2016
Présentation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes selon les états financiers combinés	**894 $**	612 $	461 $
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	**(129)**	-	-
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**765 $**	612 $	461 $

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Assurance de dommages tels que présentés dans les états financiers combinés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	**2018[1]**	2017[2]	2016[2]
Présentation des excédents nets du secteur Assurance de dommages selon les états financiers combinés	**173 $**	446 $	296 $
Élément particulier, net d'impôts			
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company[3]	**-**	(241)	-
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages	**173 $**	205 $	296 $

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.
(3) L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres est lié à des frais de transactions intersectoriels.

Indice de productivité et indice de productivité rajusté

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le résultat est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

Le tableau suivant présente le calcul de l'indice de productivité tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2018[1]**	2017[2]	2016[2]
Frais autres que d'intérêts	**7 485 $**	7 400 $	7 251 $
Revenu total	**17 310**	17 153	15 248
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**(6 579)**	(6 717)	(5 446)
Revenu total excluant les sinistres	**10 731 $**	10 436 $	9 802 $
Indice de productivité	**69,8 %**	70,9 %	74,0 %
Indice de productivité rajusté[3]	**70,6 %**	72,8 %	74,0 %

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.
(3) Prend en compte les éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres » de la présente section.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

Le tableau 7 du rapport de gestion du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur la marge nette d'intérêt.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts. À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Le tableau 37 du rapport de gestion du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2018**	2017	2016
Primes nettes	**4 402 $**	3 896 $	3 207 $
Primes exclues du ratio des sinistres[1]	**-**	(61)	(149)
Primes nettes considérées au dénominateur des ratios	**4 402 $**	3 835 $	3 058 $
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**3 209 $**	2 555 $	1 838 $
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	**45**	62	39
Autres éléments exclus du ratio des sinistres[1]	**-**	(20)	(36)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	**3 254 $**	2 597 $	1 841 $
Ratio des sinistres	**73,9 %**	67,7 %	60,2 %
Frais autres que d'intérêts	**1 127 $**	1 099 $	1 132 $
Autres dépenses exclues du ratio des frais[2]	**(18)**	(114)	(284)
Frais d'exploitation	**1 109 $**	985 $	848 $
Ratio des frais	**25,2 %**	25,7 %	27,7 %
Ratio combiné	**99,1 %**	93,4 %	87,9 %

(1) Provient principalement des activités d'assurance vie de Western Life Assurance Company, dont la vente a été complétée le 1er juillet 2017.
(2) Pour 2018 : provient principalement des frais de gestion de placements ainsi que de certains autres frais. Pour 2017 et 2016 : provient principalement des activités d'assurance vie et de distribution de produits d'assurance de Western Life Assurance Company et Western Financial Group Inc., incluant les frais liés à la vente de ces deux entités le 1er juillet 2017.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2018[1]**	2017[2]	2016[2]
Excédents avant ristournes aux membres	**2 326 $**	2 151 $	1 772 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**(41)**	(43)	(76)
Part revenant au Groupe	**2 285 $**	2 108 $	1 696 $
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	**24 530 $**	23 228 $	21 236 $
Rendement des capitaux propres	**9,3 %**	9,1 %	8,0 %
Rendement des capitaux propres rajusté[3]	**8,9 %**	8,0 %	8,0 %

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.

(3) Prend en compte les éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres » de la présente section.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividende sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers combinés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. La présentation des revenus de placement de 2017 ne tient pas compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018 et est donc conforme à l'IAS 39. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

(en millions de dollars)	**2018**[1]	2017[2]	2016[2]
Présentation des revenus dans les états financiers combinés			
Revenu net d'intérêts	**4 894 $**	4 457 $	4 320 $
Primes nettes	**8 823**	8 049	7 168
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**433**	458	488
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**697**	660	574
Services de courtage et de fonds de placement	**905**	1 030	1 060
Honoraires de gestion et de services de garde	**551**	485	422
Revenus nets de placement[3]	**211**	1 688	1 119
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**523**	s. o.	s. o.
Revenus de change	**91**	77	70
Autres	**182**	249	27
Revenu total	**17 310 $**	17 153 $	15 248 $
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	**4 894 $**	4 457 $	4 320 $
Primes nettes	**8 823**	8 049	7 168
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**433**	458	488
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**697**	660	574
Services de courtage et de fonds de placement	**905**	1 030	1 060
Honoraires de gestion et de services de garde	**551**	485	422
Revenus de change	**91**	77	70
Autres	**182**	249	27
Revenus d'exploitation	**16 576**	15 465	14 129
Revenus de placement			
Revenus nets de placement[3]	**211**	1 688	1 119
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**523**	s. o.	s. o.
Revenus de placement	**734**	1 688	1 119
Revenu total	**17 310 $**	17 153 $	15 248 $

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.

(3) Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 25 « Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement » des états financiers combinés.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2018**[1]	2017	2016
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**384 $**	349 $	319 $
Prêts bruts moyens	**184 382**	171 737	162 979
Acceptations brutes moyennes	**105**	69	108
Prêts et acceptations bruts moyens	**184 487 $**	171 806 $	163 087 $
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit	**0,21 %**	0,20 %	0,20 %

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur les assurances* (qui deviendra la *Loi sur les assureurs* en juin 2019). L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires ainsi qu'aux services bancaires offerts par la Banque Zag.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. Comme mentionné à la page 12, bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les saines pratiques en matière de gouvernance financière. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées à la page 112 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2018 du Mouvement Desjardins.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1er janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks,* le Mouvement intègre globalement ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Fédération constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis (OCC), et que les activités de la Fédération aux États-Unis sont assujetties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Desjardins Florida Branch, la succursale de la Fédération active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC. Le Mouvement Desjardins est de plus soumis à la *Bank Holding Company Act* américaine et il détient le statut de Financial Holding Company (FHC) aux États-Unis. Pour maintenir ce statut, le Mouvement doit continuer à respecter des exigences de fonds propres et certaines autres exigences afin d'être considéré comme étant « bien capitalisé » et « bien géré » conformément à la réglementation de la Réserve fédérale américaine (FED).

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières

Le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi nº 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières* (*Loi*), dont l'application vise l'ensemble des institutions et intermédiaires évoluant dans le secteur financier au Québec. La *Loi* a pour but principal de mettre à jour et de moderniser le cadre législatif applicable au secteur financier au Québec afin que les institutions financières qu'il régit aient tous les leviers nécessaires pour évoluer dans un environnement très concurrentiel ainsi qu'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques. Les lois touchées par la *Loi* incluent notamment la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et la *Loi sur l'assurance-dépôts*. La *Loi sur les coopératives de services financiers* est modifiée afin, entre autres, de préciser les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La *Loi* ajoute également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins. Ce chapitre vise, entre autres, à renforcer les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. La *Loi* confirme ainsi la mission de la Fédération d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins bénéficient de pouvoirs spéciaux additionnels d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Quant au Fonds de sécurité Desjardins, il a l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. Il est tenu d'agir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le Fonds de sécurité Desjardins peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le Fonds de sécurité Desjardins mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale. La *Loi* ainsi révisée prévoit également que l'ensemble des caisses, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées.

Les modifications à la *Loi sur l'assurance*-dépôts (qui sera renommée la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*) prévoient de nouvelles règles quant à la surveillance et au contrôle des activités en matière de prise de dépôts et des activités des institutions de dépôts autorisées ainsi que des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts. De plus, la *Loi* introduit une nouvelle *Loi sur les assureurs,* qui prévoit un encadrement révisé pour les assureurs au Québec. Cette nouvelle loi comprend comme changement important la possibilité pour un assureur d'effectuer de la vente d'assurances par Internet. Quelques changements visant à moderniser la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* ont également été introduits, comme les règles entourant l'offre de produits par les courtiers d'assurance et de nouvelles règles applicables à la distribution de produits sans représentants. De plus, du côté de l'assurance de dommages, la *Loi* rend la détention d'une assurance copropriété obligatoire pour les propriétaires de copropriété divises.

De façon générale, les dispositions de la *Loi* applicables aux coopératives de services financiers sont entrées en vigueur le 13 juillet 2018, un mois après sa sanction, mais il existe plusieurs exceptions. Le chapitre concernant le Groupe coopératif est entré en vigueur au moment de l'adoption du premier règlement intérieur du Groupe coopératif le 7 décembre 2018. Les nouvelles dispositions de la *Loi sur les assureurs,* de leur côté, entreront en vigueur le 13 juin 2019 ou subséquemment, selon le cas, de même qu'une partie importante des modifications à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux afin de faire évoluer ses encadrements en fonction des nouvelles exigences.

Règles relatives aux instruments de fonds propres

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) applicables aux institutions financières canadiennes comporte des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base* pour les coopératives de services financiers de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur leur application par le Mouvement Desjardins. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Gestion du capital » à la page 62.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

En juin 2018, des propositions de changements importants à la LRPCFAT et à ses règlements ont été publiées par le ministère des Finances du Canada. Le Mouvement Desjardins participe à des séances de travail avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), le ministère des Finances du Canada et d'autres intervenants de l'industrie afin de discuter de ces modifications ainsi que d'autres changements au régime canadien de lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes (LBA/FAT). Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière, advenant leur concrétisation, pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Le projet de déréglementation du Congrès et des autorités réglementaires américaines a été mis en marche notamment avec l'adoption d'une loi allégeant certaines règles prescrites par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et la proposition d'un projet de règlement simplifiant la « règle Volcker » ayant trait à la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces projets de réforme, dont l'échéancier et l'étendue demeurent actuellement incertains.

Régime de recapitalisation interne des banques d'importance systémique intérieure

Le 18 avril 2018, le ministère des Finances du Canada a procédé à la publication de la version définitive des trois règlements mettant en œuvre les principales caractéristiques du régime de recapitalisation interne des banques et le BSIF a publié la version finale de sa ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (ligne directrice *Total Loss Absorbing Capacity* [TLAC]). La mise en place des règlements et de la ligne directrice TLAC vise à faire en sorte qu'une banque d'importance systémique intérieure (BIS[i]) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour assurer sa recapitalisation. Ces règlements et la ligne directrice TLAC sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. Les BIS[i] devront publier les ratios prévus à la ligne directrice TLAC à compter du trimestre commençant le 1er novembre 2018 et se conformer aux exigences de celle-ci au plus tard le 1er novembre 2021. Ce régime de recapitalisation n'est pas applicable au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF. Par ailleurs, les modifications à la *Loi sur l'assurance*-dépôts (qui sera renommée la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*) adoptées par le gouvernement du Québec le 13 juin 2018, comme mentionné précédemment, prévoient notamment certains mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts. Le 25 octobre 2018, l'AMF a publié pour consultation ses projets de règlements relativement à la résolution d'un groupe coopératif ainsi qu'un projet de ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes. Le processus de consultation initié par l'AMF a pris fin le 23 novembre 2018. Le Mouvement Desjardins continuera de suivre l'évolution de ce dossier et s'attend à l'adoption et à la mise en place d'un régime semblable au régime de recapitalisation fédéral décrit plus haut le 31 mars 2019.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

La protection de la confidentialité et de la sécurité des données est un domaine qui évolue rapidement. Au Canada, de nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) sont entrées en vigueur le 1er novembre 2018. Elles obligent notamment les entreprises à notifier les atteintes aux mesures de sécurité et imposent la tenue d'un registre. Ainsi, l'omission de notifier est passible d'une amende. Quant à l'Europe, notons que le *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 et prévoit de nouvelles obligations qui s'appliquent à l'échelle internationale aux entités qui contrôlent ou traitent des données de citoyens se situant sur le territoire de l'Union européenne. Bien que les répercussions de cette réglementation aient été jugées faibles pour le Mouvement Desjardins, l'organisation se doit de suivre ce dossier de près puisque plusieurs de ses compétiteurs y sont assujettis en tout ou en partie. Au Québec, une consultation a eu lieu quant à la modification de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (LPRPSP). Ainsi, le Mouvement peut s'attendre à l'adoption de règles plus strictes et il effectue une vigie constante afin d'évaluer les incidences sur ses activités.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins a publié un rapport au titre du troisième pilier, pour la période se terminant le 31 décembre 2018, afin de s'y conformer. Par ailleurs, en mars 2017, le Comité de Bâle a publié la seconde phase de révision de la norme liée au troisième pilier. Au quatrième trimestre de 2018, l'AMF a présenté un projet de mise à jour de sa ligne directrice. Les modifications seraient effectives le 31 mars 2019 et comprendront des exigences découlant de la seconde phase de la norme liée au troisième pilier, notamment en ce qui a trait au ratio de levier, à la composition des fonds propres et à la capacité totale d'absorption des pertes. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Gestion du capital » à la page 62.

Exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes

L'AMF a publié en octobre 2016 la nouvelle *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* pour les assureurs de personnes (ESCAP). Ce nouveau cadre réglementaire a remplacé le 1er janvier 2018 la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* (EMSFP). La filiale du Mouvement, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, respecte les exigences de la nouvelle ligne directrice.

Rapport sur le système d'assurance-automobile en Ontario

Avant l'arrivée, en juin 2018, d'un nouveau gouvernement majoritaire en Ontario, le ministre des Finances de l'époque avait dévoilé, en décembre 2017, le Plan pour un système d'assurance-automobile équitable, qui avait pour but de rendre le coût de l'assurance automobile plus abordable pour les conducteurs et de favoriser de meilleurs soins pour les victimes. Ce plan était fondé sur le rapport, publié en avril 2017, de M. David Marshall sur le système d'assurance-automobile de la province de l'Ontario et il prévoyait la mise en œuvre à court et moyen terme de différentes initiatives par le gouvernement. Malgré l'incertitude autour de l'implantation potentielle des recommandations causée par le changement de gouvernement, le Mouvement Desjardins continue de suivre et de soutenir l'évolution du système d'assurance-automobile de l'Ontario.

Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels

En février 2018, l'AMF a publié la révision de la *Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels* qui est entrée en vigueur en mars 2018. Les exigences de l'AMF sont semblables à celles du BSIF publiées en octobre 2017 qui visent à encourager les prêteurs hypothécaires à demeurer vigilants dans leurs pratiques de souscription de prêts hypothécaires et à utiliser un taux d'intérêt minimum ou « simulation de crise » pour les prêts hypothécaires non assurés. Le Mouvement Desjardins applique déjà ces dispositions depuis le 1er janvier 2018.

Modernisation du système de paiement du Canada

Le progrès technologique et l'innovation ont une incidence sur l'écosystème des paiements, qui subit des transformations importantes. Paiements Canada a lancé depuis 2016 une initiative pluriannuelle de modernisation du système de paiement du Canada. Le 19 décembre 2018, Paiements Canada a rendu public *Le point sur la feuille de route pour la mise en œuvre de la modernisation de 2018.* Les activités touchent notamment le nouveau système de paiement de grande valeur – Lynx, les paiements en temps réel et les paiements de détail par lots. Ces initiatives viendront s'ajouter à celles déjà instaurées en 2018, avec la mise en place d'un nouveau modèle d'évaluation des risques de crédit pour le système de paiements de détail du Canada et les améliorations apportées aux transferts automatisés de fonds. Le Mouvement Desjardins continue de suivre les travaux de l'industrie, du gouvernement fédéral et de Paiements Canada.

Entente concernant le régime d'intermédiaire qualifié

Le régime d'intermédiaire qualifié permet aux clients des intermédiaires financiers de bénéficier de procédures administratives plus avantageuses et ainsi de profiter plus facilement des taux d'imposition réduits permis en vertu des conventions fiscales concernant les revenus de source américaine assujettis. En contrepartie, les institutions financières doivent respecter les dispositions parfois complexes d'une entente établie par les autorités fiscales américaines. Cette entente a subi plusieurs changements significatifs au cours des dernières années, avec des délais d'implantation très courts. Les entités du Mouvement Desjardins qui sont des intermédiaires qualifiés continuent leurs efforts afin de prendre les mesures requises pour respecter la dernière entente publiée en janvier 2017 et suivre son évolution.

Article 871(m) du code du US Internal Revenue Service

L'article 871(m) du code du US Internal Revenue Service (IRS) vise à s'assurer que les investisseurs non américains s'acquittent d'un impôt sur les dividendes versés sur des instruments liés à des actions américaines. Cette réglementation applicable depuis le 1er janvier 2017 prévoit une mise en application progressive d'exigences réglementaires supplémentaires en 2019, 2020 et 2021. À la suite de la publication par l'IRS de la notice 2018-72 en septembre 2018, les mises en application prévues en 2019 ont été allégées. Les exigences réglementaires applicables touchent essentiellement les transactions de prêt et emprunt de titres et les transactions assujetties avec un delta un. Le delta est un ratio qui mesure la sensibilité de la valeur du produit dérivé aux variations de prix du produit sous-jacent auquel il fait référence. Le calcul du delta peut s'appliquer par transaction ou selon des règles de combinaison de transactions. Les règles de combinaison de transactions s'appliquent aussi de manière progressive. Les exigences réglementaires pour les transactions qui n'ont pas un delta un ont été reportées au 1er janvier 2021, tandis que le statut QSL (Qualified Securities Lender – décrit dans la Notice 2010-46 de l'IRS) est maintenu jusqu'au 1er janvier 2021. Les entités concernées du Mouvement Desjardins mettent en place des mesures pour appliquer la réglementation et suivre les changements à venir.

Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés et Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés

Les ACVM ont publié en avril 2017 le projet de *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés* et le projet d'*Instruction générale relative au Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés,* qui prévoient l'établissement d'un régime global de réglementation de la conduite commerciale des participants aux marchés des dérivés de gré à gré. En juin 2018, les ACVM ont publié une deuxième version de ces projets aux fins de commentaires. La consultation a pris fin en septembre 2018. En avril 2018, les ACVM ont publié pour consultation le projet de *Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés* et le projet d'*Instruction générale relative au Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés* pour les courtiers en dérivés, les conseillers en dérivés et possiblement d'autres participants au marché des dérivés. Cette consultation a également pris fin en septembre 2018. Les différents participants du marché des dérivés sont par ailleurs soumis directement ou indirectement à un certain nombre de normes nationales et internationales issues d'une réforme réglementaire qui entre en vigueur de manière progressive. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire.

Application du nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers européens

En mai 2014, les législateurs européens ont adopté un nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers (MIF 2), sous la forme de la directive *Markets in Financial Instruments Directive* et du règlement *Markets in Financial Instruments Regulation.* Les exigences réglementaires reliées à la directive MIF 2 sont applicables depuis le 3 janvier 2018 et modifient le cadre d'exercice des activités de marché en Europe. Ce nouveau cadre a notamment pour objectif de renforcer la protection des investisseurs et de rendre les marchés financiers plus résilients et transparents. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire au Canada et les avis émis par les ACVM à ce sujet.

Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique

Le 5 avril 2018, les ACVM ont publié l'Avis 51-354 du personnel des ACVM, *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique*. Le rapport résume les constatations de leur projet d'examen de l'information fournie par les émetteurs assujettis sur les risques et les répercussions financières associés au changement climatique et présente leurs plans de travail futurs. Cet avis mentionne également que les ACVM continueront de surveiller la qualité de l'information fournie par les émetteurs au sujet du changement climatique, les pratiques exemplaires dans ce domaine ainsi que l'évolution des cadres de communication d'information. Le Mouvement suit de près l'évolution réglementaire dans ce domaine.

Le Mouvement Desjardins présente une divulgation spécifique selon les recommandations du Groupe de travail sur la communication de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures* [TCFD]) à même le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative. Cette divulgation n'est pas intégrée par renvoi au présent rapport de gestion.

1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est la coopérative financière la plus importante au Canada avec un actif de 295,5 G$. Il regroupe, entre autres, 271 caisses réparties au Québec et en Ontario en date du 31 décembre 2018, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 46 000 employés et sur l'engagement de plus de 3 700 administrateurs.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

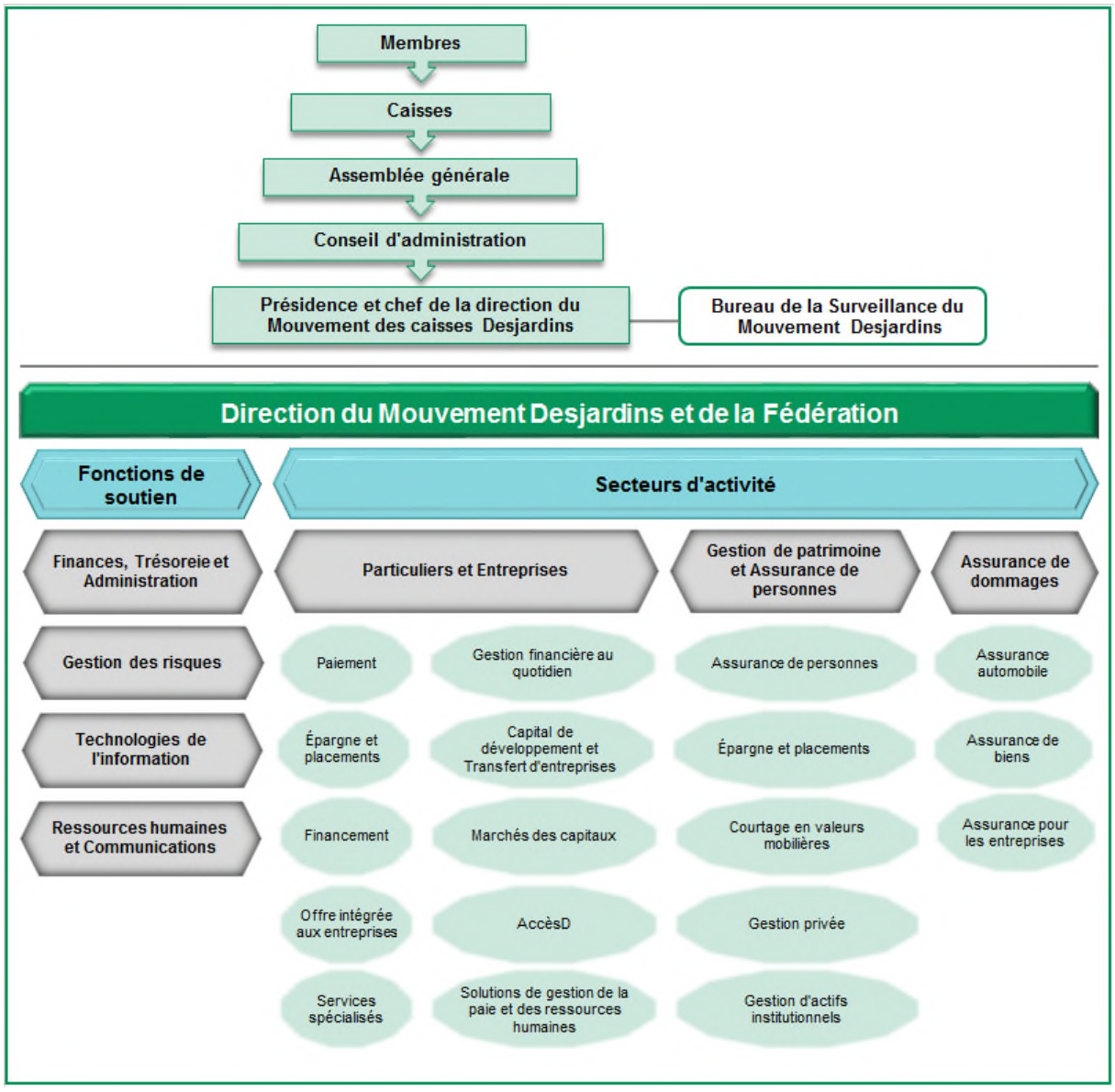
Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière, et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de toujours travailler dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s'appuie sur la participation active des administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l'échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l'assemblée générale, aux congrès d'orientation ainsi qu'au conseil d'administration de la Fédération et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) lui permettant d'accroître sa capacité à faire évoluer ses produits et services.



Faits saillants 2018 du Mouvement

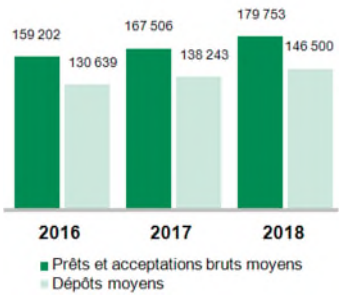
Excédents avant ristournes	Encours des prêts et acceptations	Biens sous gestion	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Croissance d'actif total
2 326 M$	+ 13,1 G$	57,4 G$	17,3 %	+ 20,4 G$

- Hausse des excédents avant ristournes aux membres de 175 M$, ou de 8,1 %, par rapport à 2017.
- Hausse des excédents rajustés[(1)] avant ristournes aux membres de 295 M$, ou de 15,5 %, par rapport à 2017.
- Retour aux membres et à la collectivité de 389 M$, y compris les ristournes aux membres, les commandites, les dons et les bourses d'études.
- Revenus d'exploitation[(1)] de 16 576 M$, en hausse de 7,2 % par rapport à 2017.
- Revenus d'exploitation rajustés[(1)] de 16 444 M$, en hausse de 8,3 % par rapport à 2017.
- Croissance record en 2018 de l'encours des prêts et acceptations, en hausse de 13,1 G$ par rapport à 2017.
- Le 1er avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé des cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu le regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC, entraînant ainsi la création de Patrimoine Aviso.

Faits saillants 2018 des secteurs

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

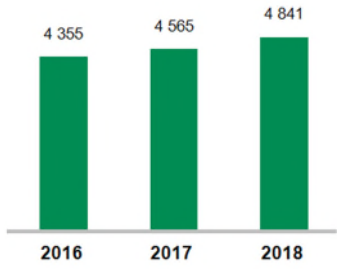
Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens[(1)]
(en M$)



- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec, y compris du financement, avec des parts de marché respectives estimées à 37,8 % et 22,8 %.
- Leader au Québec et 5e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit et de débit (sur la base des encours 2017), le secteur compte plus de 6,9 millions de cartes de crédit et de 5,7 millions de cartes de débit émises au Canada.
- Leader du crédit agricole au Québec avec 40,8 % des parts de marchés.
- Forte croissance des activités dans le créneau commercial et industriel au Québec, avec des parts de marché estimées en hausse et s'établissant à 20,9 %.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 272 M$, en hausse de 14,8 % par rapport à 2017, liée à l'augmentation du revenu net d'intérêts en raison de la croissance des encours, et dans une moindre mesure, de la hausse des taux d'intérêt.
- Acquisition et mise en place de nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
- Leader de l'épargne bilan au Québec avec une croissance de 5,3 % en 2018, pour atteindre une part de marché estimée à 42,2 %.
- Croissance du volume d'affaires lié aux produits de cartes de crédit, à Accord D et au financement autos et biens durables de 10,6 % par rapport à 2017.
- Croissance de 12,2 G$ de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations par rapport à 2017.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

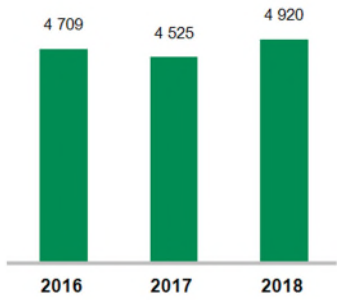
Primes souscrites
(en M$)



- 5e assureur de personnes au Canada et 2e au Québec (sur la base des primes souscrites en 2017).
- 2e rang au Canada et 1er rang au Québec pour les Placements garantis liés aux marchés (sur la base de l'actif sous gestion de 2017).
- Ventes nettes record de 3,5 G$ pour les Placements garantis liés aux marchés, en croissance de 70,1 % en 2018.
- Gestion privée Desjardins nommée « Meilleure société de gestion privée au Canada » pour une 3e année consécutive selon le *Global Banking and Finance Review*, notamment en raison de sa gamme complète de produits et services, sa solidité financière et la qualité de son expérience client.
- Excédents nets de l'exercice de 894 M$, en hausse de 46,1 % par rapport à 2017.
- Excédents nets rajustés[(1)] de 765 M$, en hausse de 25,0 % par rapport à 2017, liés à l'expérience technique des produits plus favorable et à l'augmentation des revenus découlant de la hausse des actifs sous gestion.
- 4,3 G$ de primes brutes d'assurance, en hausse de 2,6 % par rapport à 2017.
- Croissance importante des ventes nettes pour le courtage en ligne de 117,2 % en 2018.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Primes brutes souscrites
(en M$)



- 3e assureur de dommages au Canada et 2e au Québec (sur la base des primes brutes souscrites directes en 2017).
- Profits de souscription pour une 26e année consécutive, et ce, malgré une couverture de dommages matériels en assurance automobile sous pression dans tous les marchés géographiques en 2018.
- Lancement de la fonctionnalité « Radar » dans l'application mobile permettant à un assuré d'être averti en cas de risques météorologiques sérieux pour ses biens.
- Transition à la marque Desjardins pour les activités canadiennes acquises de State Farm et mise en place du nouveau contrat du réseau d'agents exclusifs dans les provinces de l'Ontario, de l'Ouest et de l'Atlantique.
- Excédents nets de l'exercice de 173 M$, en baisse de 273 M$, l'exercice 2017 avait bénéficié d'un gain net des frais sur la vente de filiales.
- Excédents nets rajustés[(1)], en baisse de 32 M$, ou de 15,6 %, par rapport à 2017, expliqués par la hausse du ratio de sinistres, principalement en assurance automobile.
- Progression de 506 M$, ou de 13,0 %, par rapport à 2017, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 4,4 G$.
- Amélioration du ratio des frais[(1)], qui a été de 25,2 % en 2018, comparativement à 25,7 % en 2017.

(1) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Tableau 1 – Résultats financiers et indicateurs
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2018[1]**	2017[2]	2016[2]
Revenu net d'intérêts	**4 894 $**	4 457 $	4 320 $
Primes nettes	**8 823**	8 049	7 168
Autres revenus d'exploitation[3]	**2 859**	2 959	2 641
Revenus d'exploitation[3]	**16 576**	15 465	14 129
Revenus de placement[3]	**734**	1 688	1 119
Revenu total	**17 310**	17 153	15 248
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**384**	349	319
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**6 579**	6 717	5 446
Frais autres que d'intérêts	**7 485**	7 400	7 251
Impôts sur les excédents	**536**	536	460
Excédents avant ristournes aux membres	**2 326 $**	2 151 $	1 772 $
Excédents rajustés avant ristournes aux membres[3]	**2 197 $**	1 902 $	1 772 $
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité[4]			
Particuliers et Entreprises	**1 272 $**	1 108 $	1 025 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**894**	612	461
Assurance de dommages	**173**	446	296
Autres	**(13)**	(15)	(10)
	2 326 $	2 151 $	1 772 $
Retour aux membres et à la collectivité			
Ristournes aux membres	**253 $**	202 $	144 $
Commandites, dons et bourses d'études	**94**	82	82
Programme Avantages membre Desjardins	**42**	36	33
	389 $	320 $	259 $
Indicateurs			
Marge nette d'intérêt[3]	**2,39 %**	2,34 %	2,41 %
Rendement des capitaux propres[3]	**9,3**	9,1	8,0
Rendement des capitaux propres rajusté[3]	**8,9**	8,0	8,0
Indice de productivité[3]	**69,8**	70,9	74,0
Indice de productivité rajusté[3]	**70,6**	72,8	74,0
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[3]	**0,21**	0,20	0,20

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.
(3) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
(4) Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 32 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

Tableau 2 – Bilan et indicateurs
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2018[1]**	2017	2016
Bilan			
Actif	**295 465 $**	275 095 $	258 367 $
Prêts et acceptations nets	**190 670**	177 521	166 026
Dépôts	**183 158**	171 586	160 546
Capitaux propres	**25 649**	24 773	23 293
Indicateurs			
Biens sous administration	**373 558 $**	411 548 $	420 166 $
Biens sous gestion[2]	**57 448**	58 220	51 550
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	**17,3 %**	18,0 %	17,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	**17,3**	18,0	17,3
Ratio du total des fonds propres	**17,6**	18,4	17,9
Ratio de levier	**8,3**	8,5	8,1
Ratio de liquidité à court terme[3]	**122,1**	121,4	121,1
Prêts dépréciés[4] bruts/prêts et acceptations bruts[5]	**0,54**	0,25	0,32

(1) Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les biens sous gestion peuvent être également administrés par le Mouvement Desjardins. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.
(3) Moyenne pour les trimestres terminés le 31 décembre de chaque exercice indiqué.
(4) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(5) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

1.2 Événements importants de 2018

Création de Patrimoine Aviso

Le 1er avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. Un gain de 129 M$ net d'impôts, lié à cette transaction, a été comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. La participation du Mouvement Desjardins dans Patrimoine Aviso représente un placement dans une coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les résultats de la filiale Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC étaient présentés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Des informations financières supplémentaires sont présentées à la section 2.1 « Incidence des transactions importantes ».

Banque Zag

Le 5 novembre 2018, la Banque Zag a annoncé qu'elle mettait progressivement fin à ses activités, qui devraient se terminer définitivement au cours de 2019. Cette décision est liée à la volonté du Mouvement Desjardins, à la suite d'une récente revue des activités en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest, de se concentrer notamment sur la croissance de ses activités en assurance de dommages, en gestion de patrimoine et dans les services de paiement. Dans ce contexte, une banque directe ou en ligne ne s'inscrivait plus dans la stratégie à long terme du Mouvement, l'actionnaire de la Banque Zag. L'incidence financière résultant de cette décision a été principalement constatée au troisième et quatrième trimestre de 2018.

1.3 Orientations stratégiques et objectifs financiers

ORIENTATIONS ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES

L'année 2018 marque la deuxième année de l'exécution du cadre stratégique 2020. L'organisation continue de s'aligner sur les trois grandes orientations stratégiques du cadre :

- « Accélérer le virage culture membre et client » vise à hausser de façon significative la qualité de l'expérience vécue par les membres et clients du Mouvement Desjardins. Après une première année d'exécution, l'organisation a déployé plusieurs initiatives qui permettent de travailler dans l'intérêt de ceux-ci.
- « Affirmer notre distinction coopérative » permet au Mouvement de moderniser et de faire vivre sa distinction coopérative. Elle permet également de renforcer sa raison d'être, soit enrichir la vie des personnes et de la collectivité.
- « Exploiter les forces de notre grand groupe coopératif » par la mise en œuvre d'opportunités de croissance afin d'optimiser les synergies du groupe.

Ces trois orientations s'appuient sur les attributs qui mettent de l'avant un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses administrateurs, gestionnaires et employés. Les priorités stratégiques des secteurs d'activité du Mouvement Desjardins pour 2019 qui découlent de ces orientations sont mentionnées à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » de ce rapport de gestion.

OBJECTIFS FINANCIERS

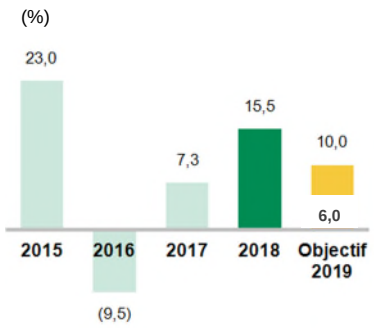
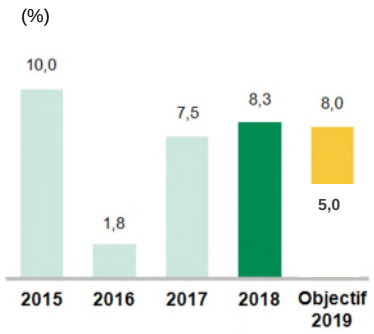
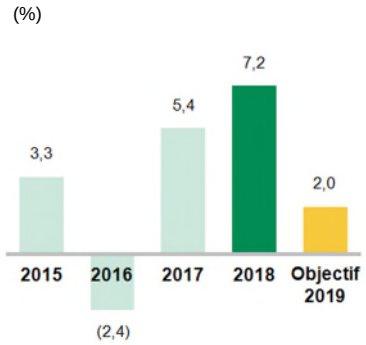
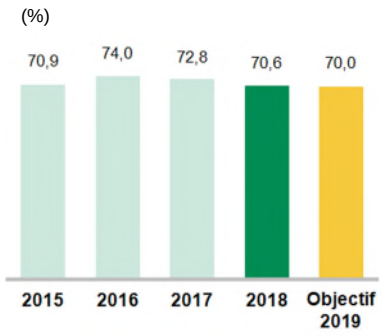
Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers à moyen terme qui servent à lui donner les moyens de concrétiser ses ambitions pour les membres et clients en dégageant des marges de manœuvre permettant d'augmenter son retour à la collectivité, d'assurer sa pérennité et de soutenir sa croissance.

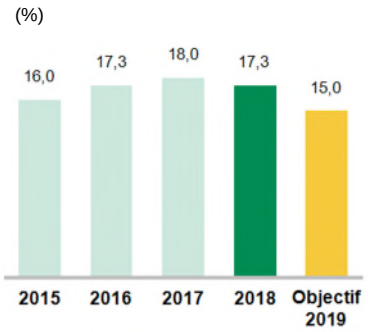
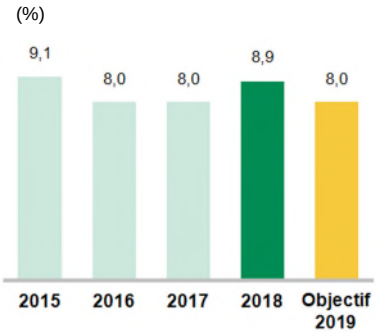
Cette section fait état de cet avancement vis-à-vis les objectifs énoncés en 2018 et les met en relation vis-à-vis les résultats obtenus. La performance de 2019 sera mesurée à l'aide des indicateurs clés alignés sur les ambitions du Mouvement Desjardins, conformément aux orientations et aux priorités stratégiques. Le Mouvement Desjardins, à travers ses membres et clients, enrichit la vie des personnes et de la collectivité afin d'être le premier dans le cœur des gens. Créer de la richesse et la redistribuer à ses membres et à la collectivité, afin de toujours travailler dans l'intérêt des membres et clients, passe entre autres par la performance financière du Mouvement Desjardins.

Performance globale

La progression du Mouvement, réalisée au cours des dernières années, a été globalement positive. En effet, les excédents avant ristournes aux membres et les revenus d'exploitation ont connu une croissance, et les cibles concernant le rendement des capitaux propres ont été respectées. Pour les prochaines années, la haute direction prévoit une ristourne aux membres et clients, récurrente et croissante, en cohérence avec la performance financière du Mouvement Desjardins. Les investissements supplémentaires, notamment dans des plateformes technologiques innovatrices liés principalement à la transformation numérique, permettront au Mouvement d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité.

Le suivi des objectifs financiers est fait en excluant les éléments particuliers tels que définis à la section « Mode de présentation de l'information financière ». Le lecteur peut se référer à la section 2.0 « Revue des résultats financiers » pour l'analyse des résultats du Mouvement avant les éléments particuliers.

Indicateurs clés[1]	Résultats obtenus en 2018	Objectifs pour l'année 2019	Évolution[2][3]
Croissance des excédents rajustés avant ristournes aux membres : mesure de la création de valeur pour ses membres et clients.	Le résultat de cet indicateur a été de 15,5 %, ce qui est supérieur à l'objectif de 5 % à 10 % en 2018. La croissance des excédents rajustés avant ristournes aux membres s'explique principalement par la poursuite de la croissance des activités du réseau des caisses et des activités de paiement, l'expérience technique plus favorable pour l'assurance de personnes ainsi que la hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion, atténuée par la sinistralité plus importante en assurance de dommages. Mentionnons également, la diminution des provisions relatives au portefeuille de placement ainsi que l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires, qui ont eu un effet favorable sur les frais autres que d'intérêts.	L'objectif est d'atteindre une croissance variant entre 6 % et 10 %.	
Croissance des revenus d'exploitation rajustés : mesure de la progression des activités du Mouvement Desjardins.	La croissance a été de 8,3 % en 2018, ce qui correspond à l'objectif de 7 % à 10 %. Le revenu net d'intérêts a connu une hausse à la suite de la croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations. De plus, cette augmentation s'explique par la croissance des activités ayant permis au Mouvement Desjardins de faire progresser les revenus provenant des primes, des actifs sous gestion et des activités de paiement.	L'objectif est d'atteindre une croissance variant entre 5 % et 8 %.	
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts : mesure de pérennité et de rentabilité.	L'écart de croissance a été de 7,2 % en 2018. Ce ratio s'explique par la croissance des activités combinée à des initiatives de productivité ayant eu un effet sur les frais autres que d'intérêts. Mentionnons également, la diminution des provisions relatives au portefeuille de placement ainsi que l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires, qui ont eu un effet favorable sur les frais autres que d'intérêts.	L'objectif est d'atteindre un écart de 2 %.	
Indice de productivité rajusté : mesure d'efficacité.	Le résultat de cet indicateur a été de 70,6 % au terme de l'exercice de 2018. Cela représente une amélioration en comparaison de l'année 2017 et s'explique par les éléments ayant affectés les résultats tel que mentionné précédemment.	Le Mouvement Desjardins reconduit l'objectif de 70 %.	

Indicateurs clés[1]	Résultats obtenus en 2018	Objectifs pour l'année 2019	Évolution[2][3]
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A : mesure de la solidité financière du Mouvement Desjardins.	Au 31 décembre 2018, ce ratio était de 17,3 %, au-dessus de l'objectif de 15 % que le Mouvement s'était fixé.	La cible demeure un ratio supérieur à 15 %.	
Rendement des capitaux propres rajusté : mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients.	Cet indicateur s'est situé à 8,9 % en 2018, soit un niveau supérieur à l'objectif du Mouvement de 8 % en 2018.	L'objectif est d'atteindre un niveau supérieur à 8 %.	

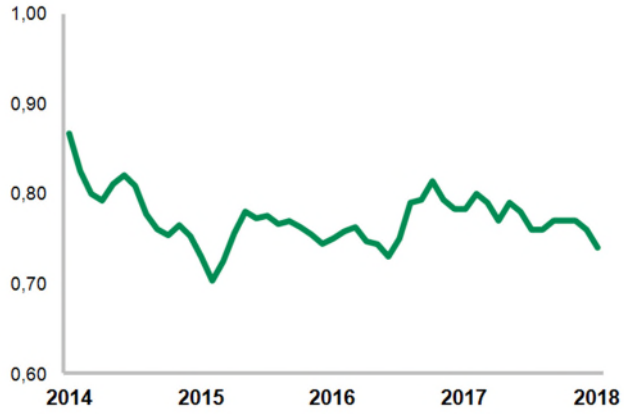
[1] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
[2] Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
[3] Les données des exercices précédents ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

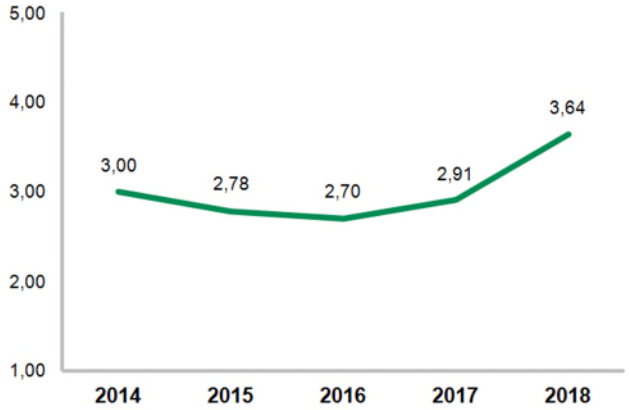
Le Mouvement Desjardins devrait poursuivre son année 2019 sur de solides fondations avec un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une rentabilité en progression dans un contexte économique en croissance au cours de la prochaine année. La pression concurrentielle forte dans le secteur bancaire amènera une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts, toutefois, notons un effet favorable sur celui-ci en raison de la remontée des taux d'intérêt amorcée au milieu de l'année 2017. La gestion rigoureuse des coûts et du capital permettra au Mouvement Desjardins d'investir significativement au profit des membres et de la collectivité et d'adopter des concepts innovants pour l'amélioration de la prestation de services, et ce toujours dans l'ambition d'être premier dans le cœur des gens et de faire en sorte qu'il soit plus simple de faire affaire avec le Mouvement Desjardins.

1.4 Environnement économique et perspectives

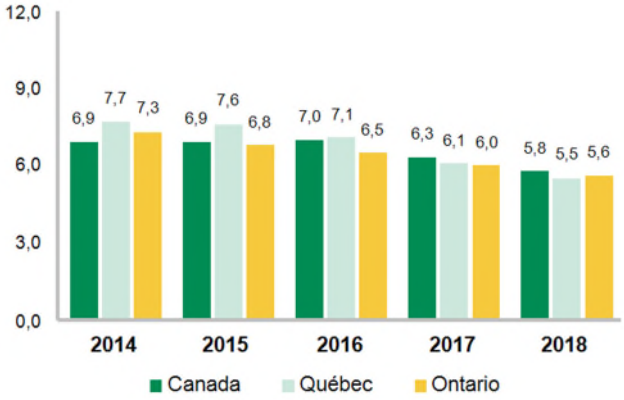
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US (moyenne mensuelle)
(en $ CA / $ US)



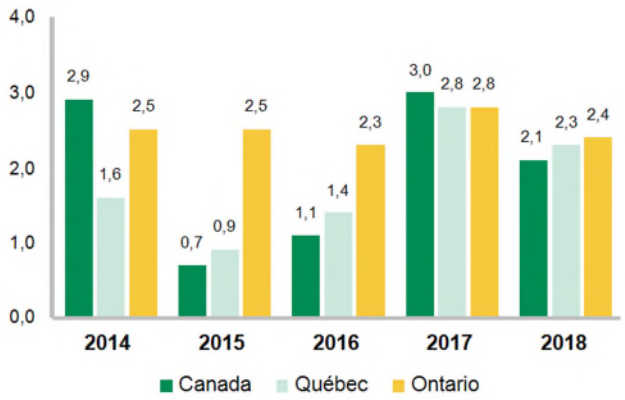
Évolution du taux préférentiel (moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage (moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



Économie mondiale

Après une nette accélération en 2017, l'économie internationale est demeurée vive en 2018. La hausse annuelle du PIB réel devrait s'élever à 3,7 %. Cette bonne croissance cache cependant un ralentissement du commerce mondial, qui est lui-même une conséquence de l'escalade protectionniste entamée par les États-Unis. De plus, plusieurs grandes économies ont ralenti au cours de l'année. C'est notamment la situation de la zone euro, où la plupart des indices de confiance se sont détériorés. Le PIB réel eurolandais a affiché une croissance annuelle de 1,8 %, un essoufflement par rapport aux 2,5 % de 2017. La problématique budgétaire et politique italienne, les tensions sociales en France et les problèmes du secteur manufacturier allemand ont été des sources d'inquiétude en Europe. Au Royaume-Uni, la tendance demeure faible, notamment à cause de l'incertitude liée au Brexit. Du côté de la Chine, on observe un modeste ralentissement de la croissance : elle a atteint 6,6 %, comparativement à 6,8 % en 2017. Les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ont affecté la conjoncture en Chine, mais aussi dans plusieurs autres pays émergents.

L'environnement économique favorable et la remontée de l'inflation ont incité plusieurs banques centrales à poursuivre la normalisation de leur politique monétaire en 2018. En Europe, la Banque centrale européenne a mis fin à ses achats d'actifs financiers en décembre 2018, alors que la Banque d'Angleterre a augmenté ses taux directeurs de 0,25 %. En Amérique du Nord, le rythme d'augmentation des taux directeurs s'est même accéléré alors que la Réserve fédérale américaine (FED) a procédé à quatre hausses de 0,25 %, comparativement à trois hausses de taux au Canada. Le resserrement des politiques monétaires et les discours optimistes des banques centrales, particulièrement en Amérique du Nord, ont entraîné une hausse des taux obligataires au commencement de 2018. Cette remontée des taux d'intérêt, les tensions commerciales et des craintes concernant la santé de l'économie mondiale ont contribué à ramener beaucoup de volatilité sur les marchés boursiers. Même l'indice S&P 500, favorisé par la réforme fiscale et la poussée des bénéfices des entreprises, a subi deux corrections importantes et a terminé 2018 en recul par rapport à la fin de 2017. L'année 2018 a été encore plus difficile pour la plupart des autres places boursières. Les tensions commerciales, les incertitudes politiques et la force du dollar américain ont désavantagé les bourses européennes et émergentes alors que le recul de la bourse de Toronto a été amplifié par la baisse des prix des matières premières. Ces facteurs ont aussi entraîné un recul du dollar canadien et ont fait fortement redescendre les taux obligataires à la fin de 2018.

L'économie mondiale devrait poursuivre son cycle haussier en 2019, mais on sent qu'elle ne devrait plus s'accélérer. Les tensions commerciales et les inquiétudes entourant les pays émergents suggèrent un certain plafonnement. Du côté des pays industrialisés, la demande provenant des États-Unis devrait en partie compenser la croissance plus faible en zone euro. La question du divorce entre l'Union européenne et le Royaume-Uni n'est pas encore réglée et l'incertitude à ce sujet risque de se manifester dans l'économie. La volatilité sur les marchés financiers, les inquiétudes concernant l'Europe et la Chine et le retour de leur politique monétaire près d'une orientation neutre devraient convaincre la FED et la Banque du Canada de ralentir le rythme des hausses des taux directeurs. L'augmentation des taux obligataires serait aussi limitée. Le retour d'un sentiment plus positif sur les marchés financiers pourrait ramener quelques pressions baissières sur le dollar américain. La volatilité risque de demeurer élevée sur les places boursières, mais la croissance solide de l'activité économique et le niveau élevé des bénéfices permettent d'espérer un rendement supérieur à la moyenne historique en 2019 pour les indices nord-américains. Le contexte économique devrait aussi être assez favorable pour les matières premières et, par conséquent, pour le dollar et les actifs financiers canadiens.

États-Unis

Après une croissance un peu plus lente en début d'année 2018, l'économie américaine s'est fortement accélérée au printemps et a connu d'autres bonnes progressions du PIB réel en deuxième moitié de 2018. On remarque surtout la très bonne performance du marché du travail alors que le taux de chômage a atteint son plus bas niveau depuis la fin des années 1960. Les salaires ont aussi affiché un début de tendance haussière. Cette conjoncture a été appuyée par les baisses d'impôt décrétées par l'administration Trump et le Congrès à la toute fin de 2017. La confiance est d'ailleurs demeurée forte toute l'année malgré la plus grande volatilité des marchés financiers, l'escalade protectionniste, la hausse des taux d'intérêt et la tenue des élections de mi-mandat. Le PIB réel a enregistré une hausse de 2,9 % sur l'ensemble de 2018 après un gain de 2,2 % en 2017.

Aux États-Unis, les politiques budgétaires mises en place en 2018 devraient encore favoriser la conjoncture. Toutefois, les risques d'impasses politiques issues du résultat de l'élection de mi-mandat pourraient changer la donne comme on l'a vu avec la paralysie partielle (*shutdown)* du gouvernement fédéral déclenché à la fin de décembre. Le marché du travail devrait néanmoins continuer de s'améliorer, ce qui amènerait un peu plus de pression sur les salaires et les prix. Le PIB réel devrait atteindre 2,6 % en 2019. Les mesures protectionnistes de l'administration Trump et les représailles des autres pays constituent cependant des risques importants.

Canada

Après avoir bénéficié d'une croissance exceptionnelle de 3,0 % en 2017, le PIB réel canadien a connu une progression plus soutenable en 2018, soit aux alentours de 2,1 %. Le ralentissement provient surtout de la demande intérieure. Les dépenses des ménages ont été moins vigoureuses avec une hausse plus lente des dépenses de consommation et un recul des investissements résidentiels. Cela s'explique en grande partie par les effets de la remontée graduelle des taux d'intérêt au pays et par les nombreuses mesures restrictives sur le crédit hypothécaire et le marché de l'habitation. Des difficultés additionnelles se sont ajoutées en fin d'année alors que le secteur de l'énergie a été lourdement affecté par la baisse des prix du pétrole, aggravée au pays par les contraintes de transport des produits pétroliers. L'année 2018 a aussi été marquée par une entente concernant le remplacement de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) par l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). Cela a contribué à réduire les incertitudes, ouvrant ainsi la voie à une certaine accélération des investissements non résidentiels des entreprises au sein des secteurs non énergétiques.

Pour 2019, les perspectives de croissance de l'économie canadienne demeurent près du potentiel. Les difficultés du secteur de l'énergie devraient se poursuivre au début de l'année alors que le gouvernement albertain a imposé une réduction significative de la production de pétrole dans la province. Les effets de la remontée graduelle des taux d'intérêt continueront également à se faire sentir sur les dépenses de consommation et le marché de l'habitation. Cela dit, plusieurs facteurs favorables resteront en place, ce qui permettra notamment à la demande intérieure de conserver un rythme de croissance satisfaisant. Le marché du travail est vigoureux, avec un taux de chômage près d'un creux historique. De plus, la demande reste assez bonne pour les propriétés neuves et existantes alors que la croissance de la population est relativement rapide, en particulier au sein des 25 à 34 ans. Enfin, si l'ACEUM est ratifié comme prévu, les entreprises des secteurs non énergétiques devraient continuer à investir dans un contexte où la pleine utilisation des capacités de production amène certaines difficultés à répondre à une hausse de la demande. Pour le secteur extérieur, la tendance haussière de la demande étrangère devrait se poursuivre en 2019, mais à un rythme moins élevé. Cela favorisera néanmoins une progression des exportations. Les risques demeurent toutefois élevés en raison des conflits commerciaux présentement en cours dans le monde. Au bout du compte, le PIB réel pourrait croître de 1,8 % en 2019.

Québec

Au Québec, la croissance économique a été soutenue en 2018. La hausse du PIB réel a avoisiné 2,3 %, soit un rythme un peu plus faible que celui de 2,8 % en 2017. Les ménages sont demeurés actifs et ont propulsé le marché immobilier résidentiel. Les dépenses de consommation ont maintenu un bon rythme et le niveau de confiance des ménages est demeuré élevé. Les ventes de propriétés existantes ont franchi un sommet et la variation des prix s'est accélérée autour de 5,2 % en 2018. La totalité des régions de la province a participé à ce mouvement haussier. Le marché immobilier du Grand Montréal a atteint le seuil de surchauffe à l'automne 2018 puisque le nombre d'acheteurs était trop important par rapport à l'offre de propriétés à vendre. Le taux de chômage provincial a été de 5,5 % en moyenne l'an dernier, ce qui a accentué les difficultés d'embauche de nombreuses entreprises. La pression à la hausse sur les salaires s'est intensifiée et la rémunération horaire des employés a progressé d'environ 4 % l'an dernier. Les investissements des entreprises et les exportations se sont légèrement raffermis l'an dernier en dépit de la période d'incertitude associée à la renégociation de l'ALENA, qui a perduré jusqu'à l'automne.

Au Québec, un certain ralentissement de l'économie est attendu en 2019. La remontée des taux d'intérêt amorcée au milieu de l'année 2017 devrait modérer les dépenses de consommation, notamment les achats de biens coûteux qui requièrent du financement. Le marché immobilier résidentiel sera aussi affecté par la hausse du coût d'emprunt. Les ventes de propriétés et les mises en chantier devraient fléchir un peu en 2019, comparativement à l'activité exceptionnelle de 2018. La progression des prix des résidences sera moins rapide en raison de cette accalmie et devrait s'approcher de 2,5 % l'an prochain. L'ACEUM a réduit l'incertitude pour les entreprises et sera positif pour les investissements et les exportations. Reste à voir si les tarifs de 25 % sur l'acier et de 10 % sur l'aluminium, qui ne font pas partie du nouvel accord, seront maintenus. Le PIB réel du Québec devrait afficher une hausse d'environ 2 % en 2019, soit un rythme légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 Revue des résultats financiers

Dans les graphiques de cette section, les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables des états financiers combinés ».

2.1 Incidence des transactions importantes

CRÉATION DE PATRIMOINE AVISO EN 2018

Le 1er avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. La participation du Mouvement Desjardins dans Patrimoine Aviso représente un placement dans une coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Une quote-part de 4 M$ dans Patrimoine Aviso a été comptabilisée à l'état combiné du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de la filiale Qtrade Canada Inc. et de l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC inclus dans les résultats financiers du Mouvement dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Tableau 3 – Incidence de la création de Patrimoine Aviso
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Autres revenus d'exploitation[1]	**49 $**	125 $	108 $
Revenus d'exploitation[1]	**49**	125	108
Pertes de placement[1]	**-**	(6)	(7)
Revenu total	**49**	119	101
Frais autres que d'intérêts	**49**	114	99
Impôts sur les excédents	**-**	1	1
Excédents avant ristournes aux membres	**- $**	4 $	1 $

(1) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

VENTE DE FILIALES EN 2017

Le 1er juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers, et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa. Rappelons également la vente de Western Financial, Compagnie d'assurances, à Assurance Economical, conclue le 1er janvier 2017.

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de ces trois filiales inclus dans les résultats financiers du Mouvement dans le secteur Assurance de dommages.

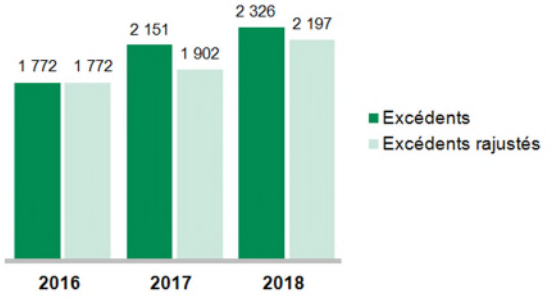
Tableau 4 – Incidence de la vente de filiales
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Revenu net d'intérêts	**- $**	3 $	5 $
Primes nettes	**-**	65	213
Autres revenus d'exploitation[1]	**-**	97	197
Revenus d'exploitation[1]	**-**	165	415
Revenus de placement[1]	**-**	9	6
Revenu total	**-**	174	421
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**-**	22	77
Frais autres que d'intérêts	**-**	124	295
Impôts sur les excédents	**-**	9	16
Excédents avant ristournes aux membres	**- $**	19 $	33 $

(1) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2018

Excédents avant ristournes aux membres
(en M$)



Contribution des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres en 2018
(en %)

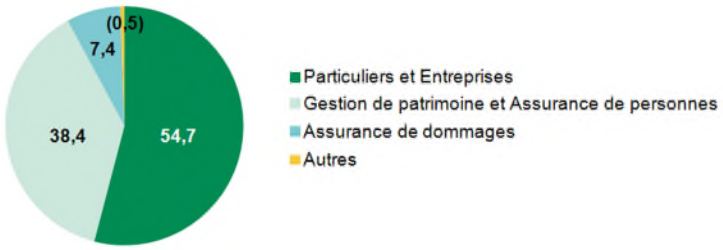


Tableau 5 – Résultats financiers et indicateurs
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018[1]	2017[2]	2016[2]
Revenu net d'intérêts	**4 894 $**	4 457 $	4 320 $
Primes nettes	**8 823**	8 049	7 168
Autres revenus d'exploitation[3]	**2 859**	2 959	2 641
Revenus d'exploitation[3]	**16 576**	15 465	14 129
Revenus de placement[3]	**734**	1 688	1 119
Revenu total	**17 310**	17 153	15 248
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**384**	349	319
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**6 579**	6 717	5 446
Frais autres que d'intérêts	**7 485**	7 400	7 251
Impôts sur les excédents	**536**	536	460
Excédents avant ristournes aux membres	**2 326 $**	2 151 $	1 772 $
Excédents rajustés avant ristournes aux membres[3]	**2 197 $**	1 902 $	1 772 $
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité[4]			
Particuliers et Entreprises	**1 272 $**	1 108 $	1 025 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**894**	612	461
Assurance de dommages	**173**	446	296
Autres	**(13)**	(15)	(10)
	2 326 $	2 151 $	1 772 $
Retour aux membres et à la collectivité			
Ristournes aux membres	**253 $**	202 $	144 $
Commandites, dons et bourses d'études	**94**	82	82
Programme Avantages membre Desjardins	**42**	36	33
	389 $	320 $	259 $
Indicateurs			
Marge nette d'intérêt[3]	**2,39 %**	2,34 %	2,41 %
Rendement des capitaux propres[3]	**9,3**	9,1	8,0
Rendement des capitaux propres rajusté[3]	**8,9**	8,0	8,0
Indice de productivité[3]	**69,8**	70,9	74,0
Indice de productivité rajusté[3]	**70,6**	72,8	74,0
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[3]	**0,21**	0,20	0,20

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.
(3) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
(4) Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 32 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

EXCÉDENTS DE 2018

Pour l'exercice 2018, le Mouvement Desjardins a poursuivi la croissance de ses activités et a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 2 326 M$, en hausse de 175 M$, ou de 8,1 %, par rapport à ceux de l'exercice 2017. Les excédents rajustés des éléments particuliers, soit du gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018 ainsi que du gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté en 2017, sont quant à eux en hausse de 295 M$, ou de 15,5 %, et s'élevaient à 2 197 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la poursuite de la croissance des activités du réseau des caisses et des activités de paiement, l'expérience technique plus favorable pour l'assurance de personnes ainsi que la hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion, atténuée par la sinistralité plus importante en assurance de dommages. Mentionnons également la diminution des provisions relatives au portefeuille de placement ainsi que l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires, qui ont eu un effet favorable sur les frais autres que d'intérêts.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au cours de l'exercice 2018.

- Montant total retourné à la collectivité de 389 M$, comparativement à 320 M$ pour l'année 2017, en hausse de 21,6 %.
 - Ristournes de 253 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, comparativement à 202 M$ pour la même période l'an dernier. Pour l'année 2018, la ristourne a évolué afin de mieux reconnaître la détention de produits Desjardins.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 94 M$, en hausse de 12 M$ par rapport à 2017.
 - Montants versés par l'intermédiaire du programme Avantages membre Desjardins de 42 M$, en hausse de 6 M$ par rapport à 2017.
- Engagements pris en lien avec le Fonds de 100 M$, voué au développement des régions au montant de 53 M$ pour l'exercice 2018.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 1 272 M$,** en hausse de 164 M$, ou de 14,8 %, par rapport à celui réalisé en 2017.
 - Bonne performance du réseau des caisses, liée notamment à la croissance du revenu net d'intérêts et à la gestion rigoureuse des coûts.
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
 - Croissance des activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Baisse des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
 - Hausse des frais liés à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Contribution du secteur de 54,7 % aux excédents.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 894 M$,** en hausse de 282 M$, ou de 46,1 %, et excédents nets rajustés des éléments particuliers en hausse de 153 M$, ou de 25,0 %, par rapport à 2017.
 - Gains sur disposition de placements immobiliers supérieurs en 2018.
 - Expérience technique plus favorable.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, ajustements apportés aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires moins favorables.
 - Contribution du secteur de 38,4 % aux excédents.
- Assurance de dommages : **apport de 173 M$,** en baisse de 273 M$, et excédents nets rajustés des éléments particuliers en baisse de 32 M$, ou de 15,6 %, par rapport à 2017.
 - Sinistralité plus importante comparativement à l'exercice précédent.
 - Incidence découlant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement.
 - Contribution du secteur de 7,4 % aux excédents.

- **Rendement des capitaux propres de 9,3 %,** par rapport à 9,1 % pour l'exercice 2017.
- **Rendement des capitaux propres rajusté de 8,9 %,** comparativement à 8,0 % pour l'exercice 2017.

REVENUS D'EXPLOITATION

Tableau 6 – Revenus d'exploitation
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2018[1]**	2017[2]	2016[2]
Revenu net d'intérêts	**4 894 $**	4 457 $	4 320 $
Primes nettes	**8 823**	8 049	7 168
Autres revenus d'exploitation[3] (voir le tableau 9)	**2 859**	2 959	2 641
Total des revenus d'exploitation[3]	**16 576 $**	15 465 $	14 129 $

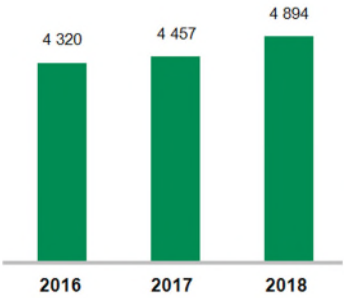
(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.
(3) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les revenus d'exploitation se sont élevés à 16 576 M$, en hausse de 1 111 M$, ou de 7,2 %, par rapport à l'exercice 2017. En excluant le gain avant impôts de 132 M$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018 et le gain brut de 278 M$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté en 2017, les revenus d'exploitation auraient été de 16 444 M$, en hausse de 1 257 M$, ou de 8,3 %, par rapport à la même période en 2017.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt. Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 7 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 8 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

Revenu net d'intérêts
(en M$)



- **Revenu net d'intérêts de 4 894 M$,** en hausse de 437 M$, ou de 9,8 %, principalement attribuable à la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations, notamment des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des produits de cartes de crédit ainsi que des prêts aux moyennes et grandes entreprises et, dans une moindre mesure, de la hausse des taux d'intérêt.

- **Marge nette d'intérêt de 2,39 %** en 2018, exprimée en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt, en hausse de 5 points de base par rapport à 2017.

- **Revenus d'intérêts de 7 321 M$,** en hausse de 1 075 M$, ou de 17,2 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse du rendement moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, ayant fait augmenter les revenus de 610 M$.
 - Croissance du volume moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, ayant permis l'ajout de 465 M$ aux revenus d'intérêts.

- **Frais d'intérêts de 2 427 M$,** en hausse de 638 M$, ou de 35,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, provenant principalement des dépôts, ayant entraîné une hausse des frais de 542 M$.
 - Croissance de la moyenne des dépôts, ayant amené une augmentation des frais d'intérêts de 96 M$.

Tableau 7 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018			2017[1]			2016[1]		
	Solde moyen	**Intérêts**	**Taux moyen**	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif									
Actifs portant intérêt									
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**23 809 $**	**390 $**	**1,64 %**	22 363 $	323 $	1,44 %	19 977 $	315 $	1,58 %
Prêts	**180 542**	**6 931**	**3,84**	167 944	5 923	3,53	159 363	5 686	3,57
Total des actifs portant intérêt	**204 351**	**7 321**	**3,58**	190 307	6 246	3,28	179 340	6 001	3,35
Autres actifs	**6 536**	**-**	**-**	6 126	-	-	6 431	-	-
Total de l'actif	**210 887 $**	**7 321 $**	**3,47 %**	196 433 $	6 246 $	3,18 %	185 771 $	6 001 $	3,23 %
Passif et capitaux propres									
Passifs portant intérêt									
Dépôts	**177 490 $**	**2 235 $**	**1,26 %**	168 098 $	1 711 $	1,02 %	159 200 $	1 596 $	1,00 %
Emprunts et obligations subordonnées	**1 369**	**192**	**14,02**	1 377	78	5,66	1 581	85	5,38
Total des passifs portant intérêt	**178 859**	**2 427**	**1,36**	169 475	1 789	1,06	160 781	1 681	1,05
Autres passifs	**14 184**	**-**	**-**	10 147	-	-	9 496	-	-
Capitaux propres	**17 844**	**-**	**-**	16 811	-	-	15 494	-	-
Total du passif et des capitaux	**210 887 $**	**2 427 $**	**1,15 %**	196 433 $	1 789 $	0,91 %	185 771 $	1 681 $	0,90 %
Revenu net d'intérêts		**4 894 $**			4 457 $			4 320 $	
En pourcentage de l'actif moyen portant intérêt			**2,39 %**			2,34 %			2,41 %

[1] Les données de 2017 et de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Tableau 8 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux
Pour les exercices terminés le 31 décembre

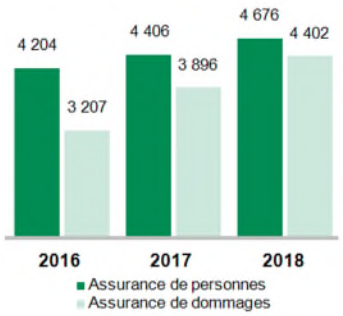
(en millions de dollars et en pourcentage)	2018			Augmentation (diminution)		2017[1]			Augmentation (diminution)	
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
Actif										
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**1 446 $**	**0,20 %**	**67 $**	**21 $**	**46 $**	2 386 $	(0,14)%	8 $	38 $	(30)$
Prêts	**12 598**	**0,31**	**1 008**	**444**	**564**	8 581	(0,04)	237	306	(69)
Variation du revenu d'intérêts			**1 075**	**465**	**610**			245	344	(99)
Passif										
Dépôts	**9 392**	**0,24**	**524**	**96**	**428**	8 898	0,02	115	89	26
Emprunts et obligations subordonnées	**(8)**	**8,36**	**114**	**-**	**114**	(204)	0,28	(7)	(11)	4
Variation des frais d'intérêts			**638**	**96**	**542**			108	78	30
Variation du revenu net d'intérêts			**437 $**	**369 $**	**68 $**			137 $	266 $	(129)$

(1) Les données de 2017 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 774 M$, ou de 9,6 %, pour s'établir à 8 823 M$ au 31 décembre 2018.

Primes nettes[1]
(en M$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 4 676 M$,** en hausse de 270 M$, ou de 6,1 %, étant donné la croissance des affaires.
 - Augmentation des primes de 270 M$, dont 165 M$ provenant des rentes, 69 M$ de l'assurance collective et 36 M$ de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 4 402 M$,** en hausse de 506 M$, ou de 13,0 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse de 367 M$ des primes nettes assujetties au traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, principalement attribuable au changement du taux de cession prévu dans le traité. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à la croissance de la prime moyenne reflétant la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages, ainsi qu'à l'accroissement du nombre de polices émises, découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017.

Autres revenus d'exploitation

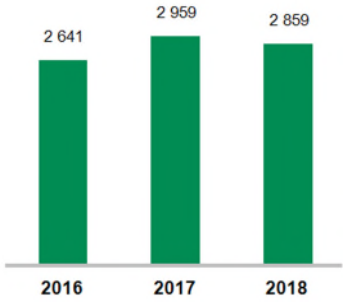
Tableau 9 – Autres revenus d'exploitation
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018[1]	2017[2]	2016[2]
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**433 $**	458 $	488 $
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**697**	660	574
Services de courtage et de fonds de placement	**905**	1 030	1 060
Honoraires de gestion et de services de garde	**551**	485	422
Revenus de change	**91**	77	70
Autres	**182**	249	27
Total des autres revenus d'exploitation[3]	**2 859 $**	2 959 $	2 641 $

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.
(3) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 2 859 M$, en baisse de 100 M$, ou de 3,4 %, par rapport à ceux de l'exercice 2017.

Autres revenus d'exploitation[1]
(en M$)



[1] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

En excluant le gain avant impôts de 132 M$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018 et le gain brut de 278 M$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté en 2017, les autres revenus d'exploitation auraient été de 2 727 M$, en hausse de 46 M$, ou de 1,7 %, par rapport à 2017.

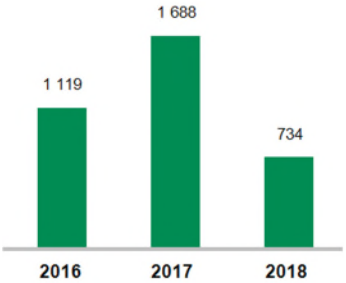
- Frais de service sur les dépôts et les paiements de 433 M$, en baisse de 25 M$, ou de 5,5 %.
 - Diminution des revenus liés aux frais de service sur les dépôts en raison de changements dans la tarification et de la baisse de volume.
- Commissions sur prêts et cartes de crédit de 697 M$, en hausse de 37 M$, ou de 5,6 %.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement, y compris l'acquisition et la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
- Services de courtage et de fonds de placement de 905 M$, en baisse de 125 M$, ou de 12,1 %.
 - Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc. et de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
 - En contrepartie, progression des revenus liés aux actifs sous gestion.
- Honoraires de gestion et de services de garde, en hausse de 66 M$, ou de 13,6 %.
 - Progression des honoraires liée aux actifs sous gestion.
- Autres revenus d'exploitation de 182 M$, en baisse de 67 M$, ou de 26,9 %.
 - Gain brut de 278 M$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté en 2017.

 Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Gain avant impôts de 132 M$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018.
 - Variation à la baisse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement ont totalisé 734 M$, en baisse de 954 M$, par rapport à l'exercice 2017.

Revenus de placement[1]
(en M$)



[1] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

- Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable à la diminution de la juste valeur du portefeuille d'obligations liées aux fluctuations des taux d'intérêt.
 - Baisse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- Baisse des revenus générés par les activités de négociation.

Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

- Revenus de dividendes plus élevés que ceux en 2017, notamment en raison de revenus réinvestis qui incluent des ajustements concernant des exercices antérieurs.
- Gains sur disposition de placements immobiliers supérieurs en 2018.
- Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages inférieure à celle de 2017, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché moindre en 2018 que celle enregistrée en 2017.
- Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.

REVENU TOTAL

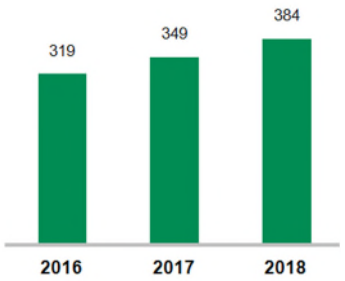
Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, a atteint 17 310 M$, en hausse de 157 M$, ou de 0,9 %, par rapport à 2017.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 384 M$, en hausse de 35 M$, ou de 10,0 %. Cette augmentation est expliquée principalement par la croissance des encours, ainsi que par l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018. En effet, cette nouvelle norme a amené de la volatilité dans les résultats à la suite de la révision des scénarios économiques, la mise à jour des paramètres ainsi que la migration des cotes des emprunteurs. Malgré cette hausse, le Mouvement Desjardins a continué en 2018 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,21 % en 2018, comparativement à 0,20 % pour l'exercice 2017.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,54 %, comparativement à 0,25 % au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable.

Dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M$)



SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 6 579 M$, en baisse de 138 M$, ou de 2,1 %, par rapport à l'exercice 2017.

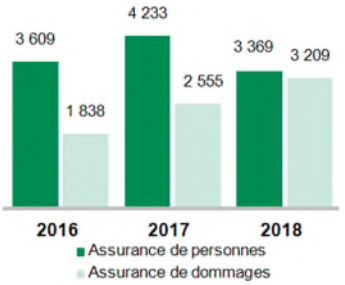
Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charges de sinistres de 3 369 M$,** en baisse de 864 M$, ou de 20,4 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 873 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés.
 - L'expérience technique plus favorable des produits a été compensée par des ajustements moins favorables liés aux changements d'hypothèses actuarielles apportés dans le cours normal des affaires.

Secteur Assurance de dommages

- **Charges de sinistres de 3 209 M$,** en hausse de 654 M$, ou de 25,6 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante que celle constatée à l'exercice précédent en assurance automobile.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 73,9 % pour l'exercice 2018, alors qu'il était de 67,7 % en 2017.
 - Hausse du ratio principalement attribuable à l'évolution favorable moins importante qu'en 2017 des sinistres des années antérieures, (9,9) % comparativement à (15,0) %, essentiellement en assurance automobile.
 - Sinistralité de l'année en cours plus importante qu'au cours de l'exercice précédent, soit 80,7 %, comparativement à 80,1 %.
 - Incidence des catastrophes et événements majeurs plus importante qu'au cours de l'exercice précédent, soit 3,1 %, comparativement à 2,6 %.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance(1)
(en M$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET INDICE DE PRODUCTIVITÉ

Tableau 10 – Frais autres que d'intérêts
Pour les exercices terminés le 31 décembre

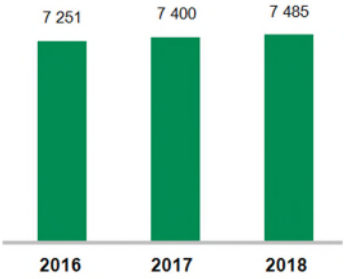
(en millions de dollars et en pourcentage)	**2018(1)**	2017(2)	2016(2)
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	**2 836 $**	2 808 $	2 909 $
Avantages sociaux	**571**	644	639
	3 407	3 452	3 548
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	**701**	727	667
Ententes de services et impartition	**338**	319	306
Communications	**261**	284	307
Autres	**2 778**	2 618	2 423
Total des frais autres que d'intérêts	**7 485 $**	7 400 $	7 251 $
Indice de productivité du Mouvement Desjardins(3)	**69,8 %**	70,9 %	74,0 %
Indice de productivité rajusté du Mouvement Desjardins(3)	**70,6**	72,8	74,0

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.
(3) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 7 485 M$ pour l'exercice 2018, en légère hausse de 85 M$, ou de 1,1 %, par rapport à 2017. Cette hausse a été atténuée par les éléments suivants :
- Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.
- Gain provenant de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires.

Outre ces éléments favorables, les frais autres que d'intérêts ont augmenté en raison des éléments suivants :
- Hausse des frais résultant de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
- Progression des affaires, notamment des actifs sous gestion.

Frais autres que d'intérêts
(en M$)



- **Salaires et avantages sociaux de 3 407 M$,** en baisse de 45 M$, ou de 1,3 %, par rapport à 2017, en raison principalement des éléments suivants :
 - Gain provenant de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018.
 - Baisse des salaires attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company.
 - En contrepartie, hausse des salaires liée à l'indexation et à la croissance des activités.

 - Représente 45,5 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage inférieur à celui de 46,6 % enregistré en 2017.
 - Ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base de 20,1 % en 2018, en baisse par rapport à celui de 22,9 % enregistré en 2017 en raison principalement de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018 Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés.

- **Frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) de 701 M$,** en baisse de 26 M$, ou de 3,6 %, par rapport à 2017.
 - Diminution des achats d'équipements informatiques.
 - Baisse des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017.

- **Ententes de services et impartition de 338 M$,** en hausse de 19 M$, ou de 6,0 %, par rapport à 2017.
 - Augmentation des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.

- **Frais de communications de 261 M$,** en baisse de 23 M$, ou de 8,1 %, par rapport à 2017.
 - Baisse provenant de la mise en place d'initiatives de productivité.

- **Autres frais de 2 778 M$,** en hausse de 160 M$, ou de 6,1 %, par rapport à 2017.
 - Hausse des frais résultant de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Engagements pris en lien avec le *Fonds de 100 M$*.
 - Progression des affaires, notamment des actifs sous gestion.
 - Augmentation des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - Radiation de certains actifs technologiques en 2018.
 - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.

 Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.
 - Baisse des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017 ainsi qu'à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.

- **Indice de productivité à 69,8 % pour 2018,** comparativement à 70,9 % l'an dernier.
- **Indice de productivité rajusté à 70,6 % pour 2018,** par rapport à 72,8 % pour 2017. L'amélioration de l'indice de productivité en 2018 s'explique par les éléments tel que mentionné précédemment.

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, soit les caisses, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

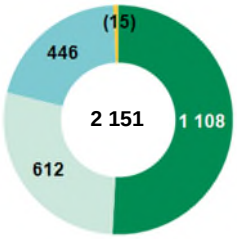
- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 536 M$,** soit le même montant que celui de l'exercice 2017.
 - Taux d'imposition effectif de 18,7 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, en baisse par rapport à celui de 19,9 % pour l'exercice 2017.
 - À l'exclusion de l'effet des éléments particuliers, le taux d'impôt effectif aurait été de 19,5 % pour 2018, en légère baisse par rapport à celui de 21,0 % en 2017. Cette diminution du taux est principalement expliquée par le recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur les parts de capital F.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

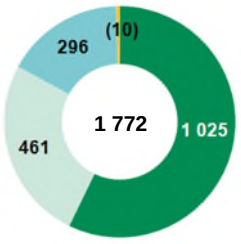
Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2018, les entités du Mouvement ont versé 1 447 M$ en impôts indirects, comparativement à 1 358 M$ en 2017.

COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2017 ET 2016

Excédents avant ristournes aux membres 2017
(en M$)



Excédents avant ristournes aux membres 2016
(en M$)





Au terme de l'exercice 2017, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 2 151 M$, comparativement à 1 772 M$ pour l'exercice 2016. Les excédents rajustés des éléments particuliers s'étaient élevés à 1 902 M$, en hausse de 130 M$, ou de 7,3 %. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 9,1 %, par rapport à 8,0 % en 2016, alors que le rendement des capitaux propres rajusté s'établissait à 8,0 %, soit le même ratio que celui de l'exercice 2016.

Résultats sectoriels

- **Particuliers et Entreprises : excédents avant ristournes aux membres de 1 108 M$ en 2017,** soit une augmentation de 83 M$ par rapport à 2016, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance des activités du réseau des caisses.
 - Croissance du volume d'affaires lié aux activités de paiement et de financement.
 - Croissance des revenus de fusion et d'acquisition liés au marché des capitaux.

- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents nets de 612 M$ en 2017,** soit une augmentation de 151 M$ par rapport à 2016, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Bonne performance des placements en 2017.
 - Ajustements favorables aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires en 2017.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, expérience technique moins favorable en 2017.

- **Assurance de dommages : excédents nets de 446 M$ en 2017,** y compris un gain sur la vente de filiales, soit une hausse de 150 M$ par rapport à 2016.
 - Excédents nets rajustés des éléments particuliers de 205 M$, en baisse de 91 M$ par rapport à 2016.
 - Sinistralité de l'année en cours supérieure à celle de 2016 et évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure à 2016.

Résultats combinés

- **Revenus d'exploitation de 15 465 M$ en 2017,** soit une augmentation de 1 336 M$ par rapport à 2016.
 - Revenu net d'intérêts de 4 457 M$ en 2017, soit une hausse de 137 M$ par rapport à 2016, principalement attribuable à la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations.
 - Augmentation des primes nettes de 881 M$ en 2017, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des primes nettes attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Croissance des affaires liées aux activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et du secteur Assurance de dommages.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017.
 - Autres revenus d'exploitation de 2 959 M$, soit une augmentation de 318 M$ en 2017, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Gain avant impôts de 278 M$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company.
 - Progression des revenus liés aux actifs sous gestion.
 - Croissance des volumes d'affaires provenant des activités de paiement et de financement.

 Cette augmentation avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc.
 - Variation à la hausse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Diminution des revenus liés aux dépôts en raison de changements dans la tarification.

- **Revenus de placement de 1 688 M$ en 2017,** soit une augmentation de 569 M$ par rapport à 2016.
 - Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat en hausse de 546 M$.
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations, d'actions et des produits dérivés.
 - Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

 Cette augmentation avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Baisse des revenus générés par les activités des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dont la quasi-totalité avait fait l'objet d'un règlement depuis janvier 2017.
 - Baisse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés en 2017, y compris ceux associés aux activités de couverture à l'échelle du Mouvement.
 - Revenus nets sur les titres disponibles à la vente en hausse de 20 M$, en raison principalement des gains sur dispositions de placements supérieurs en 2017.
 - Revenus nets sur les autres placements de 201 M$, stable comparativement à 2016.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 349 M$ en 2017,** soit une augmentation de 30 M$ par rapport à 2016.
 - En 2016, des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de la provision collective avaient généré un recouvrement de cette provision. L'évolution favorable du risque lié au portefeuille avait toutefois atténué cette hausse.
 - Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,20 % au 31 décembre 2017, ce qui est comparable à l'exercice 2016.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,25 %, en baisse par rapport à celui de 0,32 % au 31 décembre 2016. L'amélioration de la conjoncture économique avait contribué à la baisse du volume de prêts dépréciés bruts.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 6 717 M$,** soit une augmentation de 1 271 M$ en 2017.
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : charges ayant augmenté de 624 M$ en 2017.
 - Augmentation de 425 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.
 - Les provisions techniques incluaient également l'effet favorable des ajustements aux hypothèses actuarielles ainsi que l'effet moins favorable de l'expérience technique.
 - Hausse des prestations liée à la croissance des activités.
 - Secteur Assurance de dommages : charges ayant augmenté de 717 M$ en 2017.
 - Hausse principalement attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 67,7 % pour l'exercice 2017, alors qu'il était de 60,2 % en 2016.
 - Hausse du ratio attribuable, en partie, par une évolution favorable moins importante qu'en 2016 des sinistres des années antérieures, (15,0) % comparativement à (20,2) %, principalement sur les sinistres repris de State Farm au 1er janvier 2015 en assurance automobile moins importante qu'en 2016.
 - Augmentation du ratio également attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle constatée en 2016, soit 80,1 %, comparativement à 75,8 %, principalement en assurance automobile dans tous les marchés géographiques.
 - En contrepartie, incidence des catastrophes et des événements majeurs moins importante comparativement à 2016, où deux catastrophes causées par de la grêle et des feux de forêt à Fort McMurray étaient survenus en Alberta.

- **Frais autres que d'intérêts** ayant augmenté de 149 M$ en 2017, ce qui s'expliquait principalement par les éléments suivants :
 - L'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Popularité accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS.
 - Progression des affaires, notamment des activités de paiement, de financement et des actifs sous gestion.

 Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Baisse des frais résultant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017.
 - La gestion efficace des dépenses à la suite de la mise en place d'initiatives de productivité avait permis de limiter la hausse des frais autres que d'intérêts dans un contexte de croissance des activités.

2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. À la faveur d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et occupe une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services à travers le réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, ainsi que par l'intermédiaire de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la page 72 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière au quotidien :**
 - Regroupe les services de transactions au comptoir des caisses et au guichet, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont l'achat de devises étrangères, les mandats, les traites et les coffrets de sûreté.
- **Épargne et placements :**
 - Regroupent les produits distribués par les caisses tel que les fonds communs de placement (Fonds Desjardins), les placements garantis liés aux marchés (PGLM), l'offre d'épargne garantie, l'offre de fonds de placement garantis, de même que les produits de rentes.
- **Offre intégrée aux entreprises :**
 - Se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.
- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel,** pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
 - **Crédit à la consommation,** y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D;
 - **Crédit aux entreprises,** qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit, crédit et prépayée pour les particuliers et les entreprises, les services d'acceptation des paiements aux marchands, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **AccèsD :**
 - Permet, entre autres, l'accessibilité aux produits et services du Mouvement Desjardins à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.
- **Marchés des capitaux :**
 - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe;
 - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement :**
 - Réalisé au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec;
 - Gestion Desjardins Capital inc., gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins, appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts;
 - Avec l'appui d'une équipe de spécialistes active partout au Québec, ce secteur contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici et le valorise en proposant aux entrepreneurs un accompagnement à chacune des étapes de vie de leur entreprise.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires, de services intégrés destinés à la clientèle aisée ainsi que les solutions de gestion de la paie et des ressources humaines.

RÉALISATIONS DE 2018

- ***Flash Interac* :** Déploiement de la technologie sans contact sur les cartes de débit Desjardins.
- **Nouveaux guichets automatiques :** Début du déploiement des nouveaux guichets tactiles permettant le dépôt sans enveloppe. Plus de 400 guichets ont été déployés jusqu'à présent et le déploiement se poursuivra tout au long de 2019.
- **Paiement :** Acquisition et mise en place de nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
- **Alerte insuffisance de fonds :** Introduction d'une nouvelle alerte qui avise le membre lorsqu'il n'a pas les fonds nécessaires dans son compte pour couvrir un paiement préautorisé. Plus d'un million de membres se sont inscrits pour recevoir cette alerte depuis son lancement en février 2018.
- Ouverture de cinq centres **Service Signature** en 2018**,** pour un total de 16 à ce jour dans différentes régions du Québec.
- **Lancement du « FondsC » auprès** de l'ensemble des centres Desjardins Entreprises, une initiative visant à soutenir les PME avec une aide financière jusqu'à concurrence de 10 000 $ et à encourager nos entreprises partenaires à initier de nouveaux projets de croissance partout sur le territoire.
- Gestion Desjardins Capital inc. et Exportation et Développement Canada (EDC) s'associent au Groupe Siparex et à Bpifrance pour initier le **Fonds Transatlantique,** doté d'une enveloppe de 120 M$, destiné à financer le développement des entreprises sur les continents européen et nord-américain et à les appuyer dans leur croissance.
- Le Mouvement Desjardins grimpe cette année au **2e rang des marques les plus influentes au Québec** dans la quatrième édition du classement établi par l'Étude Ipsos-Info Presse.
- **Institution financière la plus cool** : Le Mouvement Desjardins est l'institution financière la plus cool selon les milléniaux québécois. C'est ce que révèle l'étude Jeunesse 2018 réalisée par la firme Léger.
- Le Mouvement Desjardins se démarque lors du Gala PMI Elixir : Cet événement récompense le meilleur de la gestion de projet, toutes industries confondues. Les projets *Agrément de Bâle Risque de crédit Entreprises* et *Soutien des approches agiles par le rehaussement de la maturité de la gestion de portefeuille* ont tous les deux récolté les **honneurs dans la catégorie Palmarès**.
- Gala de la communauté de startups – le Mouvement Desjardins gagnant : Ce gala annuel reconnaît tous ceux et celles qui contribuent au développement de l'écosystème montréalais de startups. Le Mouvement Desjardins, à travers Desjardins Lab, s'est vu décerner le **prix « Champion corporatif de l'année ».**
- Le secteur Particuliers et Entreprises poursuit sa transformation numérique avec notamment :
 - **Nouvelle application mobile AccèsD :** Évolution significative de l'application mobile Desjardins vers une plateforme moderne et intuitive.
 - **Signature électronique :** Déploiement de la signature électronique à grande échelle dans le réseau des caisses avec l'ajout de produits de financement à la consommation, d'épargne, d'assurance-prêts et d'ouverture de comptes entreprises.
 - **Renouvellement hypothécaire en ligne :** Introduction du renouvellement 100 % en ligne pour certains types d'hypothèques. Introduite de façon progressive avec quelques caisses, la solution va s'élargir, en 2019, à l'ensemble des caisses, y compris celles de l'Ontario, pour tous les membres éligibles et pour certains types d'hypothèques.
 - Ouverture de comptes entreprises en ligne et adhésion aux services d'**AccèsD Affaires** grandement simplifiées permettant de réduire considérablement les délais de ces processus clés au bénéfice de nos membres.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

En 2018, l'industrie financière canadienne comptait 86 institutions bancaires canadiennes et étrangères et on y dénombrait également 523 coopératives d'épargne et de crédit, dont un peu plus de 51,8 % font partie du Mouvement Desjardins.

Au 31 décembre 2018, l'encours de l'épargne personnelle (au bilan et hors bilan) dans l'industrie canadienne des services bancaires était estimé à 4 209 G$, en hausse de 0,5 % annuellement, comparativement à une croissance de 7,9 % enregistrée à la fin de 2017. Ce ralentissement important est attribuable au recul de l'activité boursière (chute de 11,6 % de l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto en 2018) qui a affecté la valeur des produits d'épargne hors bilan (comme les fonds de placement et les actifs en garde auprès des courtiers en valeurs mobilières) et a diminué l'engouement des particuliers pour ce type de placements plus risqués. Quant à l'encours du crédit aux particuliers, il était estimé à 2 165 G$ à la même date, soit une progression annuelle de 3,4 %, par rapport à une majoration de 5,3 % observée à la fin de l'année précédente. Dans le cas du financement aux entreprises, son encours était estimé, quant à lui, à 879 G$, soit une cadence annuelle de 9,1 %, en regard d'une augmentation de 10,5 % enregistrée un an plus tôt.

Au Québec, l'encours de l'épargne personnelle (au bilan et hors bilan) était estimé à 789 G$ au 31 décembre 2018, soit une croissance annuelle nulle, en regard d'une progression de 8,2 % enregistrée un an auparavant, cette décélération s'expliquant par les mêmes facteurs qu'au niveau canadien. Dans le cas du financement aux particuliers, son encours était estimé à 387 G$ à la même date, soit une augmentation annuelle de 3,9 %, comparativement à une croissance de 5,0 % observée à la fin de 2017. L'encours du crédit aux entreprises, pour sa part, était estimé à 171 G$ au 31 décembre 2018, une progression annuelle de 8,8 %, par rapport à une majoration de 4,5 % enregistrée l'année précédente. Notons que parmi les prêts aux entreprises, on retrouve le crédit agricole qui se chiffrait à 19,5 G$ au 31 décembre 2018, en hausse de 9,5 % annuellement, contre un gain de 3,6 % observé à la fin de 2017. Force est d'admettre que le Mouvement Desjardins, avec un portefeuille de prêts agricoles se chiffrant à 8,1 G$ et une part de marché de près de 41 % à la même date, est un leader dans ce domaine.

Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils. La lutte pour les parts de marché est donc très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les reconnaître.

Dans l'industrie des services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises au Québec, le Mouvement Desjardins est un chef de file dans plusieurs domaines où il est actif. En effet, dans le secteur des prêts aux particuliers, notamment dans le crédit hypothécaire résidentiel, sa part de marché était évaluée à 37,8 % au 31 décembre 2018, alors que dans celui du crédit à la consommation, elle était estimée à 22,8 %. De plus, le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, où il possédait une part de marché évaluée à 42,2 % au 31 décembre 2018. Enfin, dans le financement des entreprises, plus particulièrement dans les secteurs du crédit commercial et industriel, le Mouvement Desjardins occupe aussi une place de choix au Québec, avec une part de marché estimée à 20,9 % au 31 décembre 2018.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2019

Les stratégies et priorités pour 2019 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant dans l'intérêt des membres et clients. Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. L'exploitation des forces du grand groupe coopératif au service des membres et clients ainsi que la satisfaction de ceux-ci seront encore au cœur des priorités du Mouvement Desjardins dans la prochaine année. Pour ce faire, le Mouvement compte faciliter les interactions des membres et clients avec tous ses canaux en simplifiant notamment ses processus.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et accessible. De plus, le secteur, ayant à cœur la santé financière de ses membres, entend affirmer davantage sa distinction coopérative en apportant sa contribution à la prospérité durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de proximité et de confiance avec ses membres, clients et partenaires, ainsi que sur une croissance pérenne. La mise en œuvre s'appuie sur l'ancrage et l'engagement de longue date du Mouvement Desjardins dans les régions et les différents milieux socioéconomiques.

Le secteur Particuliers et Entreprises poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable afin de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec, tout en améliorant sa productivité par la maximisation des synergies avec les autres entités du Mouvement.

Une autre priorité du secteur est de poursuivre la transformation numérique en lien avec les événements de vie prioritaires pour les membres et clients. Concrètement, le secteur poursuivra ses initiatives afin de renforcer sa présence relationnelle sur tous les canaux, accroitre l'intérêt des membres et clients pour des conseils proactifs et à valeur ajoutée. Également, le secteur souhaite augmenter l'autonomie des membres et clients pour les interactions régulières et poursuivre la simplification des produits, services et processus de bout en bout.

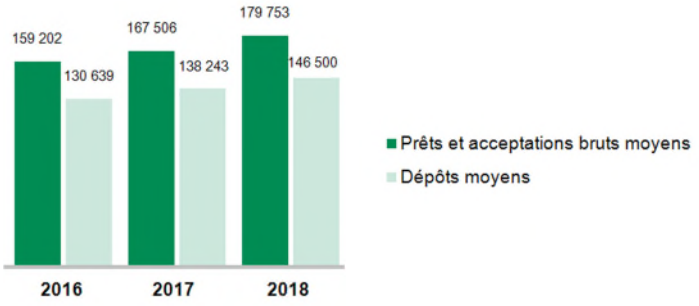
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Tableau 11 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2018[1]**	2017[2]	2016[2]
Revenu net d'intérêts	**4 374 $**	3 916 $	3 743 $
Autres revenus d'exploitation[3]	**2 007**	1 975	1 871
Revenus d'exploitation[3]	**6 381**	5 891	5 614
Revenus de placement[3]	**100**	230	360
Revenu total	**6 481**	6 121	5 974
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**385**	345	318
Frais autres que d'intérêts	**4 406**	4 305	4 212
Impôts sur les excédents	**418**	363	419
Excédents avant ristournes aux membres	**1 272**	1 108	1 025
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**185**	148	105
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**1 087 $**	960 $	920 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**1 087 $**	960 $	918 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	-	2
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens[3]	**179 753 $**	167 506 $	159 202 $
Dépôts moyens[3]	**146 500**	138 243	130 639
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[3]	**0,21 %**	0,21 %	0,20 %
Prêts dépréciés[4] bruts/prêts et acceptations bruts[3]	**0,56**	0,25	0,33

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.
(3) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
(4) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens
(en M$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents avant ristournes aux membres de 1 272 M$,** en hausse de 164 M$, ou de 14,8 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Bonne performance du réseau des caisses, liée notamment à la croissance du revenu net d'intérêts et à la gestion rigoureuse des coûts.
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
 - Croissance des activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers.

 Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Baisse des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
 - Hausse des frais liés à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.

- **Revenus d'exploitation de 6 381 M$,** en hausse de 490 M$, ou de 8,3 %.
 - Hausse du revenu net d'intérêts de 458 M$ découlant principalement de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations, de 12,2 G$, depuis un an, notamment des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des produits de cartes de crédit ainsi que des prêts aux moyennes et grandes entreprises, et dans une moindre mesure, de la hausse des taux d'intérêt.
 - Autres revenus d'exploitation de 2 007 M$, en hausse de 32 M$, ou de 1,6 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement, y compris l'acquisition et la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - Progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales, comme les fonds de placement.

 Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Diminution des revenus liés aux frais de service sur les dépôts en raison de changements dans la tarification et de la baisse de volume.
 - Baisse des revenus de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.

- **Revenus de placement de 100 M$,** en baisse de 130 M$, en raison principalement des éléments suivants :
 - Baisse des revenus liés aux produits dérivés.
 - Diminution des revenus de négociation liés au marché des capitaux.
 - En contrepartie, profit lié à la restructuration d'Interac Corp.

- **Revenu total de 6 481 M$,** en hausse de 360 M$, ou de 5,9 %.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 385 M$,** en hausse de 40 M$, ou de 11,6 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance des encours.
 - Révision des scénarios économiques et mise à jour des paramètres.
 - Migration des cotes des emprunteurs.
 - L'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018 a pour effet de rendre la provision pour pertes de crédit plus volatile.

- **Frais autres que d'intérêts de 4 406 M$,** en hausse de 101 M$, ou de 2,3 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients ainsi que celles liées aux services AccèsD.

 Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Gain provenant de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018.
 - Effet favorable en raison de la gestion rigoureuse des coûts.

2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle.

La diversité et l'étendue pancanadienne de ses réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces réseaux incluent principalement des :

- employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises;
- conseillers en sécurité financière attitrés aux membres des caisses;
- conseillers en placement et gestionnaires privés;
- agents exclusifs et partenaires indépendants;
- firmes d'actuaires-conseils et représentants en régimes collectifs.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Ce secteur comprend les activités de Qtrade Canada Inc. et de l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC jusqu'au 1er avril 2018, ainsi que les activités de la participation dans Patrimoine Aviso à compter de cette même date tel que mentionné à la section « Incidence des transactions importantes ».

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont présentés à la page 72 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

- **Assurance de personnes :**
 - Regroupent des produits et services offerts sur une base individuelle ou aux entreprises et aux groupes par l'entremise de régimes collectifs.
 - Ces protections d'assurance vie et d'assurance santé leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident ou d'un décès.
- **Épargne et placements :**
 - Incluent différentes solutions de placement offertes aux particuliers et aux entreprises qui comprennent aussi des régimes d'épargne-retraite collective pour les employés d'entreprises ou les personnes faisant partie de tout autre groupe.
 - Cette vaste gamme de solutions de placement, qui incluent notamment des placements garantis liés aux marchés (PGLM), des fonds négociés en bourse (FNB), des fonds de placement garantis et des fonds communs de placement comprenant plusieurs produits d'investissement responsable, leur permet de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins : préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.
- **Courtage en valeurs mobilières :**
 - Comprennent la distribution de tous les types de placement, y compris les titres liés aux marchés boursiers.
 - Deux modes de distribution distincts sont offerts : les services personnalisés d'un conseiller en placement (courtage de plein exercice) ou le courtage en ligne pour les investisseurs avertis qui souhaitent transiger de façon autonome.
- **Gestion privée :**
 - Se définissent par une offre intégrée et évolutive destinée à la clientèle fortunée.
 - L'accompagnement personnalisé par les gestionnaires privés inclut plusieurs volets : la planification financière, l'optimisation fiscale et philanthropique, la gestion de portefeuilles, etc.
- **Gestion d'actifs institutionnels :**
 - Des solutions d'investissement proposées par un groupe d'experts à la clientèle institutionnelle pour offrir des rendements concurrentiels tout en assurant une bonne adéquation du risque/rendement.

RÉALISATIONS DE 2018

Assurance de personnes

- **Refonte du portefeuille de produits d'assurance** pour simplifier et moderniser notre offre et offrir de nouvelles solutions d'analyse de besoins.
- **Révision complète de la protection d'assurance** contre les maladies graves et inclusion de tous les types de cancers.
- Lancement d'un **projet pilote de télémédecine** auprès de 5 000 participants de l'un de nos groupes d'assurance collective.
- **Nouvelle offre aux régimes d'assurance collective**, dont la possibilité d'ajouter le cannabis thérapeutique.
- Déploiement de l'**Espace Santé financière et mieux-être** sur le site desjardinsassurancevie.com et d'une nouvelle plateforme santé et mieux-être.

Gestion de patrimoine

- **Résultats enviables des Fonds Desjardins** en matière d'actif total selon *Strategic Insight* : 1er rang au Québec et 11e au Canada.
- **Trois nouveaux fonds SociéTerre** et une nouvelle gamme de huit **Fonds négociés en bourse en investissement responsable** (FNB IR) permettant de doubler notre offre en produits d'investissement responsable. Ces FNB IR sont une première au Canada.
- **Trois prix pour les Placements garantis liés aux marchés** (PGLM) décernés par les *Americas Structured Products & Derivatives Awards*. Primé pour une septième année consécutive, le Mouvement Desjardins est devenu l'institution financière la plus récompensée au Canada pour ce type de placements.
- En épargne-retraite collective, poursuite du déploiement des services en mieux-être financier, dont le **lancement d'une section Mieux-être financier,** qui aide le participant à avoir confiance dans son avenir financier. Le site Web sécurisé obtient une interface adaptative pour les appareils mobiles; sa navigation est simplifiée et son contenu, contextualisé.
- En courtage en ligne, **lancement de l'ouverture de compte en ligne et de la signature électronique** et conversion du site en version adaptative (responsive design).
- En valeurs mobilières et gestion privée, **simplification et amélioration des relevés de compte et numérisation des feuillets fiscaux**.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et celle de l'assurance de personnes sont complémentaires puisqu'elles visent à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et d'assurer leur sécurité financière.

- **Marché canadien :**
 - Gestion de patrimoine : 4 468 G$ en avoirs financiers à la fin de 2017 détenus par les ménages canadiens dans les différents produits d'épargne et de placements. Une croissance annuelle composée de 8,4 % et de 8,2 % au cours des cinq dernières années.
 - Assurance de personnes : Un revenu de primes de 110 G$ en assurance vie et santé et en rentes selon les données de 2017. Une croissance à un rythme de 4,5 % depuis cinq ans. Quelque 22 millions de Canadiens souscrivent une assurance vie individuelle ou collective pour un montant total d'assurance en vigueur de 4,7 billions de dollars.
- **Concurrence au Canada :**
 - Gestion de patrimoine : Une composante de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Une concurrence féroce où les joueurs rivalisent d'ingéniosité pour conquérir la clientèle et la fidéliser.
 - Assurance de personnes : Plus de 150 assureurs, dont 38 assureurs vie étrangers, mènent des activités au Canada selon les données de 2017. 77,9 % du marché est détenu par cinq assureurs d'où un degré élevé de consolidation de cette industrie. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie demeure un leader au Québec et se classe au cinquième rang au Canada avec 4,6 G$ de primes souscrites en 2017.
- **Évolution et les attentes des membres et clients :**
 - Un contexte de besoins élevés et complexes fait en sorte que le rôle du conseiller financier occupe toujours une place prépondérante quant à la pertinence de l'information, à la vente et au suivi relationnel. Des offres numériques avec des interfaces virtuelles et mobiles sont de plus en plus présentes pour répondre au désir d'autonomie de certains clients.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2019

Les stratégies et priorités pour 2019 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes travaille dans l'intérêt de ses membres et clients.

Le virage vers une culture centrée sur le membre et le client est une priorité pour ce secteur qui vise à l'accélérer. Pour y arriver, ce secteur entend optimiser ses gammes de produits, automatiser davantage ses processus et accélérer son virage numérique. Ces gains d'efficacité lui permettront de servir toujours mieux les membres et clients, ce qui constitue sa raison d'être.

Une autre priorité du secteur est de contribuer activement à l'affirmation de la distinction coopérative du Mouvement Desjardins. Concrètement, il poursuivra ainsi ses initiatives pour accroître le mieux-être et la santé financière des membres et clients, ses actions en matière d'éducation financière sur l'épargne et la retraite ainsi que ses activités pour promouvoir la gestion de la santé et de la sécurité financière. Des actions complémentaires visent pour leur part à maintenir son leadership en matière d'investissement responsable au Canada, ce qui favorisera le développement d'une économie durable et responsable.

Tirer avantage des forces du grand groupe coopératif que constitue le Mouvement Desjardins est la troisième priorité du secteur. Des actions visent donc à maximiser les synergies au sein du Mouvement, notamment du côté des groupes et entreprises, et à élargir l'accessibilité de l'offre de produits dans tous les réseaux de distribution du Mouvement Desjardins et les réseaux externes.

Pour mener à bien les actions combinées de ces trois priorités, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Tableau 12 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels
Pour les exercices terminés le 31 décembre

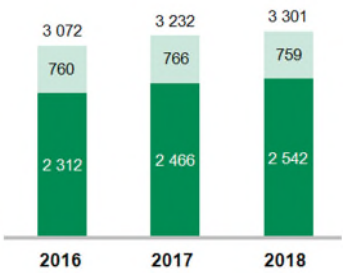
(en millions de dollars)	2018[1]	2017	2016
Revenu net d'intérêts	**4 $**	1 $	- $
Primes nettes	**4 676**	4 406	4 204
Autres revenus d'exploitation[2]	**1 716**	1 514	1 386
Revenus d'exploitation[2]	**6 396**	5 921	5 590
Revenus de placement[2]	**387**	1 406	795
Revenu total	**6 783**	7 327	6 385
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	**(1)**	4	-
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**3 369**	4 233	3 609
Frais autres que d'intérêts	**2 296**	2 329	2 208
Impôts sur les excédents	**225**	149	107
Excédents nets de l'exercice	**894 $**	612 $	461 $
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	**(129)**	-	-
Excédents nets rajustés de l'exercice[2]	**765 $**	612 $	461 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**894 $**	610 $	440 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	2	21
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne	**7 908 $**	8 577 $	8 465 $
Ventes d'assurance	**342**	523	471
Primes d'assurance collective	**3 301**	3 232	3 072
Primes d'assurance individuelle	**872**	836	796
Primes de rentes	**503**	338	336
Encaissements liés aux fonds distincts	**2 026**	1 840	2 811

[1] Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

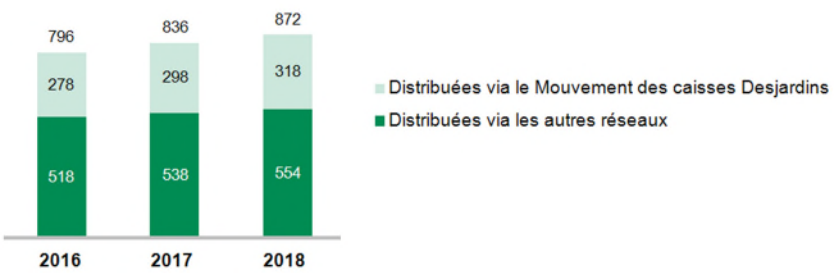
Tableau 13 – Frais attribuables aux titulaires de police
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Prestations d'assurance et de rentes	**3 126 $**	3 037 $	2 904 $
Variation des provisions techniques	**111**	984	559
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	**132**	212	146
Total	**3 369 $**	4 233 $	3 609 $

Primes d'assurance collective par réseaux de distribution
(en M$)



Primes d'assurance individuelle par réseaux de distribution
(en M$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 894 M$,** en hausse de 282 M$, ou de 46,1 % et excédents nets rajustés de 765 M$, en hausse de 153 M$, ou de 25,0 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains sur disposition de placements immobiliers supérieurs en 2018.
 - Expérience technique plus favorable.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, ajustements apportés aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires moins favorables.

- **Revenus d'exploitation de 6 396 M$,** en hausse de 475 M$, ou de 8,0 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des primes de 270 M$, dont 165 M$ provenant des rentes, 69 M$ de l'assurance collective et 36 M$ de l'assurance individuelle.
 - Autres revenus d'exploitation de 1 716 M$, en hausse de 202 M$, ou de 13,3 %.
 - Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC.
 - Progression des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, baisse des revenus à la suite de la transaction mentionnée ci-dessus.

- **Revenus de placement de 387 M$,** en diminution de 1 019 M$, ou de 72,5 %.
 - Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable à la diminution de la juste valeur du portefeuille d'obligations liées aux fluctuations des taux d'intérêt.
 - Baisse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - En contrepartie, gains sur disposition de placements immobiliers supérieurs.

- **Revenu total de 6 783 M$,** en baisse de 544 M$, ou de 7,4 %.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 3 369 M$,** en baisse de 864 M$, ou de 20,4 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 873 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés.
 - L'expérience technique plus favorable des produits a été compensée par des ajustements moins favorables liés aux changements d'hypothèses actuarielles apportés dans le cours normal des affaires.

- **Frais autres que d'intérêts de 2 296 M$,** en baisse de 33 M$, ou de 1,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - La transaction impliquant Qtrade Canada Inc. a entraîné une diminution des charges.
 - En contrepartie, augmentation des charges liées aux actifs sous gestion.

2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Depuis la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017, il comprend désormais uniquement les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences de l'extérieur du Québec distribuant de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous les bannières Desjardins Assurances et State Farm, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle. Dans le cadre de son plan d'intégration des activités canadiennes de State Farm, le Mouvement Desjardins a amorcé le 1er mai 2018, la transition de la bannière State Farm vers la bannière Desjardins Assurances. Cette transition s'échelonnera jusqu'au 31 décembre 2019.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Assurance de dommages sont présentés à la page 72 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile,** y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés;
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens :**
 - Propose aux propriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises :**
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises;
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE 2018

- Poursuite de la simplification, de la modernisation et du rehaussement de l'expérience membre et client :
 - **Amélioration de l'expérience membre et client** notamment en simplifiant la souscription en habitation dans toutes les régions et lignes d'affaires et en simplifiant la réclamation automobile.
 - Poursuite de la **transformation numérique** avec notamment :
 - Le déploiement de l'achat en ligne d'assurance automobile au Québec.
 - Le lancement de l'achat en ligne pour l'assurance locataire et copropriétaire partout au Canada.
 - L'enrichissement de son **offre mobile** sous plusieurs aspects :
 - Les clients peuvent maintenant prendre eux-mêmes les photos des dommages à leur véhicule et les envoyer à un carrossier ou un estimateur pour l'estimation et ainsi gagner du temps en évitant un déplacement.
 - Continuer à miser sur la prévention, avec en plus des programmes Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite) et Alerte (prévention des dommages liés à l'eau en assurance habitation au moyen d'un détecteur à placer près d'une source potentielle de fuite d'eau), le nouveau programme **Radar**, une fonctionnalité d'alerte d'événements météorologiques majeurs permettant aux clients de prévenir certains dommages à leur résidence, à leur véhicule et à leurs biens si un événement survient.
 - Les fonctionnalités de l'offre mobile du secteur, soit les programmes Alerte et Ajusto en assurance habitation et automobile respectivement, sont progressivement intégrées dans l'application de **bancassurance Services Mobiles Desjardins** pour les membres au Québec.
- **Intégration des activités canadiennes de State Farm :** L'intégration progresse selon le plan et a été quasiment achevée en 2018 avec quelques travaux à finaliser pour 2019. De plus, le réseau d'agents exclusifs State Farm exerce progressivement ses activités sous la marque Desjardins Assurances depuis mai 2018, une transition graduelle qui s'échelonnera jusqu'à la fin 2019.
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** avec la nouvelle solution de tarification automobile pour l'Ontario, l'Atlantique et l'Ouest (OAO) et avec la finalisation de l'implantation du volet de l'offre commerciale pour le Québec.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne de 3,3 % au cours des cinq dernières années. En 2017, le total des primes directes souscrites sur le marché canadien s'élevait à 49,8 G$, une hausse de 4,1 % depuis 2016, le taux de croissance le plus élevé depuis 2011. À l'échelle canadienne, l'assurance des particuliers représente 63,2 % du marché et l'assurance des entreprises représente 36,8 %. Au 31 décembre 2017, le secteur Assurance de dommages occupait le troisième rang en assurance de dommages au Canada et le deuxième rang sur le marché des particuliers.

L'ensemble de l'industrie de l'assurance automobile au Canada est confronté à des défis de rentabilité, résultat d'une forte augmentation des réclamations. Cette augmentation reflète notamment le coût des nouvelles technologies intégrées dans les véhicules et l'augmentation des distractions au volant. Le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins est proactif face à ces défis et a mis en œuvre un plan d'action pour optimiser sa rentabilité dans ce contexte difficile d'un monde en changement. De plus, cette année, l'industrie de l'assurance a été particulièrement marquée par des événements de vents violents et de tornades. Selon le Bureau d'assurance du Canada, les vents violents du 4 mai 2018 dans le sud de l'Ontario et dans certaines régions du Québec ont causé des dommages matériels de 410 M$, dont 380 M$ pour la province de l'Ontario. Pour Desjardins Groupe d'assurances générales (DGAG), plus de 13 000 réclamations liées à cet événement ont été reçues, représentant un coût net de la réassurance d'environ 54 M$, dont 48 M$ essentiellement pour la province de l'Ontario. De plus, plus de 2 000 réclamations liées à des tornades et des vents forts ayant frappé la région d'Ottawa-Gatineau le 21 septembre 2018 ont été reçues. Ces dernières ont représenté un coût net de la réassurance pour DGAG de 38 M$.

Alors que l'industrie canadienne évolue à un rythme sans précédent, la concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts de manière simultanée. Le marché canadien continuera d'évoluer rapidement comme ces dernières années sous l'effet des innovations technologiques, de l'évolution des attentes et comportements des consommateurs ainsi que de l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. Ces assureurs commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont par exemple les « assurtech » ou l'économie du partage. Le secteur Assurance de dommages du Mouvement est proactif face à ces nouvelles tendances.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2019

Les stratégies et priorités pour 2019 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens.

Ainsi, en 2019, le secteur poursuivra les efforts amorcés pour être reconnu comme un chef de file canadien de l'expérience membre et client en adaptant ses pratiques d'affaires dans l'intérêt des membres et clients, en optimisant la performance de sa chaîne de valeur et en modernisant les systèmes métiers. Par ailleurs, afin d'affirmer la distinction coopérative du Mouvement, le secteur entend moderniser le modèle d'assurance pour augmenter les interactions à valeur ajoutée en capitalisant sur l'analytique et la transformation numérique. Le secteur continuera également d'exploiter les forces du grand groupe coopératif dont il fait partie en accélérant le virage vers les Services Mobiles Desjardins et en allant chercher le plein potentiel de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Le secteur concentra donc ses efforts sur les quatre priorités suivantes en 2019 :
- Améliorer l'expérience membres et clients.
- Améliorer la rentabilité du produit automobile.
- Accélérer la transformation numérique pour l'ensemble des produits et services.
- Acquérir, évaluer, développer et mobiliser les talents.

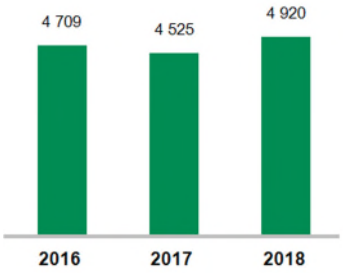
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

Tableau 14 – Assurance de dommages – résultats sectoriels
Pour les exercices terminés le 31 décembre

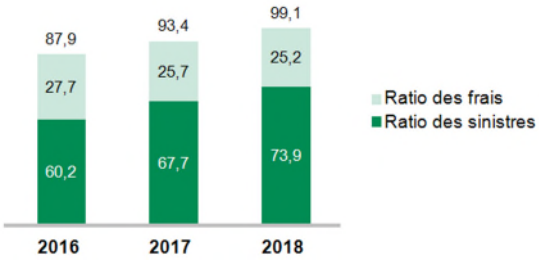
(en millions de dollars et en pourcentage)	**2018[1]**	2017	2016
Revenu net d'intérêts	**- $**	1 $	1 $
Primes nettes	**4 402**	3 896	3 207
Autres revenus (pertes) d'exploitation[2]	**(188)**	78	(55)
Revenus d'exploitation[2]	**4 214**	3 975	3 153
Revenus de placement[2]	**336**	214	206
Revenu total	**4 550**	4 189	3 359
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**3 209**	2 555	1 838
Frais autres que d'intérêts	**1 127**	1 099	1 132
Impôts sur les excédents	**41**	89	93
Excédents nets de l'exercice	**173 $**	446 $	296 $
Élément particulier, net d'impôts			
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company[3]	**-**	(241)	-
Excédents nets rajustés de l'exercice[2]	**173 $**	205 $	296 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**132 $**	405 $	245 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**41**	41	51
Indicateurs			
Primes brutes souscrites[4]	**4 920 $**	4 525 $	4 709 $
Ratio des sinistres[2]	**73,9 %**	67,7 %	60,2 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours[2]	**80,7**	80,1	75,8
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs[2]	**3,1**	2,6	4,6
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures[2]	**(9,9)**	(15,0)	(20,2)
Ratio des frais[2]	**25,2**	25,7	27,7
Ratio combiné[2]	**99,1**	93,4	87,9

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
(3) L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres est lié à des frais de transactions intersectoriels.
(4) Pour 2017 et 2016, incluent les primes d'assurance vie de Western Financial Group Inc.

Primes brutes souscrites
(en M$)



Ratio combiné
(en % des primes nettes acquises)



COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 173 M$,** en baisse de 273 M$ et excédents nets rajustés en baisse de 32 M$, ou de 15,6 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité plus importante comparativement à l'exercice précédent.
 - Incidence découlant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement.

- **Revenus d'exploitation de 4 214 M$,** en hausse de 239 M$, ou de 6,0 %.

- **Primes nettes de 4 402 M$,** en hausse de 506 M$, ou de 13,0 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse de 367 M$ des primes nettes assujetties au traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, principalement attribuable au changement du taux de cession prévu dans le traité. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à la croissance de la prime moyenne reflétant la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages, ainsi qu'à l'accroissement du nombre de polices émises, découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017.

- **Pertes de 188 M$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation,** alors qu'un revenu était constaté à l'exercice précédent, pour un écart de 266 M$, en raison principalement des éléments suivants :
 - Gain lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017 constaté à l'exercice comparatif.
 - Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc.
 - En contrepartie, augmentation moins importante qu'au cours de l'exercice précédent de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

- **Revenus de placement de 336 M$,** en hausse de 122 M$, ou de 57,0 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus de dividendes plus élevés que ceux constatés en 2017, notamment en raison de revenus réinvestis qui incluent des ajustements concernant des exercices antérieurs.
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées inférieure à celle de 2017, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché moindre en 2018 que celle enregistrée en 2017.

- **Revenu total de 4 550 M$,** en hausse de 361 M$, ou de 8,6 %.

- **Charges de sinistres de 3 209 M$,** en hausse de 654 M$, ou de 25,6 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante que celle constatée à l'exercice précédent en assurance automobile.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 73,9 % pour l'exercice 2018, alors qu'il était de 67,7 % en 2017.
 - Hausse du ratio principalement attribuable à l'évolution favorable moins importante qu'en 2017 des sinistres des années antérieures, (9,9) % comparativement à (15,0) %, essentiellement en assurance automobile.
 - Sinistralité de l'année en cours plus importante qu'au cours de l'exercice précédent, soit 80,7 %, comparativement à 80,1 %.
 - Incidence des catastrophes et événements majeurs plus importante qu'au cours de l'exercice précédent, soit 3,1 %, comparativement à 2,6 %.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 127 M$,** en hausse de 28 M$, ou de 2,5 %. Cette augmentation est principalement causée par les éléments suivants :
 - Hausse des frais résultant, en partie, de l'effet du traité de réassurance mentionné précédemment sur les charges couvertes par celui-ci et de la croissance des affaires.
 - En contrepartie, baisse des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017.

2.3.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement et les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Le Mouvement Desjardins considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, il présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents.

Tableau 15 – Rubrique Autres
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2018[1]**	2017	2016
Activités de trésorerie	**52 $**	113 $	110 $
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	**(1)**	(4)	(44)
Autres[2]	**(64)**	(124)	(76)
Déficit net de l'exercice	**(13)$**	(15)$	(10)$
dont :			
Part revenant au Groupe	**(13)$**	(15)$	(12)$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	-	2

[1] Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
[2] Incluent les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE AUTRES

- **Déficit net de 13 M$,** comparativement à un déficit net de 15 M$ en 2017.

- **Activités de trésorerie de 52 M$,** comparativement à une contribution aux excédents de 113 M$ en 2017, s'explique principalement par la baisse des revenus générés par les activités de négociation en raison de la grande volatilité des marchés en 2018.

- **Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture en déficit de 1 M$,** comparativement à un déficit de 4 M$ en 2017.

- **Autres activités en déficit de 64 M$,** comparativement à un déficit de 124 M$ en 2017.
 - Autres activités marquées, en 2018 et en 2017, par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices liés principalement à la transformation numérique. Cela permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité. Elles incluent également les contributions provenant du Fonds de 100 M$ et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins. Par ailleurs, certains actifs technologiques ont été radiés.

 Les éléments suivants ont atténué le déficit :
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.
 - Recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur les parts de capital F.

2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 16 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2018				2017			
	T4[1]	T3[1][2]	T2[1][2]	T1[1][2]	T4[2]	T3[2]	T2[2]	T1[2]
Revenu net d'intérêts	**1 284 $**	1 286 $	1 175 $	1 149 $	1 138 $	1 149 $	1 100 $	1 070 $
Primes nettes	**2 221**	2 263	2 200	2 139	2 009	1 982	2 076	1 982
Autres revenus d'exploitation[3]								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**114**	110	106	103	107	109	122	120
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**177**	171	163	186	180	154	154	172
Services de courtage et de fonds de placement	**211**	216	223	255	245	227	293	265
Honoraires de gestion et de services de garde	**130**	147	138	136	133	118	120	114
Revenus de change	**29**	14	21	27	22	16	20	19
Autres	**(21)**	36	130	37	(100)	295	28	26
Revenus d'exploitation[3]	**4 145**	4 243	4 156	4 032	3 734	4 050	3 913	3 768
Revenus (pertes) de placement[3]								
Revenus (pertes) nets de placement	**45**	(253)	308	111	904	(362)	711	435
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**258**	76	20	169	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	303	(177)	328	280	904	(362)	711	435
Revenu total	**4 448**	4 066	4 484	4 312	4 638	3 688	4 624	4 203
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**89**	100	80	115	89	92	76	92
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**1 821**	1 375	1 727	1 656	2 042	1 000	1 922	1 753
Frais autres que d'intérêts	**1 846**	1 859	1 853	1 927	1 951	1 698	1 891	1 860
Impôts sur les excédents	**114**	162	147	113	127	140	154	115
Excédents avant ristournes aux membres	**578**	570	677	501	429	758	581	383
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**43**	53	53	36	49	44	29	26
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	**535 $**	517 $	624 $	465 $	380 $	714 $	552 $	357 $
dont :								
Part revenant au Groupe	**527 $**	504 $	613 $	456 $	371 $	699 $	538 $	352 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**8**	13	11	9	9	15	14	5
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	**329 $**	369 $	299 $	275 $	286 $	304 $	272 $	246 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**183**	174	331	206	159	121	189	143
Assurance de dommages	**25**	70	52	26	48	318	98	(18)
Autres	**41**	(43)	(5)	(6)	(64)	15	22	12
	578 $	570 $	677 $	501 $	429 $	758 $	581 $	383 $
Total de l'actif	**295 465 $**	295 265 $	290 073 $	282 065 $	275 095 $	276 310 $	271 983 $	267 935 $
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres[3]	**9,0 %**	8,8 %	11,0 %	8,3 %	7,0 %	12,6 %	9,9 %	6,8 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	**17,3**	17,7	17,5	17,4	18,0	17,8	17,1	17,2
Ratio du total des fonds propres	**17,6**	18,0	17,8	17,7	18,4	18,2	17,5	17,6

[1] Les informations présentées pour les trimestres de 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

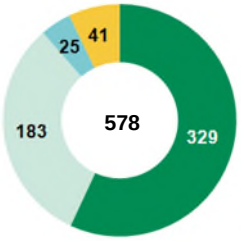
[2] Les données des périodes précédentes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.

[3] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

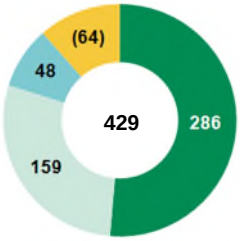
RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

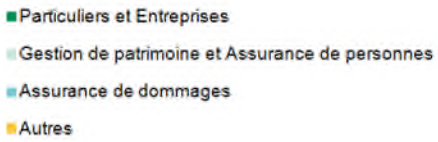
Pour le quatrième trimestre de 2018, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 578 M$, en hausse de 149 M$, ou de 34,7 %, par rapport à la même période en 2017.

Excédents avant ristournes aux membres 2018[1]
(en M$)



Excédents avant ristournes aux membres 2017
(en M$)





(1) Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 329 M$,** en hausse de 43 M$ par rapport à la même période en 2017. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Bonne performance du réseau des caisses, liée notamment à la croissance du revenu net d'intérêts et à la gestion rigoureuse des coûts.
 - Croissance des volumes d'affaires provenant des activités de paiement et de financement.
 - En contrepartie, baisse des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 183 M$,** en hausse de 24 M$ par rapport à la même période en 2017. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Expérience technique plus favorable.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.

 Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Ajustements apportés aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires moins favorables.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.
- Assurance de dommages : **apport de 25 M$,** en baisse de 23 M$ par rapport à la même période en 2017. Cette diminution provient essentiellement des éléments suivants :
 - Sinistralité plus importante comparativement à la période précédente.

 Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Variation à la baisse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Hausse des revenus de placement.

- **Rendement des capitaux propres de 9,0 %,** par rapport à 7,0 % au quatrième trimestre de 2017.

- **Revenus d'exploitation de 4 145 M$,** en hausse de 411 M$, ou de 11,0 %.

- **Revenu net d'intérêts de 1 284 M$,** en hausse de 146 M$, ou de 12,8 %. Cette augmentation provient principalement de la croissance de l'encours des prêts hypothécaires, des prêts à la consommation et des prêts aux entreprises depuis un an et, dans une moindre mesure, de la hausse des taux d'intérêt.

- **Primes nettes de 2 221 M$,** en hausse de 212 M$, ou de 10,6 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** primes nettes d'assurance et de rentes de 1 134 M$, en hausse de 46 M$, ou de 4,2 %, par rapport à la même période en 2017.
 - Hausse des primes de rentes de 34 M$.
 - Hausse des primes d'assurance individuelle de 7 M$.
 - Hausse des primes d'assurance collective de 5 M$.

 - **Secteur Assurance de dommages :** primes nettes de 1 150 M$, en hausse de 167 M$, ou de 17,0 %, par rapport à la même période en 2017.
 - Hausse de 109 M$ des primes nettes assujetties au traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, principalement attribuable au changement du taux de cession prévu dans le traité. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à la croissance de la prime moyenne ainsi qu'à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

- **Autres revenus d'exploitation de 640 M$,** en hausse de 53 M$, ou de 9,0 %.
 - Variation à la baisse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, diminution des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.

- **Revenus de placement de 303 M$,** en baisse de 601 M$.
 - Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations liées à la hausse des taux d'intérêt.
 - Baisse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Diminution des revenus générés par les activités de négociation.

 Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages inférieure à celle du quatrième trimestre de 2017, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché moindre en 2018 que celle enregistrée au trimestre comparatif.
 - Hausse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture du Mouvement.

- **Revenu total de 4 448 M$,** en baisse de 190 M$, ou de 4,1 %.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 89 M$,** soit un montant comparable au trimestre correspondant de 2017.
 - Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,54 %, comparativement à 0,25 % au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 1 821 M$,** en baisse de 221 M$, ou de 10,8 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** charges de 962 M$, en baisse de 551 M$, ou de 36,4 %, par rapport à la même période en 2017. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 551 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés.
 - L'expérience technique plus favorable des produits a été compensée par des ajustements moins favorables liés aux changements d'hypothèses actuarielles apportés dans le cours normal des affaires.

 - **Secteur Assurance de dommages :** charges de sinistres de 857 M$, en hausse de 258 M$, ou de 43,1 %, par rapport à la même période en 2017. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Ratio des sinistres de 70,8 % pour le quatrième trimestre de 2018, alors qu'il était de 59,9 % pour la période correspondante en 2017.
 - Hausse du ratio attribuable à l'évolution favorable moins importante qu'au quatrième trimestre de 2017 des sinistres des années antérieures, (10,1) %, comparativement à (22,2) %.
 - En contrepartie, incidence des catastrophes et événements majeurs moins importante qu'au trimestre comparatif de 2017, soit 0,1 %, comparativement à 1,9 %.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 846 M$,** en baisse de 105 M$, ou de 5,4 %, par rapport à 2017.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.
 - Gain découlant de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés.
 - Baisse des frais attribuable à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.

 Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Hausse des salaires liée à l'indexation et à la croissance des activités.
 - Radiation de certains actifs technologiques.
 - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Hausse des frais résultant de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Augmentation des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.

- **Indice de productivité à 70,3 % pour le quatrième trimestre de 2018,** comparativement à 75,2 % pour la même période en 2017. L'amélioration de l'indice de productivité pour le quatrième trimestre de 2018 s'explique par les éléments tel que mentionné précédemment.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise. Avec une croissance anticipée du PIB réel canadien de 2,1 % en 2018, par rapport à un rythme de 3,0 % enregistré en 2017, et de 2,3 % par rapport à 2,8 % au Québec, les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont profité d'un PIB en croissance soutenue. L'évolution de la sinistralité et des hypothèses actuarielles peut également causer des variations importantes entre les trimestres. Enfin, les huit dernières périodes ont été marquées par l'environnement des bas taux d'intérêt, qui s'est poursuivi en 2017 et en 2018. Par contre, à partir du troisième trimestre de 2017, il y a eu cinq augmentations des taux directeurs canadiens à la suite d'un resserrement monétaire.

Excédents combinés

- Tendance des excédents avant ristournes aux membres principalement affectée par la fluctuation de la sinistralité d'un trimestre à l'autre et par l'apport du réseau des caisses qui poursuit sa croissance.
- Croissance des revenus liés aux actifs sous gestion au cours de 2018.
- Résultats du deuxième trimestre de 2018 marqués par le gain de 129 M$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC, complétée le 1er avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.
- Bonne performance des placements dans le secteur Gestion de patrimoine et assurance de personnes ayant contribué aux excédents plus élevés du deuxième trimestre de 2017.
- Quatrième trimestre de 2017 marqué par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.
- Résultats du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain de 249 M$ net des frais et après impôts, lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1er juillet 2017.

Résultats combinés

- **Revenus d'exploitation – tendance à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2018 par rapport à ceux de 2017.**
 - Hausse du revenu net d'intérêts découlant principalement de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires, des prêts à la consommation et des prêts aux entreprises et, dans une moindre mesure, de la hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance des activités ayant permis au Mouvement Desjardins de faire progresser les revenus d'exploitation, notamment les revenus de primes.
 - Augmentation des primes nettes qui s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement, y compris l'acquisition et la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens au cours de 2018 et des actifs sous gestion.
 - Variation à la hausse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm au quatrième trimestre de 2018 et au quatrième trimestre de 2017 ayant affecté à la baisse les revenus d'exploitation.
 - Revenus d'exploitation du deuxième trimestre de 2018 marqués par le gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC, complétée le 1er avril 2018, tandis que les revenus de services de courtage et de fonds de placement ont été à la baisse à la suite de cette transaction, soit au cours des trois derniers trimestres de 2018.
 - Revenus d'exploitation du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1er juillet 2017.

- **Revenus de placement – fluctuation provenant principalement de la volatilité des marchés entraînant la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.** En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions techniques, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2018 par rapport à ceux de 2017.**
 - Expliquée principalement par la croissance des encours, ainsi que par l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018. En effet, cette nouvelle norme a amené de la volatilité dans les résultats à la suite de la révision des scénarios économiques, la mise à jour des paramètres ainsi que la migration des cotes des emprunteurs.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en hausse pour les trimestres de 2018 par rapport aux trimestres de 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Tous les trimestres de 2018 marqués par une hausse des sinistres qui provient de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Charges principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes en 2018 et incidence particulièrement importante au troisième trimestre de 2017.
 - Charges affectées par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages plus élevés en 2018.
 - Les deuxième et troisième trimestres de 2018 ont été marqués par trois catastrophes au total tandis que le deuxième trimestre de 2017 a été marqué par une catastrophe.
 - L'exercice 2018 a été marqué par quatre événements majeurs comparativement à neuf au cours de l'exercice 2017.
 - Résultats du quatrième trimestre de 2017 marqués par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.

- **Frais autres que d'intérêts – relativement stable lorsque l'on compare les trimestres de 2018 à ceux de 2017.**
 - L'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm sur les charges couvertes par celui-ci ainsi que la progression des affaires, notamment des activités de paiement, de financement et des actifs sous gestion, ont entraîné des hausses des frais autres que d'intérêts.
 - Augmentation des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens pour les trimestres de 2018.
 - Transaction impliquant Qtrade Canada Inc. complétée le 1er avril 2018, diminuant les frais autres que d'intérêts des trois derniers trimestres de 2018.
 - Vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017, réduisant les frais autres que d'intérêts à partir du troisième trimestre de 2017.

Excédents sectoriels

- **Excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises – tendance à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2018 à ceux de 2017.**
 - Bonne performance du réseau des caisses à partir du troisième trimestre de 2017, notamment en raison d'une gestion rigoureuse des coûts.
 - Revenu net d'intérêts en progression, en raison de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations ainsi que de la hausse des taux d'intérêt.
 - Baisse des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux en 2018.
 - Hausse des frais liés à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens ayant affecté les trimestres de 2018.
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. au premier trimestre de 2018.

- **Excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Expérience technique plus favorable pour presque toutes les lignes d'affaires, ayant affecté positivement les excédents nets des trois derniers trimestres de 2018 ainsi que les deux premiers trimestres de 2017.
 - Résultats du deuxième trimestre de 2018 marqués par le gain de 129 M$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC, complétée le 1er avril 2018.
 - Croissance des revenus liés aux actifs sous gestion au cours de 2018.
 - Excédents plus élevés du quatrième trimestre de 2017 majoritairement attribuables aux ajustements favorables des hypothèses actuarielles et compensés en partie par une détérioration de l'expérience technique.
 - Bonne performance des placements, ayant aussi contribué aux excédents plus élevés du deuxième trimestre de 2017.

- **Excédents nets du secteur Assurance de dommages ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Augmentation de la charge de sinistres plus importante pour les trimestres de 2018 en lien avec la croissance des affaires et de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ayant marqué chacun des trimestres.
 - Résultats du deuxième et du troisième trimestre de 2018 marqués par trois catastrophes, soit des dommages causés par de l'eau et du vent en avril, du vent en mai et des dommages causés par des tornades et des vents forts, principalement dans les régions d'Ottawa et de Gatineau en septembre.
 - Augmentation moins importante pour le premier et le quatrième trimestre de 2018, comparativement aux trimestres de 2017, de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Résultats du quatrième trimestre de 2017 marqués par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.
 - Résultats du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain de 241 M$ net des frais et après impôts, lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1er juillet 2017.
 - Premier trimestre de 2017 marqué par une sinistralité de l'année en cours plus importante en raison de conditions climatiques hivernales défavorables, avec des dommages causés par l'eau et les précipitations importantes de neige au Québec ainsi que la tempête de vent en Ontario.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 17 – Bilan combiné
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018[1]		2017		2016	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**3 384 $**	**1,1 %**	2 435 $	0,9 %	1 876 $	0,7 %
Valeurs mobilières	**59 932**	**20,3**	56 588	20,6	53 285	20,6
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**11 934**	**4,0**	8 674	3,2	7 690	3,0
Prêts et acceptations nets	**190 670**	**64,5**	177 521	64,4	166 026	64,3
Actif net des fonds distincts	**13 234**	**4,5**	13 379	4,9	11 965	4,6
Instruments financiers dérivés	**3 743**	**1,3**	3 206	1,2	3 572	1,4
Autres actifs	**12 568**	**4,3**	13 292	4,8	13 953	5,4
Total de l'actif	**295 465 $**	**100,0 %**	275 095 $	100,0 %	258 367 $	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	**183 158 $**	**61,9 %**	171 586 $	62,4 %	160 546 $	62,2 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**10 829**	**3,7**	9 112	3,3	8 196	3,2
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**16 845**	**5,7**	10 229	3,7	10 323	4,0
Instruments financiers dérivés	**2 816**	**1,0**	3 094	1,1	2 057	0,8
Passifs des contrats d'assurance	**28 740**	**9,7**	28 272	10,3	27 493	10,6
Passif net des fonds distincts	**13 212**	**4,5**	13 354	4,9	11 957	4,6
Autres passifs	**12 838**	**4,3**	13 287	4,8	13 124	5,1
Obligations subordonnées	**1 378**	**0,5**	1 388	0,5	1 378	0,5
Capitaux propres	**25 649**	**8,7**	24 773	9,0	23 293	9,0
Total du passif et des capitaux propres	**295 465 $**	**100,0 %**	275 095 $	100,0 %	258 367 $	100,0 %

[1] Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2018, l'actif total du Mouvement Desjardins totalisait 295,5 G$, en hausse de 20,4 G$, ou de 7,4 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une progression de 16,7 G$, ou de 6,5 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. Cette progression s'explique en grande partie par l'augmentation des prêts et acceptations nets ainsi que des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2018, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières du Mouvement Desjardins s'élevait à 3,4 G$, en hausse de 949 M$, ou de 39,0 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une majoration de 559 M$, ou de 29,8 %, observée un an auparavant. Dans le cas des valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont progressé de 6,6 G$, ou de 10,1 %, pendant la même période, pour atteindre un volume de 71,9 G$, par rapport à une augmentation de 4,3 G$, ou de 7,0 %, enregistrée au cours de 2017. Le volume important des activités de marché explique cette hausse.

PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Au 31 décembre 2018, l'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, se chiffrait à 190,7 G$, en hausse de 13,1 G$, ou de 7,4 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une croissance de 11,5 G$, ou de 6,9 %, enregistrée un an plus tôt. À l'origine d'une grande partie de cette croissance observée en 2018, on retrouve les prêts hypothécaires résidentiels, qui occupent une place très importante dans les activités de crédit du Mouvement. En effet, ils composaient 62,8 % de son portefeuille à la même date.

Tableau 18 – Prêts et acceptations
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018[1]		2017		2016	
Hypothécaires résidentiels	**120 113 $**	**62,8 %**	113 146 $	63,6 %	106 695 $	64,1 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**26 210**	**13,7**	24 044	13,5	22 150	13,3
Aux entreprises et aux gouvernements	**45 066**	**23,5**	40 769	22,9	37 637	22,6
	191 389	**100,0 %**	177 959	100,0 %	166 482	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	**(719)**		(438)		(456)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	**190 670 $**		177 521 $		166 026 $	
Prêts garantis ou assurés[2]	**47 129 $**		46 952 $		45 373 $	
Prêts garantis ou assurés[2] en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts	**24,6 %**		26,4 %		27,3 %	
Prêts hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts	**76,5**		77,1		77,4	

[1] Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
[2] Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins s'élevait à 120,1 G$ au 31 décembre 2018, en hausse de 7,0 G$, ou de 6,2 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une progression de 6,5 G$, ou de 6,0 %, observée à la fin de l'année précédente. Le Mouvement Desjardins a su profiter de la croissance soutenue de l'activité domiciliaire, notamment au Québec. Il a accompagné bon nombre de ses membres et clients dans leurs projets d'accès à la propriété. La construction neuve s'est accrue de 0,8 % annuellement sur le territoire québécois en 2018, alors que la revente de maisons existantes a augmenté de 4,9 % pendant la même période, ce qui a favorisé une appréciation de 5,2 % du prix moyen de vente des résidences.

Au 31 décembre 2018, l'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, totalisait 45,1 G$, en hausse de 4,3 G$, ou de 10,5 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une progression de 3,1 G$, ou de 8,3 %, enregistrée un an auparavant. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours s'établissait à 26,2 G$, en hausse de 2,2 G$, ou de 9,0 %, depuis la fin de 2017, en regard d'une augmentation de 1,9 G$, ou de 8,6 %, observée l'année précédente. Soulignons que le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition de portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens en 2018.

Qualité du crédit

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 86 à 89 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

Tableau 19 – Dépôts
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018					2017		2016	
	Payables à vue	**Payables à préavis**	**Payables à terme**	**Total**		Total		Total	
Particuliers	**48 771 $**	**3 792 $**	**52 735 $**	**105 298 $**	**57,5 %**	100 578 $	58,6 %	96 278 $	60,0 %
Entreprises et gouvernements	**25 991**	**361**	**49 822**	**76 174**	**41,6**	69 102	40,3	62 799	39,1
Institutions de dépôts	**1 618**	**-**	**68**	**1 686**	**0,9**	1 906	1,1	1 469	0,9
Total des dépôts	**76 380 $**	**4 153 $**	**102 625 $**	**183 158 $**	**100,0 %**	171 586 $	100,0 %	160 546 $	100,0 %

Au 31 décembre 2018, l'encours des dépôts se chiffrait à 183,2 G$, en hausse de 11,6 G$, ou de 6,7 %, depuis la fin de l'année précédente, comparativement à une progression de 11,0 G$, ou de 6,9 %, enregistrée au 31 décembre 2017. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituaient 41,6 % de son portefeuille total de dépôts à la même date, est en grande partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 7,1 G$, ou de 10,2 %, depuis la fin de 2017, pour atteindre 76,2 G$ au 31 décembre 2018, par rapport à une majoration de 6,3 G$, ou de 10,0 %, observée un an auparavant. Les différentes émissions de titres, y compris le papier commercial et les obligations sécurisées, effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins, sont en bonne partie à l'origine de cette augmentation.

Dans le cas de l'épargne en provenance des particuliers du Mouvement Desjardins, son encours s'élevait à 105,3 G$ au 31 décembre 2018, en hausse de 4,7 G$, ou de 4,7 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une progression de 4,3 G$, ou de 4,5 %, enregistrée pendant l'année précédente. Soulignons que cette catégorie de dépôts représentait 57,5 % du portefeuille total de dépôts du Mouvement Desjardins à la même date. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont diminué de 220 M$, ou de 11,5 %, depuis la fin de 2017, en regard d'une majoration de 437 M$, ou de 29,7 %, observée un an plus tôt, pour s'établir à 1,7 G$ au 31 décembre 2018.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Au 31 décembre 2018, les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins s'élevaient à 28,7 G$, en hausse de 468 M$, ou de 1,7 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une augmentation de 779 M$, ou de 2,8 %, enregistrée un an auparavant. Cette progression s'explique en partie par la hausse des primes non acquises de 273 M$ ainsi que des provisions techniques attribuable aux activités d'assurance de personnes, qui ont augmenté de 125 M$.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur ces passifs du Mouvement Desjardins.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres se chiffraient à 25,6 G$, en hausse de 876 M$, ou de 3,5 %, depuis le 31 décembre 2017, comparativement à une augmentation de 1,5 G$, ou de 6,4 %, observée à la fin de l'année précédente. Les excédents nets après ristournes aux membres, totalisant 2 141 M$, ont été une source de cette croissance. De plus, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 125 M$ ainsi qu'à l'émission de parts de capital F d'une valeur de 142 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F. Le rachat de parts permanentes de 253 M$, la rémunération de 425 M$ sur le capital social ainsi que l'incidence des changements de méthodes comptables de 214 M$ ont diminué les capitaux propres. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. a procédé au rachat de la totalité des actions privilégiées de catégorie B pour une contrepartie en espèces de 13 M$ et la totalité des actions privilégiées de catégorie C pour une contrepartie en espèces de 75 M$.

La note complémentaire 21 « Capital social » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social du Mouvement Desjardins.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

L'industrie financière met davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. Les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1er janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 à 15 %.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoie une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, l'AMF a exigé que le Mouvement Desjardins respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement aux ratios de fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et du total des fonds propres. L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* (TCM) émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la Ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Le suivi de l'évolution de ces lignes directrices est présenté dans la section « Évolution du contexte réglementaire », de ce rapport de gestion.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. Par ailleurs, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Tableau 20 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III[1][2]

	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I[3]	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratio de fonds propres et de levier au 31 décembre 2018
Fonds propres de la catégorie 1A	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	**17,3 %**
Fonds propres de la catégorie 1	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	**17,3**
Total des fonds propres	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	**17,6**
Ratio de levier	> 3,0	s. o.	> 3,0	s. o.	> 3,0	**8,3**

(1) Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.
(2) Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.
(3) En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1er janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier.

Le 25 octobre 2017, le CBCB a publié la ligne directrice *Identification and management of step-in risk,* qui vise à mesurer le risque lié au soutien qu'une institution financière pourrait donner à une entité non consolidée si jamais cette dernière se trouvait en détresse financière, et ce même au-delà ou en l'absence d'exigences contractuelles. Le cadre proposé ne prévoit pas l'ajout automatique d'exigences de fonds propres en plus de ceux requis selon les normes actuelles de Bâle. L'entrée en vigueur est prévue pour 2020.

Le 7 décembre 2017, le CBCB a publié un document de réflexion sur le traitement réglementaire des expositions souveraines. Des commentaires sur le sujet pouvaient être acheminés au CBCB jusqu'au 9 mars 2018. Le CBCB n'a pas obtenu de consensus en vue d'apporter des modifications au traitement des expositions au risque souverain.

Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire, qui supervise le CBCB, a approuvé le 7 décembre 2017 les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques (APR) et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renfonçant la solidité et la sensibilité des approches standards du risque de crédit, du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) et du risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les modèles internes, d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres dans le cadre de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes, et d'autre part en révoquant l'usage des approches fondées sur les modèles internes pour le risque du dispositif d'AEC et le risque opérationnel;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil de Bâle I existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondé sur les approches standards révisées de Bâle III.

Le CBCB prévoit la mise en œuvre de ces réformes pour le 1er janvier 2022 et des dispositions transitoires pour l'application du plancher selon l'approche standard révisée de Bâle III.

Le 22 mars 2018, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Revisions to the minimum capital requirements for market risk*. Ce document aborde certains problèmes soulevés à la suite de la publication le 14 janvier 2016 de la version révisée des exigences minimales de fonds propres à l'égard du risque de marché. Le document consultatif inclut des propositions de changements visant, entre autres, à accroître la sensibilité au risque de l'approche standard et à recalibrer la pondération du risque de taux, du risque sur actions et du risque de change. Le document consultatif propose également des modifications au document *Simplified alternative to the standardised approach to market risk capital requirements* publié le 29 juin 2017. Le 7 décembre 2017, le CBCB avait annoncé que les institutions financières devraient présenter l'information en vertu de l'approche standard à compter du 1er janvier 2022.

Le 16 juillet 2018, le BSIF a publié un document de travail sur le calendrier proposé de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada. Le document fait également mention du point de vue du BSIF concernant certains changements proposés. L'AMF ne s'est pas encore prononcée sur l'échéancier d'adoption des nouvelles réformes.

Enfin, la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF a fait l'objet d'une révision en novembre dernier et son entrée en vigueur est prévue pour le 31 mars 2019. Les principaux changements couvrent les éléments suivants :

- Introduction des dispositions relatives au TLAC;
- Refonte de l'encadrement relatif à la titrisation;
- Mise en œuvre de l'approche standard pour le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) et révision des exigences en matière de fonds propres pour l'exposition des banques à des contreparties centrales;
- Augmentation de l'exigence minimale du ratio de levier pour les institutions désignées IFIS-I à 3,5%;
- Introduction des dispositions relatives au coussin contracyclique;
- Révision de la norme liée au troisième pilier;
- Introduction d'un nouveau plancher d'actifs pondérés par le risque : Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, l'AMF impose une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche des notations internes avancée visant le risque de crédit ou le risque opérationnel. Ce plancher de fonds propres était déterminé selon les exigences de Bâle I plutôt que selon l'approche standard de Bâle II. Pour le premier trimestre de 2019, l'AMF propose un nouveau plancher de fonds propres selon l'approche standard révisée de Bâle III.

La section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements supplémentaires sur la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le dossier de la recapitalisation interne, soit le projet de la ligne directrice TLAC.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2018, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 17,3 %, de 17,3 % et de 17,6 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 8,3 %. Le Mouvement Desjardins a une solide capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2018.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

Tableau 21 – Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A[1]	Catégorie 1B[1]	
Éléments admissibles	• Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital de la Fédération • Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	• Participations ne donnant pas le contrôle[2]	• Provisions générales • Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	• Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions		
Déductions	• Principalement des participations significatives dans des entités financières[3]		• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

[1] Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent pour une coopérative financière régie par l'AMF des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.
[2] Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.
[3] Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 22 – Fonds propres réglementaires
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018[1]	2017
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération[2]	**4 784 $**	4 518 $
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	**532**	794
Réserves	**15 921**	16 707
Excédents non répartis	**3 634**	1 336
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**(28)**	410
Déductions[3]	**(2 431)**	(2 780)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	**22 412**	20 985
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	13
Total des fonds propres de la catégorie 1B	**-**	13
Total des fonds propres de la catégorie 1	**22 412**	20 998
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	**844**	1 032
Provisions générales	**377**	257
Autres instruments admissibles	**25**	25
Déductions	**(820)**	(876)
Total des fonds propres de la catégorie 2	**426**	438
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	**22 838 $**	21 436 $
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	**17,3 %**	18,0 %
Fonds propres de la catégorie 1	**17,3**	18,0
Total des fonds propres	**17,6**	18,4
Levier	**8,3**	8,5
Exposition du ratio de levier	**271 359 $**	246 832 $

(1) Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Y compris les parts de capital détenues dans les fonds distincts.
(3) Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires et des participations significatives respectivement de 661 M$ et de 1 770 M$ au 31 décembre 2018 et de 651 M$ et de 2 129 M$ au 31 décembre 2017.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1er janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1er janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le Mouvement Desjardins n'a émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur l'application de cette réglementation.

Au cours de l'exercice 2018, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. a procédé au rachat de la totalité des actions privilégiées de catégorie B pour une contrepartie en espèces de 13 M$ et la totalité des actions privilégiées de catégorie C pour une contrepartie en espèces de 75 M$.

Le 21 décembre 2018, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin d'émettre, au cours des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 125 M$. Cette nouvelle émission a débuté le 15 janvier 2019. Au cours de l'exercice 2018, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 125 M$. De plus, la Fédération a émis des parts de capital F d'une valeur de 142 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

Au 31 décembre 2018, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en baisse de 71 points de base par rapport au 31 décembre 2017. La croissance des excédents a été contrebalancée par la hausse des actifs pondérés en fonction des risques, le passage à l'IFRS 9 et la diminution du cumul des autres éléments du résultat global. Tel que mentionné à la section « Évolution de la réglementation », l'AMF a annoncé la mise en place d'un nouveau plancher de fonds propres révisé à compter de la fin du premier trimestre de 2019. Le Mouvement Desjardins estime que l'incidence de ce changement entraînera une augmentation d'environ 70 points de base du ratio de fonds propres de la catégorie 1A au 31 mars 2019.

Tableau 23 – Évolution des fonds propres réglementaires
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2018[1]**	2017
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	**20 985 $**	18 720 $
Croissance des réserves et des excédents non répartis[2]	**1 512**	1 489
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**(438)**	18
Parts de capital de la Fédération[3]	**266**	376
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	**(262)**	(284)
Déductions	**349**	666
Solde à la fin de l'exercice	**22 412**	20 985
Fonds propres de la catégorie 1B		
Solde au début de l'exercice	**13**	12
Participations ne donnant pas le contrôle	**(13)**	1
Solde à la fin de l'exercice	**-**	13
Total des fonds propres de la catégorie 1	**22 412**	20 998
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	**438**	611
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	**(188)**	(174)
Provisions générales	**120**	5
Déductions	**56**	(4)
Solde à la fin de l'exercice	**426**	438
Total des fonds propres	**22 838 $**	21 436 $

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.
(3) Montant net des frais d'émission.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Depuis mars 2009, le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit, elles sont évaluées selon l'approche standard. Le 19 juin 2017, le Mouvement a reçu l'autorisation de l'AMF quant à l'utilisation de l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel, et ce à compter du 30 juin 2017. Le 29 juin 2018, le Mouvement a reçu l'agrément de l'AMF quant à l'utilisation des modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation tout en continuant d'utiliser l'approche standard pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire, et ce à compter du 30 septembre 2018. Le Mouvement est également assujetti à un seuil défini en vertu de Bâle I. Ce seuil est déterminé par la différence entre l'exigence minimale de fonds propres réglementaires selon les règles de la dernière version de la ligne directrice de l'AMF fondée sur Bâle I multipliée par un facteur de redressement établi par l'AMF et l'exigence minimale de fonds propres réglementaires calculée en vertu de Bâle III.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 129,5 G$ au 31 décembre 2018. De ce montant, 106,8 G$ sont attribuables au risque de crédit, 5,4 G$ au risque de marché, 12,2 G$ au risque opérationnel et enfin, 5,1 G$ à l'ajustement en fonction du seuil. Au 31 décembre 2017, les actifs pondérés étaient de 116,5 G$.

Tableau 24 – Actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars et en pourcentage)	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2018				Total au 31 décembre 2017
	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital [2]	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	**- $**	**- $**	**15 346 $**	**102 $**	**15 346 $**	**102 $**	**8 $**	**0,7 %**	28 $
Institutions financières	**-**	**-**	**10 743**	**2 106**	**10 743**	**2 106**	**168**	**19,6**	2 094
Entreprises	**-**	**-**	**67 208**	**56 333**	**67 208**	**56 333**	**4 507**	**83,8**	43 738
Titrisation	**-**	**-**	**5**	**63**	**5**	**63**	**5**	**1 250,0**	75
Actions	**-**	**-**	**250**	**334**	**250**	**334**	**27**	**133,6**	241
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	**-**	**-**	**8 294**	**5 394**	**8 294**	**5 394**	**432**	**65,0**	4 687
Prêts hypothécaires	**103 893**	**11 491**	**435**	**152**	**104 328**	**11 643**	**931**	**11,2**	9 769
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	**11 271**	**4 741**	**1 057**	**793**	**12 328**	**5 534**	**443**	**44,9**	3 975
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	**39 177**	**10 159**	**-**	**-**	**39 177**	**10 159**	**812**	**25,9**	8 833
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	**154 341**	**26 391**	**103 338**	**65 277**	**257 679**	**91 668**	**7 333**	**35,6**	73 440
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	**-**	**-**	**8**	**-**	**8**	**-**	**-**	**-**	-
Institutions financières	**-**	**-**	**2 755**	**551**	**2 755**	**551**	**44**	**20,0**	343
Entreprises	**-**	**-**	**12**	**12**	**12**	**12**	**1**	**100,0**	5
Portefeuille de négociation	**-**	**-**	**1 234**	**533**	**1 234**	**533**	**43**	**43,2**	365
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 452**	**116**	**-**	903
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	**-**	**-**	**-**	**-**	**264**	**14**	**1**	**-**	1
Sous-total du risque de contrepartie	**-**	**-**	**4 009**	**1 096**	**4 273**	**2 562**	**205**	**60,0**	1 617
Autres actifs [3]	**-**	**-**	**-**	**-**	**15 920**	**11 268**	**902**	**70,8**	11 677
Facteur scalaire [4]	**-**	**1 585**	**-**	**-**	**-**	**1 584**	**127**	**-**	1 333
Total du risque de crédit	**154 341**	**27 976**	**107 347**	**66 373**	**277 872**	**107 082**	**8 567**	**38,5**	88 067
Risque de marché									
Valeur à risque (VaR)	**-**	**575**	**-**	**-**	**-**	**575**	**46**	**-**	-
VaR en situation de crise	**-**	**2 335**	**-**	**-**	**-**	**2 335**	**187**	**-**	-
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) [5]	**-**	**1 732**	**-**	**-**	**-**	**1 732**	**139**	**-**	-
Autres [6]	**-**	**-**	**-**	**754**	**-**	**754**	**60**	**-**	1 965
Total du risque de marché [7]	**-**	**4 642**	**-**	**754**	**-**	**5 396**	**432**	**-**	1 965
Risque opérationnel [8]	**-**	**-**	**-**	**12 232**	**-**	**12 232**	**979**	**-**	11 850
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le seuil	**154 341**	**32 618**	**107 347**	**79 359**	**277 872**	**124 710**	**9 978**	**-**	101 882
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit [9]									
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**124 419**	**9 954**	**-**	101 629
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**124 463**	**9 957**	**-**	101 674
APR pour le total des fonds propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**124 506**	**9 960**	**-**	101 710
Ajustement transitoire en fonction du seuil [10]	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 055**	**404**	**-**	14 858
Total des actifs pondérés en fonction des risques	**154 341 $**	**32 618 $**	**107 347 $**	**79 359 $**	**277 872 $**	**129 474 $**	**10 358 $**	**- %**	116 487 $

[1] Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

[2] L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

[3] Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

[4] Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

[5] Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

[6] Représente les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires. Il est à noter que depuis le troisième trimestre de 2018, c'est l'approche des modèles internes qui est appliquée pour l'ensemble des portefeuilles de négociation à la suite de l'obtention de l'agrément de l'AMF. Avant cette période, c'est l'approche standard qui était utilisée pour l'ensemble des exigences en risque de marché.

[7] Depuis le troisième trimestre de 2018, des modèles internes sont utilisés pour calculer le risque de marché sur les portefeuilles de négociation en remplacement de l'approche standard utilisée auparavant. L'approche standard a été utilisée pour les périodes précédentes. Les données de la période antérieure n'ont pas été retraitées.

[8] Depuis le deuxième trimestre de 2017, l'approche standard est utilisée pour évaluer le risque opérationnel. L'approche indicateur de base a été utilisée pour les périodes précédentes.

[9] Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge d'AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1er janvier 2014. Ils sont respectivement de 80 %, de 83 % et de 86 % en 2018 (72 %, 77 % et 81 % en 2017). Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

[10] Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF le seuil est présenté pour tenir compte des actifs pondérés en fonction des risques après les dispositions transitoires pour la charge d'AEC relatives aux fonds propres de la catégorie 1A.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2018 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que de contrepartie et le risque de contrepartie. Pour le risque autre que de contrepartie, les principales variations ont été causées par l'évolution de la taille du portefeuille, qui a entraîné une augmentation de 8,5 G$ des APR, alors que la détérioration de la qualité du portefeuille a causé une hausse de 1,5 G$. De plus, la mise à jour des modèles a engendré une hausse de 939 M$. L'intégration de la perte en cas de défaut de ralentissement sur le portefeuille hypothécaire assuré a occasionné une hausse de 2,1 G$ inclus dans le 7,7 G$ causé par des changements de méthodes et politiques. Le Mouvement Desjardins au 1er avril 2018 a complété la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Ethiques SEC ce qui a occasionné une baisse du risque de crédit de 892 M$ et finalement la variation des taux de change a causé une hausse de 321 M$. Pour le risque de contrepartie, des changements dans les méthodes de calcul du capital réglementaire ainsi qu'une augmentation du volume de transactions et une détérioration de la qualité du portefeuille ont entraîné une augmentation de 905 M$.

En ce qui a trait au risque de marché, une hausse de 3,4 G$ des APR a été observée, laquelle est conséquente de l'obtention de l'agrément qui a permis l'utilisation des modèles internes en remplacement de l'approche standard utilisée auparavant.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 382 M$ des APR a aussi été observée, en raison de la variation des revenus générés.

L'ajustement en fonction du seuil tel que défini précédemment a diminué de 9,8 G$ des APR au cours de 2018. Cette baisse résulte essentiellement de changement de méthodes et politiques.

Tableau 25 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018			2017		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	**Risque de contrepartie et d'émetteur**	**Total**	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie et d'émetteur	Total
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**86 448 $**	**1 366 $**	**87 814 $**	77 449 $	1 038 $	78 487 $
Taille du portefeuille[1]	**8 526**	**693**	**9 219**	7 431	282	7 713
Qualité du portefeuille[2]	**1 481**	**111**	**1 592**	(408)	(13)	(421)
Mise à jour des modèles[3]	**939**	**-**	**939**	2 120	-	2 120
Méthodes et politiques[4]	**7 697**	**82**	**7 779**	8	59	67
Acquisitions et cessions	**(892)**	**-**	**(892)**	65	-	65
Variation des taux de change	**321**	**19**	**340**	(217)	-	(217)
Autres	**-**	**-**	**-**	-	-	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**18 072**	**905**	**18 977**	8 999	328	9 327
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**104 520 $**	**2 271 $**	**106 791 $**	86 448 $	1 366 $	87 814 $

(en millions de dollars)	2018	2017
Risque de marché		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**1 965 $**	1 810 $
Variation des niveaux de risque[5]	**-**	155
Mise à jour des modèles[3]	**393**	-
Méthodes et politiques[4]	**-**	-
Acquisitions et cessions	**3 038**	-
Variations des taux de change	**-**	-
Autres	**-**	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**3 431**	155
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**5 396 $**	1 965 $
Risque opérationnel		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**11 850 $**	13 315 $
Revenus générés	**394**	126
Méthodes et politiques[4]	**-**	(1 591)
Acquisitions et cessions	**(12)**	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**382**	(1 465)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**12 232 $**	11 850 $
Ajustement transitoire en fonction du seuil		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**14 858 $**	14 532 $
Taille du portefeuille[1]	**3 231**	83
Qualité du portefeuille[2]	**(531)**	456
Mise à jour des modèles[3]	**(916)**	(2 076)
Méthodes et politiques[4]	**(10 709)**	1 864
Acquisitions et cessions	**(867)**	(1)
Variation des taux de change	**(11)**	-
Autres	**-**	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**(9 803)**	326
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**5 055 $**	14 858 $

[1] Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.
[2] Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.
[3] Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.
[4] Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.
[5] Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2018, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 373,6 G$, soit une baisse annuelle de 38,0 G$, ou de 9,2 %, comparativement à une baisse de 8,6 G$, ou de 2,1 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Cette diminution fait suite à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. telle que décrite à la section 1.2 « Événements importants de 2018 ». Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 57,4 G$ à l'issue de l'exercice 2018, ce qui représente une diminution de 0,8 G$, ou de 1,3 %, sur une base annuelle, en regard d'une majoration de 6,7 G$, ou de 12,9 %, affichée un an auparavant.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 26 – Biens sous gestion et sous administration
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	**13 902 $**	15 263 $	12 205 $
Fonds de placement[1]	**43 546**	42 957	39 345
Total des biens sous gestion	**57 448 $**	58 220 $	51 550 $
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	**280 378 $**	313 517 $	326 798 $
Fonds de placement[1]	**93 180**	98 031	93 368
Total des biens sous administration	**373 558 $**	411 548 $	420 166 $

[1] Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques jusqu'au 1er avril 2018.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins reçoit des actifs financiers en garantie à la suite de transactions sur des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir.* De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

Dans les graphiques de cette section, les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables des états financiers combinés ».

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

Principaux risques émergents

Les principaux risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

Principaux risques émergents	Description
Cybermenaces	L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en accroissement depuis plusieurs années. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans les technologies en renforçant les installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la cybersécurité, dans les processus en optimisant ceux-ci pour répondre efficacement à un incident et dans les employés en les attirant et en les formant afin de continuer à développer nos méthodes de défense. Le Mouvement a également optimisé ses stratégies de transfert du cyberrisque en raffinant ses propres polices d'assurance au cours de l'année 2018. Rien n'indique que le Mouvement serait moins à risques que les autres institutions financières du Canada. En cas de cyberattaque réussie, le Mouvement s'exposerait à des pertes financières, à des dommages réputationnels, à des risques de non atteintes de ses objectifs d'affaires et à des perturbations importantes de ses activités. L'organisation demeure vigilante et proactive dans la gestion et l'identification de ces risques en poursuivant ses investissements en matière de cyberdéfense pour protéger ses données, ses systèmes et ses membres et clients.

Principaux risques émergents	Description
Endettement des ménages et évolution du marché immobilier	Un ralentissement de l'économie, plus accru en période d'incertitude géopolitique, pourrait affecter de façon importante les ménages dont le taux d'endettement demeure élevé. Cette situation économique pourrait entraîner à la baisse le marché immobilier, qui a connu dans la dernière année une belle croissance, malgré la hausse des taux et le resserrement des règles d'octroi hypothécaire imposées au début de l'année. Néanmoins, le Mouvement Desjardins demeure proactif dans l'accompagnement des membres et des clients qui pourraient être affectés si une telle situation survenait. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permettent de prévenir ce risque.
Évolutions technologiques	Les technologies innovatrices sont de plus en plus prise en considération et adoptées par les institutions financières dans le cadre de leur transformation numérique représentant un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. En plus des risques liés aux cybermenaces, l'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à d'autres risques relatifs à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, et à l'interdépendance des systèmes. Les attentes des régulateurs ainsi que l'environnement réglementaire seront renforcés et les exigences vis-à-vis le secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution afin de répondre aux besoins de ses membres et clients.
Évolutions réglementaires	Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques, notamment la conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, les fraudes financières, la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la lutte à l'évasion fiscale, le respect de sanctions économiques, la protection des renseignements personnels, etc. Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers. En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.
Évolution des taux d'intérêt	Les turbulences observées sur les marchés financiers en fin d'année 2018 ont ramené vers le bas les taux d'intérêt obligataires. Par ailleurs, moins de hausses de taux d'intérêt sont maintenant attendues pour l'année 2019 alors que l'économie mondiale montre des signes de faiblesses. Cet environnement de taux crée une pression sur les marges d'intermédiation financière où les revenus d'intérêts baissent et où la compétition, notamment pour les dépôts, s'accentue, alors que plusieurs épargnants délaissent les fonds de placement au profit de comptes d'épargne à taux élevés et de véhicules de placement à capital garanti. Cette situation affecte également les activités d'appariement des assureurs et des régimes de retraite du Mouvement Desjardins, alors que la valorisation des passifs augmente et que les rendements des actifs sont en baisse. Le Mouvement Desjardins demeure actif sur le plan de ses stratégies d'appariement et gère efficacement ces risques. L'environnement d'aversion pour le risque et de haute volatilité observée au cours des deux derniers mois de l'année a causé un élargissement important des écarts de crédit, ainsi qu'une forte diminution du niveau général des taux d'intérêt. Ces éléments ont eu des répercussions fortement négatives sur les portefeuilles destinés à des stratégies long terme visant la stabilité de ces paramètres de marchés.
Incertitudes géopolitiques	L'adoption de mesures protectionnistes par l'administration américaine a accentué l'incertitude à l'échelle mondiale en 2018. De nouvelles mesures protectionnistes pourraient être décrétées en 2019, notamment si les négociations actuelles entre la Chine et les États-Unis s'avèrent non-concluantes. En ce qui concerne le Canada en particulier, de nouveaux rebondissements pourraient survenir avec l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Cet accord n'a pas encore été accepté par les parlements respectifs des législations concernées. Certains articles de l'accord pourraient être contestés, ce qui relancerait le processus de négociation. La situation en Europe est marquée par une augmentation de l'incertitude politique. En plus du dossier du Brexit qui piétine, il faut ajouter la crise des gilets jaunes en France et la montée du populisme. L'économie européenne risque encore de ralentir en 2019. La probabilité d'une récession a aussi augmenté. Conscient de la forte intégration économique mondiale, le Mouvement Desjardins demeure vigilant et continue de s'appuyer sur son solide cadre de gestion des risques pour identifier, mesurer et atténuer les risques.

Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

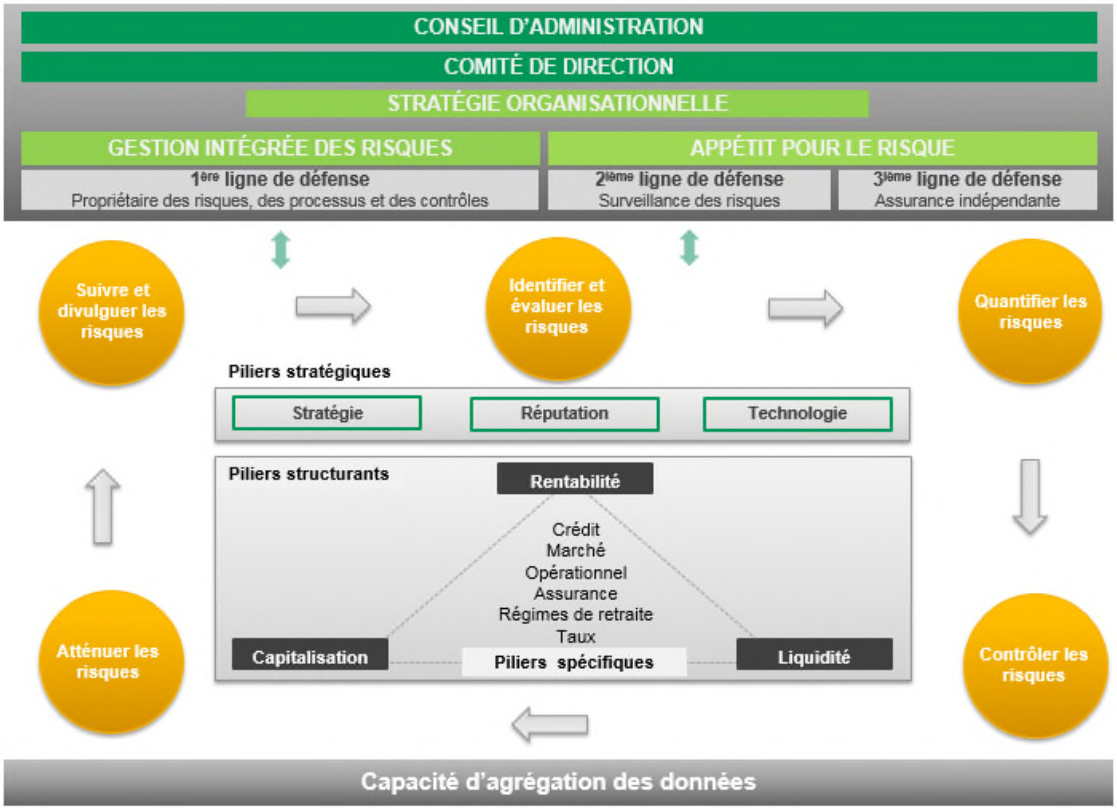
Facteurs de risque	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
Politiques monétaires	Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale des États-Unis (FED) ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.
Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties	Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fie ne sont pas conformes aux normes comptables, sont trompeurs ou ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de ses membres, de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.
Estimations comptables critiques et normes comptables	Les états financiers combinés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Les principales méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.
Concentration géographique	Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2018, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 90,9 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

Facteurs de risque	Description
Acquisitions et partenariats	Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.
Cotes de crédit	Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.
Changements climatiques	Les changements climatiques sont un facteur de risque externe du risque environnemental. Il se définit comme la vulnérabilité d'une entité face aux effets néfastes des changements climatiques dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières. Il englobe à la fois : • les risques physiques, soit les risques résultant des dommages causés par des événements climatiques extrêmes; • les risques de transition, soit les risques liés à la mise en œuvre de mesures visant à assurer la transition écologique. Les catastrophes résultant de ces événements climatiques extrêmes sont imprévisibles et leur fréquence semble s'accroître. La forte gravité des conséquences fait en sorte qu'elles pourraient avoir une incidence importante sur les résultats du Mouvement. Étant donné la nature de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages du Mouvement sont particulièrement affectées par les changements climatiques, notamment par le risque de catastrophe faisant partie intégrante du risque d'assurance.
Autres facteurs	D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

4.2 Gestion des risques

Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec la stratégie organisationnelle et l'appétit pour le risque qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et facteurs de risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant affecter le Mouvement Desjardins. Le registre est actualisé au moins tous les ans et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental ou social	Juridique et réglementaire

En plus des risques stratégique, opérationnel, de liquidité et de réputation inhérents à leurs activités, les principaux risques des secteurs d'activité du Mouvement Desjardins sont les suivants :

- Particuliers et Entreprises : risque de crédit et de marché
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : risque d'assurance, de marché et de crédit
- Assurance de dommages : risque d'assurance et de marché

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment, sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, les taux d'intérêt, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins dont les projections sont effectuées sur un horizon de trois années. Les résultats de cet exercice sont également utilisés lors de l'établissement des cibles de capitalisation ainsi que de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2018, les scénarios élaborés envisageaient séparément la possibilité d'une longue récession aux États-Unis jumelée à une correction immobilière importante au Canada, et une guerre commerciale mondiale. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion Finances et Risques du Mouvement, le comité de direction du Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

En plus des scénarios de crise étudiés lors de sa planification financière intégrée, le Mouvement Desjardins réalise une simulation de crise réglementaire selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Celle-ci est effectuée selon la fréquence établie par cette dernière, généralement tous les deux ans.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'assurer une saine gouvernance des utilisations des modèles de risque du Mouvement Desjardins et de soutenir dans son rôle l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque, les activités telles que la conception, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans celles-ci.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. L'équipe de validation est responsable de déterminer le niveau d'importance de chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également l'évaluation de la possibilité de reproduire de manière autonome certains résultats obtenus par les équipes de modélisation et l'examen de certains aspects touchant la mise en œuvre des modèles. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle la performance de ce dernier sera validée au cours de sa durée de vie utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance comporte des contrôles qui atténuent le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des risques émergents sur les résultats réels du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés, contribuer au développement d'une économie durable et responsable, et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés, pour simplifier leur expérience;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements envers les détenteurs de titres de créances ou de capitalisation;
- Maintenir la stabilité financière au sein du marché en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Assurer une gestion adéquate des risques opérationnels et réglementaires.

La fonction Gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle s'assure que les énoncés et les indicateurs, établis par la haute direction et le conseil d'administration, soient respectés et les en informe. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, une investigation immédiate est requise. Le commentaire justificatif ainsi que le plan d'action, lorsqu'applicable, sont alors portés à l'attention des instances concernées. Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVPGR communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le cadre du Mouvement Desjardins.

APPROCHE PROACTIVE DE GESTION DES RISQUES

L'approche proactive de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVPGR, encouragent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche proactive de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche proactive de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche proactive de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

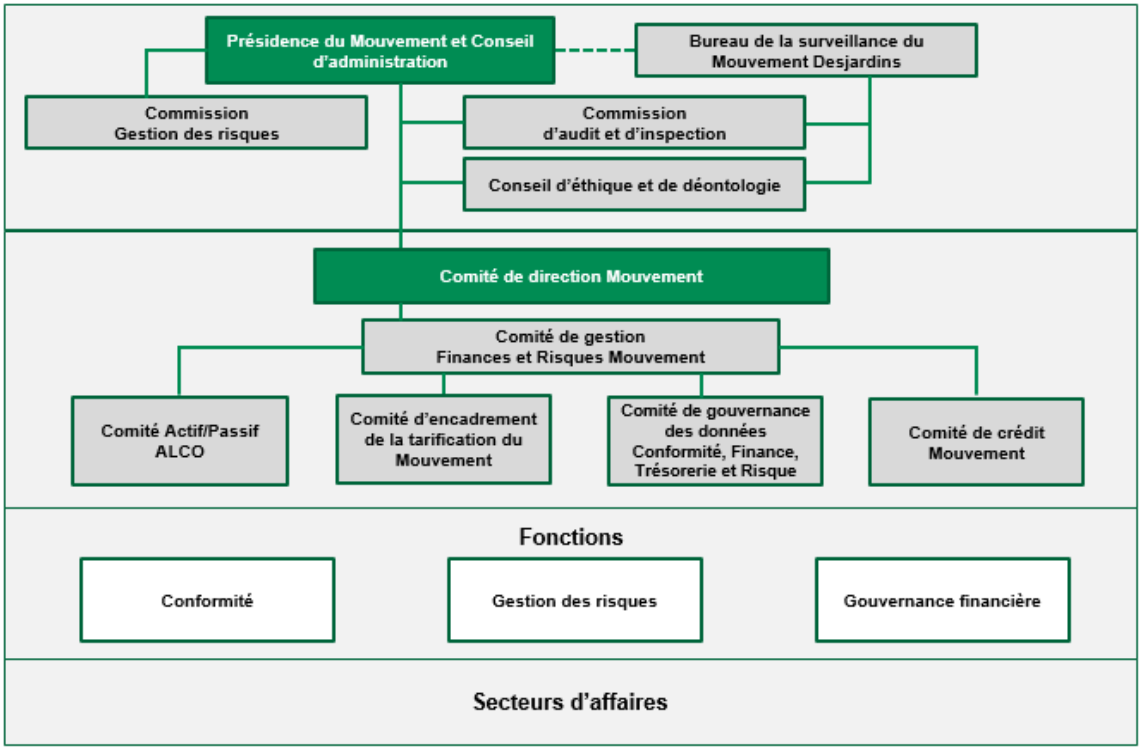
La rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale des cadres supérieurs, des membres du comité de direction ainsi que de l'ensemble des employés. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la prise de risques du Mouvement, prévoient en règle générale le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction des résultats du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, ce qui est à l'avantage des membres et clients de l'organisation.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction du Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2018 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires.

Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement et le comité de gouvernance des données Conformité, Finance, Trésorerie et Risque :

- **Le comité de crédit Mouvement** approuve les engagements de crédit importants et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- **Le comité de gouvernance des données Conformité, Finance, Trésorerie et Risque** oriente et exerce l'autorité dans la mise en place et la surveillance de la gouvernance des données selon les besoins du Mouvement Desjardins et les exigences réglementaires. De plus, il priorise les actions permettant d'améliorer la qualité des données.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement a également la responsabilité d'encadrer et de surveiller la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité ainsi que de veiller au respect du cadre Mouvement lié à l'établissement de la tarification et de la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement. Ces mandats sont respectivement exercés par l'entremise du **comité Actif/Passif (ALCO)** et du **comité d'encadrement de la tarification Mouvement**.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la gestion saine et prudente des risques. L'approche de gestion basée sur ce modèle porte notamment sur la séparation des tâches et l'attribution de rôles et responsabilités complémentaires clairement définis entre les différents intervenants de l'organisation en matière de gestion des risques, comme l'illustre le tableau suivant :

Modèle des trois lignes de défense	
Première ligne	
Propriétaire des risques, des processus et des contrôles	• Identifie et gère les risques liés à ses processus • Gère ses activités en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation • Est responsable de la performance de ses activités • Conçoit, met en place et maintient des contrôles internes efficaces • Identifie les situations de conflits d'intérêts potentiels et y remédie par une séparation de tâches adéquate. • Produit son profil de risque et en rend compte
Deuxième ligne	
Surveillance des risques	• Établit les encadrements de gestion des risques et s'assure de leur application • Effectue la surveillance et la revue critique de la gestion des risques effectuée par la première ligne et de l'efficacité des contrôles qu'elle met en place • Conseille et outille la première ligne afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités • Surveille le respect de l'appétit pour le risque et en rend compte
Troisième ligne	
Assurance indépendante	• Donne une opinion indépendante sur l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes au sein de l'organisation

1re ligne de défense

La 1re ligne de défense, assumée par les propriétaires des processus, est responsable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découle.

Ainsi, les secteurs d'affaires assurent la gestion quotidienne des risques en conformité au cadre d'appétit pour le risque, conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces et surveillent leur profil de risque.

2e ligne de défense

La PVPGR remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'affaires et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. De plus, elle veille à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires du Mouvement Desjardins.

Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'affaires, de recommander et d'établir des encadrements de gestion de risques et de veiller à la mise en place de l'infrastructure, des processus et des pratiques de gestion de risques appropriés pour cibler et gérer les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La PVPGR peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par les fonctions de conformité et de gouvernance financière qui, en fonction de leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3e ligne de défense

Le **Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins** est une organisation indépendante et objective d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles.

En outre, il assiste le président et chef de la direction du Mouvement, surveille et conseille la direction dans leur devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :
- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques;
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle;
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit, elles sont évaluées selon l'approche standard. Le 19 juin 2017, le Mouvement a reçu l'autorisation de l'AMF quant à l'utilisation de l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel, et ce à compter du 30 juin 2017. Le 29 juin 2018, le Mouvement a reçu l'agrément de l'AMF quant à l'utilisation des modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation tout en continuant d'utiliser l'approche standard pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire, et ce à compter du 30 septembre 2018. Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVPGR. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

Tableau 27 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques[1] par secteurs d'activité et par types de risque
Au 31 décembre 2018
(en millions de dollars et en pourcentage)

Mouvement Desjardins

Capital économique	
Activités bancaires	
Risque de crédit	32,4 %
Risque de marché	3,5
Risque opérationnel	6,2
Autres risques[2]	18,2
Total des activités bancaires	60,3
Activités d'assurance	32,9
Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[3]	6,9

Actifs pondérés en fonction des risques	
Risque de crédit	106 791 $
Risque de marché	5 396
Risque opérationnel	12 232
Ajustement en fonction du seuil	5 055

Secteurs d'activité	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres
Bilan[4]	Actif 232 526 $	Actif 41 916 $	Actif 13 007 $	Actif 8 016 $
Capital économique				
Proportion du total du Mouvement Desjardins	45,1 %	26,7 %	14,8 %	13,4 %
Activités bancaires				
Risque de crédit	66,1	0,7	-	16,3
Risque de marché	2,4	-	-	18,8
Risque opérationnel	12,2	3,4	-	-
Autres risques[5]	19,1	5,4	-	57,8
Total des activités bancaires	99,8	9,5	-	92,9
Activités d'assurance[6]	-	79,4	88,1	-
Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[3]	0,2	11,1	11,9	7,1
Actifs pondérés en fonction des risques				
Risque de crédit	93 687 $	4 487 $	2 376 $	6 241 $
Risque de marché	2 153	21	-	3 222
Risque opérationnel	9 700	852	-	1 680
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.			

(1) Le montant d'actifs pondérés en fonction des risques représente le montant d'actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1A.
(2) Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.
(3) Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Il est considéré que dans un scénario associé à la sévérité recherchée pour le capital économique, la valeur de ces actifs deviendrait nulle.
(4) Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.
(5) Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt , le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôt différé, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.
(6) Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital évalué au ratio de cible interne propre à chaque filiale d'assurance. Ce capital économique couvre tous les risques.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles en vigueur depuis le 1er janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Ces nouvelles exigences quant au troisième pilier sont entrées en vigueur le 31 décembre 2018 pour le Mouvement. Elles sont produites et présentées dans le Rapport au titre du troisième pilier disponible sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Ce rapport au titre du troisième pilier n'est pas intégré par renvoi à ce rapport de gestion. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 64,5 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2018, soit un résultat comparable au ratio enregistré au 31 décembre 2017. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVPGR s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de normes, de règles et de pratiques encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le calcul des APR sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel. Le Mouvement a adopté l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Afin d'appliquer cette méthode, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) sur les produits de prêts. Les autres expositions aux risques de crédit sont évaluées selon l'approche standard.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation de type comportemental, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour la clientèle de détail-Particuliers. Les caractéristiques prédictives de ces modèles incluent notamment des caractéristiques propres à l'emprunteur et aux comptes telles que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'une calibration par groupes de produits selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit;
- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	• Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. • Projetée sur les 12 mois à venir. • La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères.	• Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • Correspondra à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	• Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. • Soumise à certains planchers réglementaires. • Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.	• Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • La prudence excessive et les planchers sont exclus. • Prise en compte uniquement des coûts de recouvrement directs uniquement. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	• Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut.	• Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation	• Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.	• Actualisée de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2018, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 287,5 G$ et de 261,7 G$ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'expositions, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau 28 - Expositions par catégories d'actif.

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 53,7 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 46,3 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué sur l'approche standard. Les travaux pour l'obtention de l'agrément risque de crédit sur la grande majorité des portefeuilles se poursuivent. Il est estimé qu'à terme, 89,5 % de l'exposition en cas de défaut sera évaluée selon l'approche des notations internes.

Tableau 28 – Expositions par catégories d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])[1]*
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018 Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[2]	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	**14 493 $**	**669 $**	**30 $**	**8 $**	**184 $**	**15 384 $**	**15 354 $**	**5,3 %**
Institutions financières	**8 052**	**2 581**	**2 069**	**4 593**	**390**	**17 685**	**13 498**	**6,1**
Entreprises	**60 191**	**6 090**	**147**	**17**	**1 397**	**67 842**	**67 220**	**23,6**
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	**8 151**	**129**	**-**	**-**	**103**	**8 383**	**8 294**	**2,9**
Prêts hypothécaires	**435**	**-**	**-**	**-**	**-**	**435**	**435**	**0,2**
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	**1 541**	**406**	**-**	**-**	**-**	**1 947**	**1 057**	**0,7**
Titrisation	**5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5**	**5**	**-**
Actions	**250**	**-**	**-**	**-**	**-**	**250**	**250**	**0,1**
Portefeuille de négociation	**-**	**-**	**20 375**	**828**	**-**	**21 203**	**1 234**	**7,4**
Sous-total selon l'approche standard	**93 118**	**9 875**	**22 621**	**5 446**	**2 074**	**133 134**	**107 347**	**46,3**
Approche notations internes								
Prêts hypothécaires	**92 158**	**11 735**	**-**	**-**	**-**	**103 893**	**103 893**	**36,2**
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	**11 879**	**27 298**	**-**	**-**	**-**	**39 177**	**39 177**	**13,6**
Autres expositions sur la clientèle de détail	**10 785**	**443**	**-**	**-**	**43**	**11 271**	**11 271**	**3,9**
Sous-total selon l'approche notations internes	**114 822**	**39 476**	**-**	**-**	**43**	**154 341**	**154 341**	**53,7**
Total	**207 940 $**	**49 351 $**	**22 621 $**	**5 446 $**	**2 117 $**	**287 475 $**	**261 688 $**	**100,0 %**

(en millions de dollars)	2017 Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[2]	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	13 745 $	678 $	16 $	8 $	141 $	14 588 $	14 572 $	5,5 %
Institutions financières	7 475	2 478	483	3 287	524	14 247	11 778	5,4
Entreprises	49 094	4 823	283	2	639	54 841	54 122	20,7
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	6 822	188	-	-	34	7 044	6 981	2,6
Prêts hypothécaires	411	-	-	-	-	411	411	0,2
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 438	67	-	-	-	1 505	279	0,6
Titrisation	6	-	-	-	-	6	6	-
Actions	152	-	-	-	-	152	152	0,1
Portefeuille de négociation	-	-	17 840	750	-	18 590	1 268	7,0
Sous-total selon l'approche standard	79 143	8 234	18 622	4 047	1 338	111 384	89 569	42,1
Approche notations internes								
Prêts hypothécaires	93 067	12 614	-	-	-	105 681	105 681	40,0
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	11 239	26 110	-	-	-	37 349	37 349	14,1
Autres expositions sur la clientèle de détail	9 577	395	-	-	21	9 993	9 993	3,8
Sous-total selon l'approche notations internes	113 883	39 119	-	-	21	153 023	153 023	57,9
Total	193 026 $	47 353 $	18 622 $	4 047 $	1 359 $	264 407 $	242 592 $	100,0 %

[1] La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.
[2] Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, les emprunteurs souverains et les institutions financières selon l'approche standard par secteurs d'activité. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Tableau 29 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité*
Au 31 décembre

	2018						
(en millions de dollars)	**Expositions utilisées**	**Expositions inutilisées**	**Transactions assimilables à des pensions**	**Dérivés de gré à gré**	**Expositions hors bilan**	**Total**	**Expositions nettes[1]**
Agriculture	**6 703 $**	**200 $**	**- $**	**- $**	**15 $**	**6 918 $**	**6 912 $**
Mines, pétrole et gaz	**298**	**458**	**-**	**-**	**94**	**850**	**851**
Services publics	**13 596**	**1 559**	**30**	**3**	**267**	**15 455**	**15 417**
Construction	**2 499**	**913**	**-**	**-**	**177**	**3 589**	**3 516**
Fabrication	**3 245**	**876**	**-**	**-**	**219**	**4 340**	**4 325**
Commerce de gros	**1 283**	**125**	**-**	**-**	**70**	**1 478**	**1 469**
Commerce de détail	**2 411**	**355**	**-**	**-**	**24**	**2 790**	**2 772**
Transport	**1 054**	**365**	**-**	**-**	**99**	**1 518**	**1 514**
Industrie de l'information	**456**	**307**	**-**	**-**	**261**	**1 024**	**1 023**
Finance et assurances	**8 768**	**1 378**	**2 216**	**4 615**	**545**	**17 522**	**13 060**
Immobilier	**32 722**	**1 060**	**-**	**-**	**82**	**33 864**	**33 769**
Services professionnels	**519**	**175**	**-**	**-**	**27**	**721**	**710**
Gestion de sociétés	**801**	**74**	**-**	**-**	**17**	**892**	**821**
Services administratifs	**291**	**15**	**-**	**-**	**28**	**334**	**325**
Enseignement	**1 564**	**1 028**	**-**	**-**	**8**	**2 600**	**2 598**
Soins de santé	**3 222**	**244**	**-**	**-**	**6**	**3 472**	**3 462**
Arts et spectacles	**613**	**57**	**-**	**-**	**8**	**678**	**675**
Hébergement	**1 131**	**13**	**-**	**-**	**3**	**1 147**	**1 139**
Autres services	**600**	**33**	**-**	**-**	**11**	**644**	**639**
Autres entreprises	**960**	**105**	**-**	**-**	**10**	**1 075**	**1 075**
Total des prêts aux entreprises	**82 736 $**	**9 340 $**	**2 246 $**	**4 618 $**	**1 971 $**	**100 911 $**	**96 072 $**

	2017						
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[1]
Agriculture	6 492 $	144 $	- $	- $	12 $	6 648 $	6 640 $
Mines, pétrole et gaz	308	460	-	-	52	820	819
Services publics	13 306	1 404	16	-	174	14 900	14 877
Construction	2 066	583	-	-	78	2 727	2 678
Fabrication	2 601	597	-	-	96	3 294	3 280
Commerce de gros	1 256	192	-	-	45	1 493	1 484
Commerce de détail	2 592	328	-	-	8	2 928	2 910
Transport	1 090	463	-	-	53	1 606	1 600
Industrie de l'information	333	345	-	-	-	678	677
Finance et assurances	7 345	1 053	766	3 297	683	13 144	10 247
Immobilier	23 863	623	-	-	42	24 528	24 466
Services professionnels	445	133	-	-	14	592	586
Gestion de sociétés	817	224	-	-	18	1 059	982
Services administratifs	206	15	-	-	7	228	219
Enseignement	1 621	926	-	-	4	2 551	2 550
Soins de santé	2 716	216	-	-	1	2 933	2 926
Arts et spectacles	729	41	-	-	3	773	772
Hébergement	1 020	33	-	-	2	1 055	1 046
Autres services	635	34	-	-	7	676	669
Autres entreprises	873	165	-	-	5	1 043	1 044
Total des prêts aux entreprises	70 314 $	7 979 $	782 $	3 297 $	1 304 $	83 676 $	80 472 $

[1] Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Octroi du crédit

La PVPGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVPGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVPGR fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Au besoin, des mécanismes de partage des risques peuvent être utilisés, principalement avec d'autres caisses ou certaines composantes du Mouvement Desjardins. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau 30 présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 30 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	**0,00 % à 0,14 %**
Très faible	**0,15 % à 0,49 %**
Faible	**0,50 % à 2,49 %**
Moyen	**2,50 % à 9,99 %**
Élevé	**10,00 % à 99,99 %**
Défaut	**100,00 %**

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVPGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de tests rétroactifs. Ces tests sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :
- Le pouvoir discriminant du modèle;
- Le calibrage du modèle;
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche des notations internes par classes d'actif.

Tableau 31 – Exposition au risque de crédit des portefeuilles de prêts aux particuliers[1]*
Au 31 décembre

	2018				2017
	ECD				
(en millions de dollars)	Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	Autres expositions sur la clientèle de détail	Total	Total
Excellent	**36 105 $**	**15 103 $**	**1 152 $**	**52 360 $**	51 974 $
Très faible	**27 289**	**13 527**	**1 367**	**42 183**	42 327
Faible	**35 147**	**7 839**	**4 109**	**47 095**	46 681
Moyen	**4 155**	**1 376**	**4 117**	**9 648**	9 077
Élevé	**778**	**1 213**	**406**	**2 397**	2 414
Défaut	**419**	**119**	**120**	**658**	550
Total	**103 893 $**	**39 177 $**	**11 271 $**	**154 341 $**	153 023 $

(1) Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard par tranches de risque.

Tableau 32 – Expositions aux particuliers par tranches de risque[1]*
Au 31 décembre

	2018								2017
	Tranches de risque								
(en millions de dollars)	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres	Total	Total
Prêts hypothécaires	**- $**	**- $**	**435 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**435 $**	411 $
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 944**	**3**	**-**	**1 947**	1 506
Total	**- $**	**- $**	**435 $**	**- $**	**1 944 $**	**3 $**	**- $**	**2 382 $**	1 917 $

(1) Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises. Des travaux en vue du passage de ces portefeuilles à l'approche fondée sur les notations internes sont en cours.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts et acceptations aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières par tranches de risque.

Tableau 33 – Expositions aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières par tranches de risque[1]*
Au 31 décembre

	2018								2017
	Tranches de risque								
(en millions de dollars)	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres	Total	Total
Emprunteurs souverains	**15 282 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**102 $**	**- $**	**15 384 $**	940 $
Institutions financières	**-**	**17 659**	**-**	**21**	**-**	**4**	**1**	**17 685**	6 154
Entreprises	**-**	**219**	**-**	**653**	**-**	**66 260**	**710**	**67 842**	53 614
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	**-**	**-**	**-**	**-**	**8 120**	**113**	**150**	**8 383**	6 973
Total	**15 282 $**	**17 878 $**	**- $**	**674 $**	**8 120 $**	**66 479 $**	**861 $**	**109 294 $**	67 681 $

(1) Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2018, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 24,6 % du total des prêts bruts, comparativement à 26,4 % à la fin de 2017. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élèvent à 155 M$ au 31 décembre 2018, comparativement à 242 M$ à la fin de 2017. De ces prêts, 91 M$ ont été classés en tant que prêts dépréciés bruts au 31 décembre 2018, comparativement à 77 M$ au 31 décembre 2017. La hausse du volume des prêts classés en tant que dépréciés s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la ligne directrice de l'AMF sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : Le Mouvement Desjardins estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie (si elle existe).

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, le Mouvement Desjardins ne répercute nullement le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de trois à six mois si certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit sont respectées.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

La PVPGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts et acceptations
Au 31 décembre 2018
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2018, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont l'agriculture, l'immobilier et la fabrication, ce qui représente un ratio de 50,3 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 41,6 G$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2017.

Tableau 34 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018[1]		2017		2016	
	Prêts bruts	**Prêts dépréciés[2] bruts**	Prêts bruts	Prêts dépréciés[2] bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés[2] bruts
Hypothécaires résidentiels	**120 113 $**	**320 $**	113 146 $	141 $	106 695 $	174 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**26 210**	**221**	24 044	89	22 150	102
Aux organismes publics[3]	**3 326**	**-**	3 621	-	2 925	-
Aux entreprises						
Agriculture	**9 191**	**115**	7 988	24	7 506	37
Mines, pétrole et gaz	**336**	**1**	306	1	321	1
Services publics	**751**	**-**	410	6	518	-
Construction	**2 857**	**154**	2 168	35	2 109	45
Fabrication	**3 892**	**36**	2 750	38	2 640	41
Commerce de gros	**1 455**	**12**	1 261	5	1 118	7
Commerce de détail	**3 046**	**37**	2 933	22	2 737	22
Transport	**1 475**	**19**	1 277	9	1 307	10
Industrie de l'information	**519**	**6**	344	6	387	7
Finance et assurances	**651**	**-**	753	-	649	1
Immobilier	**7 849**	**34**	8 099	10	7 195	13
Services professionnels	**788**	**4**	614	4	550	5
Gestion de sociétés	**945**	**5**	927	1	907	2
Services administratifs	**311**	**4**	255	4	231	6
Enseignement	**232**	**2**	183	-	324	2
Soins de santé	**3 140**	**22**	2 511	17	2 306	13
Arts et spectacles	**809**	**12**	722	4	733	7
Hébergement	**1 545**	**29**	1 267	16	1 217	26
Autres services	**1 046**	**9**	803	8	887	11
Autres entreprises	**742**	**-**	1 546	2	1 059	-
Total des prêts aux entreprises	**41 580 $**	**501 $**	37 117 $	212 $	34 701 $	256 $
Total des prêts	**191 229 $**	**1 042 $**	177 928 $	442 $	166 471 $	532 $

(1) Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(3) Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2018, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 90,9 % du total de son portefeuille de prêts comparativement à 92,1 % au 31 décembre 2017.

Tableau 35 – Prêts par régions géographiques
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018[1]		2017		2016	
	Prêts bruts	**Prêts dépréciés[2] bruts**	Prêts bruts	Prêts dépréciés[2] bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés[2] bruts
Canada						
Québec	**173 788 $**	**830 $**	163 921 $	389 $	154 551 $	480 $
Autres provinces canadiennes	**16 752**	**209**	13 667	50	11 587	51
Total – Canada	**190 540 $**	**1 039 $**	177 588 $	439 $	166 138 $	531 $
Autres pays	**689**	**3**	340	3	333	1
Total	**191 229 $**	**1 042 $**	177 928 $	442 $	166 471 $	532 $

(1) Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 36 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés[1]

Au 31 décembre 2018[2]	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	**1 894 $**	**171 $**	**46 $**	**11 $**	**2 122 $**
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**824**	**155**	**69**	**1**	**1 049**
Aux entreprises et aux gouvernements	**359**	**39**	**22**	**2**	**422**
	3 077 $	**365 $**	**137 $**	**14 $**	**3 593 $**

Au 31 décembre 2017	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	1 887 $	167 $	52 $	87 $	2 193 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	644	150	58	22	874
Aux entreprises et aux gouvernements	160	73	13	52	298
	2 691 $	390 $	123 $	161 $	3 365 $

(1) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

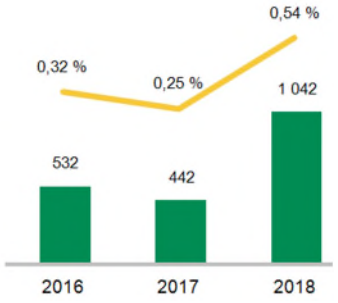
(2) Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Le 1er janvier 2018, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers,* qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.* Contrairement à l'approche de l'IAS 39, qui était fondée sur un modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit subies, l'IFRS 9 repose plutôt sur un modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues. Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Au 31 décembre 2018, selon la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés, le montant de la provision pour pertes de crédit se chiffrait à 719 M$, en hausse de 281 M$ par rapport au 31 décembre 2017. Cette augmentation est expliquée principalement par la croissance des encours, ainsi que par l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018. En effet, cette nouvelle norme a amené de la volatilité dans les résultats à la suite de la révision des scénarios économiques, la mise à jour des paramètres ainsi que la migration des cotes des emprunteurs.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond dorénavant aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,54 % au 31 décembre 2018, contrairement à 0,25 % au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 224 M$ au 31 décembre 2018, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 21,5 %.

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts[1]
(en M$ et en pourcentage)



(1) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Les tableaux 37 et 38 présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 37 – Prêts dépréciés[1] bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018[2]					2017		2016	
	Valeur comptable brute								
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
Hypothécaires résidentiels	**120 113 $**	**320 $**	**0,27 %**	**25 $**	**295 $**	141 $	122 $	174 $	155 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**26 210**	**221**	**0,84**	**122**	**99**	89	54	102	65
Aux entreprises et aux gouvernements	**45 066**	**501**	**1,11**	**77**	**424**	212	139	256	169
Total	**191 389 $**	**1 042 $**	**0,54 %**	**224 $**	**818 $**	442 $	315 $	532 $	389 $

[1] À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

[2] Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Tableau 38 – Variation du solde des prêts dépréciés[1] bruts

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018[2]	2017	2016
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice selon l'IAS 39	**442 $**	532 $	541 $
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018	**492**	s. o.	s. o.
Prêts dépréciés bruts au début du dernier exercice selon l'IFRS 9	**934**	s. o.	s. o.
Prêts dépréciés bruts survenus depuis le dernier exercice	**1 619**	901	1 023
Retours à un état non déprécié	**(1 115)**	(668)	(697)
Radiations et recouvrements	**(353)**	(374)	(367)
Autres variations	**(43)**	51	32
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	**1 042 $**	442 $	532 $

[1] À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

[2] Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

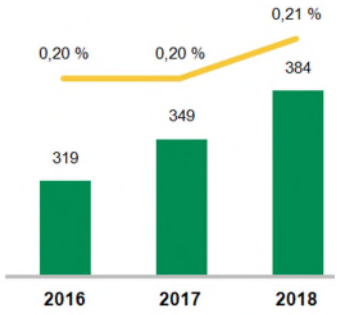
Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit du Mouvement Desjardins s'est élevée à 384 M$ pour 2018, en hausse de 35 M$ par rapport à 2017. Cette augmentation est expliquée principalement par la croissance des encours, ainsi que par l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018. En effet, cette nouvelle norme a amené de la volatilité dans les résultats à la suite de la révision des scénarios économiques, la mise à jour des paramètres ainsi que la migration des cotes des emprunteurs. Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,21 % au terme de l'exercice 2018, par rapport au ratio de 0,20 % enregistré au 31 décembre 2017.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentées aux notes complémentaires 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

(en M$ et en pourcentage)



Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La PVPGR détermine une cote de risque à chaque contrepartie et émetteur avant d'autoriser une limite d'exposition. La cote provient des modèles internes ou s'appuie sur les agences de notation reconnues (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch) par l'AMF et le BSIF. Les cotes de risque sont également utilisées comme paramètres dans le calcul des exigences de fonds propres pour le risque de contrepartie et d'émetteur. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GOUVERNANCE

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau 39 présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Tableau 39 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 décembre 2018[1]

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation[2]	Activités autres que de négociation[3]		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	3 384 $	- $	3 384 $	- $	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 916	15 965	20 951	-	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	21 395	-	21 395	-	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	1 621	-	1 621	-	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 934	11 081	853	-	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	190 670	-	190 670	-	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	13 234	-	13 234	-	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	3 743	670	3 073	-	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	12 568	-	-	12 568	
Total de l'actif	295 465 $	27 716 $	255 181 $	12 568 $	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	183 158 $	- $	183 158 $	- $	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 829	10 829	-	-	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	16 845	15 329	1 516	-	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	2 816	449	2 367	-	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	28 740	-	28 740	-	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	13 212	-	13 212	-	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	12 838	-	2 537	10 301	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 378	-	1 378	-	Taux d'intérêt
Capitaux propres	25 649	-	-	25 649	
Total du passif et des capitaux propres	295 465 $	26 607 $	232 908 $	35 950 $	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 39 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation[2]	Activités autres que de négociation[3]		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 435 $	- $	2 435 $	- $	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	31 654	13 112	18 542	-	Taux d'intérêt
Titres disponibles à la vente	24 934	-	24 934	-	Taux d'intérêt, change, prix
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 674	8 320	354	-	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	177 521	-	177 521	-	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	13 379	-	13 379	-	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	3 206	248	2 958	-	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	13 292	-	-	13 292	
Total de l'actif	275 095 $	21 680 $	240 123 $	13 292 $	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	171 586 $	- $	171 586 $	- $	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 112	9 112	-	-	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 229	9 566	663	-	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	3 094	296	2 798	-	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	28 272	-	28 272	-	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	13 354	-	13 354	-	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	13 287	-	2 624	10 663	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 388	-	1 388	-	Taux d'intérêt
Capitaux propres	24 773	-	-	24 773	
Total du passif et des capitaux propres	275 095 $	18 974 $	220 685 $	35 436 $	

(1) Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

(2) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.

(3) Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau 40 présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaires (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

Tableau 40 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	**Au 31 décembre 2018**	**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**			Au 31 décembre 2017	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017		
		Moyenne	**Haut**	**Bas**		Moyenne	Haut	Bas
Actions	**1,0 $**	**0,4 $**	**1,0 $**	**0,2 $**	0,5 $	0,3 $	1,6 $	0,1 $
Change	**0,5**	**0,5**	**1,2**	**0,1**	0,4	0,3	1,8	-
Taux d'intérêt	**2,4**	**4,1**	**6,0**	**2,0**	2,1	3,0	5,1	1,8
Risque spécifique de taux d'intérêt[1]	**5,9**	**7,1**	**9,7**	**3,6**	4,3	5,2	8,2	2,5
Effet de diversification[2]	**(6,9)**	**(7,8)**	**s. o.[3]**	**s. o.[3]**	(5,1)	(5,7)	s. o.[3]	s. o.[3]
VaR globale	**2,9 $**	**4,3 $**	**6,1 $**	**2,1 $**	2,2 $	3,1 $	5,1 $	2,0 $
VaR globale en période de tension	**16,0 $**	**16,0 $**	**26,1 $**	**8,8 $**	11,1 $	11,9 $	19,7 $	8,2 $
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	**75,2 $**	**76,9 $**	**98,7 $**	**43,0 $**	54,1 $	104,8 $	211,3 $	54,1 $

(1) Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.
(2) Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.
(3) Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,3 M$ pour l'exercice 2018, en hausse de 1,2 M$ par rapport à celle de 2017. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de la moyenne de la VaR liée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 16,0 M$ pour l'exercice 2018, en hausse de 4,1 M$ par rapport à celle de 2017. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 76,9 M$, en baisse de 27,9 M$ par rapport à celle de 2017.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- Ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- Ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- Ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

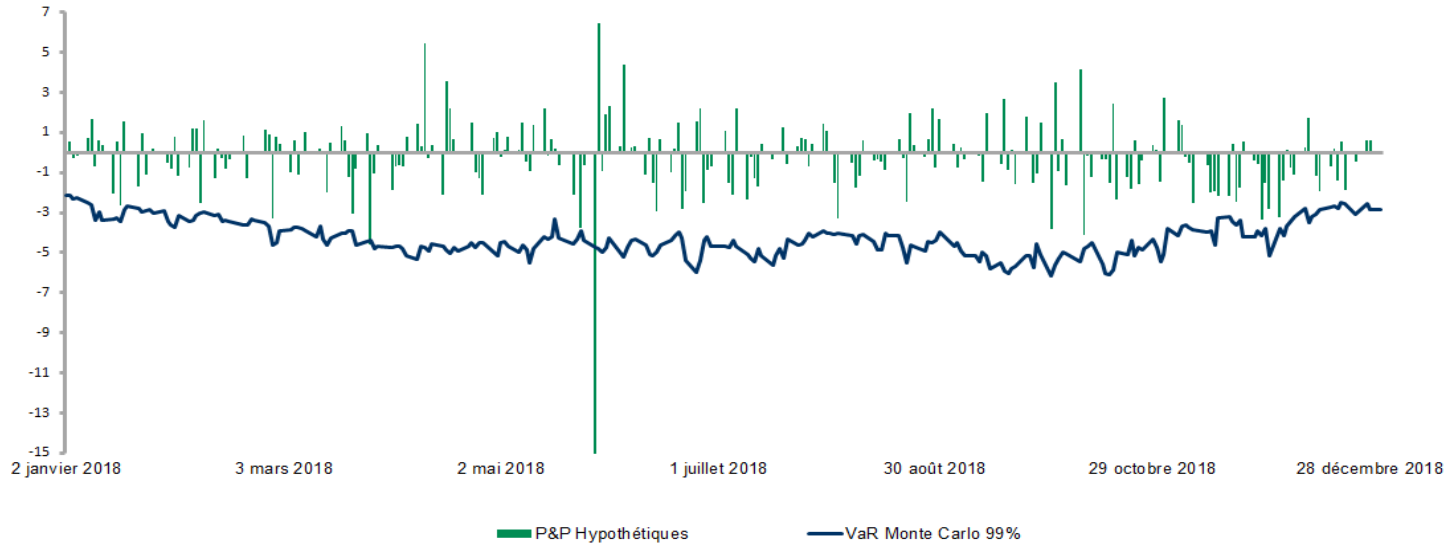
Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2018. Au cours de l'exercice 2018, il y a eu deux dépassements de P&P hypothétique observés respectivement le 27 mars et le 28 mai. Au niveau des P&P réels comparés à la VaR, aucun dépassement n'a été observé pour le Mouvement lorsque les revenus de commissions et de souscriptions sont inclus au P&P réels. Par contre, deux dépassements auraient été observés si on exclut des P&P réels ces revenus de commissions et de souscriptions. Malgré ces dépassements, le modèle de la VaR demeure adéquat.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation
(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :
- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau 41 présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Tableau 41 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)[(1)]*
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018		2017	
	Revenu net d'intérêts[(2)]	**Valeur économique des capitaux propres[(3)]**	Revenu net d'intérêts[(2)]	Valeur économique des capitaux propres[(3)]
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	**(42) $**	**29 $**	(11)$	60 $
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base[(4)]	**2**	**(90)**	(27)	(79)

(1) La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 215 M$ avant impôts au 31 décembre 2018 et de 226 M$ au 31 décembre 2017. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 222 M$ avant impôts au 31 décembre 2018 et de 205 M$ au 31 décembre 2017. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.
(2) Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.
(3) Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.
(4) Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE PRIX

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements*. Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement, car elles ne pourraient pas être utilisées par la Trésorerie du Mouvement pour générer des liquidités pour d'autres composantes.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que la date d'adoption des exigences réglementaires liées au ratio NSFR a été reportée au 1er janvier 2020. Le Mouvement entend respecter ce ratio lors de son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 122,1 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018 comparativement à un ratio de 120,0 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Actifs liquides

Le tableau 42 présente un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison d'exigences réglementaires ou de politiques internes.

Tableau 42 – Actifs liquides[1]

Au 31 décembre 2018

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**1 870 $**	**- $**	**1 870 $**	**- $**	**1 870 $**
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	**29 675**	**11 646**	**41 321**	**28 281**	**13 040**
Autres titres au Canada	**4 750**	**250**	**5 000**	**55**	**4 945**
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	**15**	**-**	**15**	**-**	**15**
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	**6 663**	**-**	**6 663**	**862**	**5 801**
Total	**42 973 $**	**11 896 $**	**54 869 $**	**29 198 $**	**25 671 $**

Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 453 $	- $	1 453 $	- $	1 453 $
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	27 112	8 644	35 756	19 773	15 983
Autres titres au Canada	3 441	82	3 523	49	3 474
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	58	-	58	-	58
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	6 733	-	6 733	1 240	5 493
Total	38 797 $	8 726 $	47 523 $	21 062 $	26 461 $

[1] À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.

Tableau 43 – Actifs liquides non grevés par entités[1]

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018	2017[2]
Fédération	**7 459 $**	8 773 $
Réseau des caisses	**14 762**	14 456
Autres entités	**3 450**	3 232
Total	**25 671 $**	26 461 $

[1] À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.

[2] Les données de 2017 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement ainsi qu'à des opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements. Le tableau 44 présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Tableau 44 – Actifs grevés

Au 31 décembre 2018[1]

				Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Donnés en garantie	Autres[2]	Pouvant être donné en garantie	Autres[3]
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**3 384 $**	**- $**	**3 384 $**	**- $**	**258 $**	**1 823 $**	**1 303 $**
Valeurs mobilières	**59 932**	**896**	**60 828**	**27 650**	**2 098**	**7 687**	**23 393**
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**11 934**	**-**	**11 934**	**-**	**-**	**11 808**	**126**
Prêts et acceptations nets	**190 670**	**-**	**190 670**	**22 564**	**-**	**66 131**	**101 975**
Actif net des fonds distincts	**13 234**	**-**	**13 234**	**-**	**-**	**-**	**13 234**
Autres actifs	**16 311**	**-**	**16 311**	**-**	**-**	**-**	**16 311**
Total	**295 465 $**	**896 $**	**296 361 $**	**50 214 $**	**2 356 $**	**87 449 $**	**156 342 $**

Au 31 décembre 2017[4]

				Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Donnés en garantie	Autres[2]	Pouvant être donné en garantie	Autres[3]
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 435 $	- $	2 435 $	- $	42 $	1 499 $	894 $
Valeurs mobilières	56 588	2 255	58 843	21 371	2 614	11 494	23 364
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 674	-	8 674	-	-	8 532	142
Prêts et acceptations nets	177 521	-	177 521	19 477	-	64 025	94 019
Actif net des fonds distincts	13 379	-	13 379	-	-	-	13 379
Autres actifs	16 498	-	16 498	-	-	-	16 498
Total	275 095 $	2 255 $	277 350 $	40 848 $	2 656 $	85 550 $	148 296 $

(1) Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

(2) Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

(3) Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les actifs qui de l'avis de la direction ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle.

(4) Les montants ont été révisés afin de les rendre comparables à la présentation courante à la suite d'un raffinement méthodologique.

Ratio de liquidité à court terme

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a élaboré un ratio LCR afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice de l'AMF prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Tableau 45 – Ratio de liquidité à court terme[1]

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018
	Valeur non pondérée[2] totale (moyenne[4])	**Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])**	Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	**s. o.**	**23 163 $**	22 775 $
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	**71 039 $**	**4 707 $**	4 684 $
Dépôts stables	**34 236**	**1 027**	1 039
Dépôts moins stables	**36 803**	**3 680**	3 645
Financement de gros non garanti, dont :	**25 054**	**13 277**	13 746
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	**5 298**	**1 235**	1 281
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**11 709**	**3 995**	4 094
Dettes non garanties	**8 047**	**8 047**	8 371
Financement de gros garanti	**s. o.**	**44**	1
Exigences supplémentaires, dont :	**12 157**	**2 843**	2 708
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**1 255**	**1 137**	1 100
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	**172**	**172**	100
Facilités de crédit et de liquidité	**10 730**	**1 534**	1 508
Autres obligations de financement contractuelles	**1 439**	**181**	180
Autres obligations de financement conditionnelles	**68 654**	**1 896**	1 895
Total des sorties de trésorerie	**s. o.**	**22 948 $**	23 214 $
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	**7 841 $**	**142 $**	93 $
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	**3 311**	**1 672**	1 593
Autres entrées de trésorerie	**3 311**	**2 166**	2 543
Total des entrées de trésorerie	**14 463 $**	**3 980 $**	4 229 $

	Valeur ajustée totale[5]	Valeur ajustée totale[5]
Total des actifs liquides de haute qualité	**23 163 $**	22 775 $
Total des sorties nettes de trésorerie	**18 968 $**	18 985 $
Ratio de liquidité à court terme	**122,1 %**	120,0 **%**

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.
(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.
(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.
(4) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes au cours du trimestre.
(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan combiné s'élevait à 183,2 G$ au 31 décembre 2018, en hausse de 11,6 G$ depuis le 31 décembre 2017. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2018, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 46 – Principaux programmes de financement
Au 31 décembre 2018

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	**10 milliards de dollars**
Obligations sécurisées (multidevises)	**10 milliards de dollars**
Billets à court terme (européens)	**3 milliards d'euros**
Billets à court terme (américains)	**15 milliards de dollars américains**
Billets à moyen terme (multidevises)	**7 milliards d'euros**

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

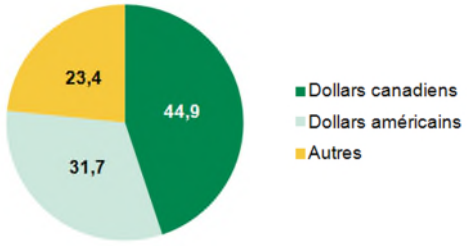
Tableau 47 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018								2017
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	**2 508 $**	**284 $**	**3 $**	**3 $**	**2 798 $**	**- $**	**- $**	**2 798 $**	2 802 $
Papier commercial	**5 019**	**3 262**	**1 589**	**3 304**	**13 174**	**-**	**-**	**13 174**	9 276
Billets à moyen terme	**-**	**-**	**-**	**1 728**	**1 728**	**4 724**	**4 205**	**10 657**	11 030
Titrisation de créances hypothécaires	**65**	**318**	**511**	**798**	**1 692**	**1 098**	**6 988**	**9 778**	9 130
Obligations sécurisées	**-**	**1 564**	**-**	**1 563**	**3 127**	**1 562**	**1 170**	**5 859**	4 517
Obligations subordonnées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**879**	**499**	**1 378**	1 388
Total	**7 592 $**	**5 428 $**	**2 103 $**	**7 396 $**	**22 519 $**	**8 263 $**	**12 862 $**	**43 644 $**	38 143 $
dont :									
Garantis	**65 $**	**1 882 $**	**511 $**	**2 361 $**	**4 819 $**	**3 539 $**	**8 657 $**	**17 015 $**	15 035 $
Non garantis	**7 527**	**3 546**	**1 592**	**5 035**	**17 700**	**4 724**	**4 205**	**26 629**	23 108

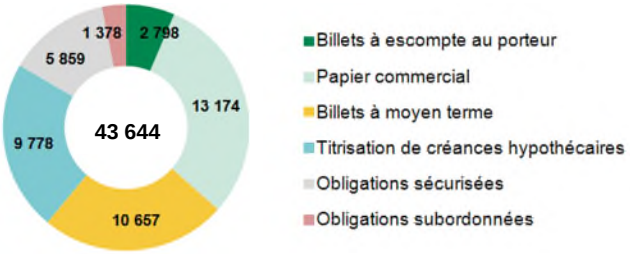
L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 5,5 G$ par rapport au 31 décembre 2017. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du papier commercial et des obligations sécurisées.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises
Au 31 décembre 2018
(en %)



Financement de gros par catégories
Au 31 décembre 2018
(en M$)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 2,4 G$ pour l'exercice. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période à une émission d'obligations sécurisées sur le marché européen d'un montant de 750 M d'euros et à une émission d'un montant de 1,0 G d'euros par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises. Par ailleurs, la Fédération a procédé à trois émissions d'un montant total de 1,8 G$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens. Soulignons par ailleurs que le 30 janvier 2019, la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 750 M d'euros par l'entremise de son programme d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 26,3 G$ au 31 décembre 2018, comparativement à 24,7 G$ au 31 décembre 2017. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G$ au 31 décembre 2018, soit le même montant qu'au 31 décembre 2017. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, en 2018, des parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 125 M$ ainsi que des parts de capital F d'une valeur de 142 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie, qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

Au cours de 2018, les cotes de crédit et les perspectives attribuées aux titres du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées et ont été confirmées par les agences de notation Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch.

À la suite de la publication, le 18 avril 2018, par le ministère des Finances du Canada, de la version définitive des règlements mettant en œuvre les principales caractéristiques du régime de recapitalisation interne des banques et, par le BSIF, de la version finale de sa ligne directrice TLAC, DBRS, Moody's et S&P ont publié des communiqués mentionnant plusieurs décisions concernant les cotes de crédit des banques d'importance systémique intérieure (BIS[i]) canadiennes. Étant donné que ce régime de recapitalisation n'est pas applicable au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, DBRS, Moody's et S&P n'ont pas mentionné le Mouvement dans leurs communiqués.

Les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par S&P et Fitch sont stables, alors que celles apposées par DBRS et Moody's sont négatives. L'attribution d'une perspective négative aux cotes du Mouvement par DBRS et Moody's s'explique par l'incertitude entourant la mise en place d'un régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement. La perspective attribuée aux cotes de Capital Desjardins inc. par Moody's est toutefois stable.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Tableau 48 – Cotes de crédit des titres émis

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	**R-1 (élevé)**	**A-1**	**P-1**	**F1+**
Moyen et long termes de premier rang	**AA**	**A+**	**Aa2**	**AA-**
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	**AA (faible)**	**A**	**A2**	**A+**

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau 49 présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait être obligé de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

Tableau 49 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan*
Au 31 décembre 2018[1]

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 969 $	307 $	- $	- $	- $	- $	1 $	- $	107 $	3 384 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	168	718	1 409	977	1 470	2 947	8 471	16 331	4 425	36 916
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]	1 599	784	1 056	667	417	2 895	11 226	2 708	43	21 395
Titres au coût amorti	1 124	172	196	89	2	1	5	32	-	1 621
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 576	311	47	-	-	-	-	-	-	11 934
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[3]	2 051	2 641	6 147	6 834	8 068	23 195	62 476	1 747	6 954	120 113
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[3]	83	79	197	220	314	1 183	5 762	7 945	10 427	26 210
Aux entreprises et aux gouvernements[3]	9 958	3 461	4 346	4 013	4 092	4 402	6 958	2 166	5 510	44 906
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(719)	(719)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 234	13 234
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	123	36	1	-	-	-	-	-	-	160
Primes à recevoir	175	64	13	3	-	-	-	-	2 121	2 376
Instruments financiers dérivés	231	377	173	349	175	759	1 467	196	16	3 743
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 293	1	-	-	-	-	-	-	21	1 315
Actifs de réassurance	38	76	77	70	68	198	390	1 041	-	1 958
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	958	958
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	1 424	1 424
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	389	389
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 174	1 174
Autres actifs	282	68	70	3	11	9	26	333	2 051	2 853
Total de l'actif	31 670 $	9 095 $	13 732 $	13 225 $	14 617 $	35 589 $	96 782 $	32 499 $	48 256 $	295 465 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 106.

Tableau 49 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)*
Au 31 décembre 2018[1]

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[4]	4 687 $	3 258 $	6 568 $	4 616 $	5 185 $	12 193 $	15 808 $	416 $	52 567 $	105 298 $
Entreprises et gouvernements[4]	9 637	5 878	2 770	4 068	4 597	8 752	11 780	2 336	26 356	76 174
Institutions de dépôts[4]	22	-	13	7	1	15	9	-	1 619	1 686
Acceptations	125	35	-	-	-	-	-	-	-	160
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[5]	19	491	136	38	1	780	4 315	5 049	-	10 829
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	16 845	-	-	-	-	-	-	-	-	16 845
Instruments financiers dérivés	119	83	48	35	65	294	596	246	1 330	2 816
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 078	4	-	-	-	-	-	-	2 023	4 105
Passifs des contrats d'assurance	429	781	926	845	797	1 848	4 279	16 288	2 547	28 740
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 212	13 212
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	2 537	2 537
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	214	214
Autres passifs	2 574	496	494	363	62	177	201	48	1 407	5 822
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	879	-	499	-	1 378
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	25 649	25 649
Total du passif et des capitaux propres	36 535 $	11 026 $	10 955 $	9 972 $	10 708 $	24 938 $	36 988 $	24 882 $	129 461 $	295 465 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[6]	3 792 $	138 $	687 $	570 $	802 $	2 222 $	7 777 $	496 $	90 707 $	107 191 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	2 474	2 474
Engagements en vertu de contrats de location	8	16	22	23	21	77	174	226	-	567
Lettres de crédit documentaire	3	9	7	1	3	-	-	-	1	24
Garanties et lettres de crédit de soutien	54	151	176	259	427	29	23	76	1	1 196
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	537	-	-	537

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 106.

Tableau 49 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)*
Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 038 $	378 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	19 $	2 435 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat[2]	45	541	1 152	835	2 112	2 195	7 181	15 881	1 712	31 654
Titres disponibles à la vente[2]	2 361	625	948	520	1 576	2 291	10 481	2 854	3 278	24 934
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 279	257	123	15	-	-	-	-	-	8 674
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[3]	1 793	2 580	6 467	7 356	6 417	20 878	58 935	1 645	7 075	113 146
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[3]	70	100	221	239	304	1 264	5 007	7 116	9 723	24 044
Aux entreprises et aux gouvernements[3]	9 360	3 852	4 166	3 807	3 894	3 014	5 749	2 019	4 877	40 738
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(438)	(438)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 379	13 379
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	31	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Primes à recevoir	170	62	13	3	-	-	-	-	1 847	2 095
Instruments financiers dérivés	100	115	172	153	158	652	1 723	133	-	3 206
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 518	3	-	-	-	-	-	-	33	1 554
Actifs de réassurance	35	71	72	63	60	213	423	1 038	227	2 202
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	832	832
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	1 411	1 411
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	466	466
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	992	992
Autres actifs	540	57	163	3	5	8	21	-	1 941	2 738
Actifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	881	881
Total de l'actif	26 340 $	8 641 $	13 497 $	12 994 $	14 526 $	30 515 $	89 520 $	30 686 $	48 376 $	275 095 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 106.

Tableau 49 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)*
Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[4]	5 251 $	2 916 $	5 291 $	4 671 $	5 225 $	12 146 $	14 395 $	565 $	50 118 $	100 578 $
Entreprises et gouvernements[4]	11 096	4 047	2 110	2 126	2 727	6 523	13 507	1 878	25 088	69 102
Institutions de dépôts[4]	482	2	3	-	1	4	7	-	1 407	1 906
Acceptations	31	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[5]	155	595	114	108	21	1 366	2 225	4 526	2	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 229	-	-	-	-	-	-	-	-	10 229
Instruments financiers dérivés	151	117	176	126	146	431	1 809	138	-	3 094
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 628	1	-	-	-	-	-	-	1 618	4 247
Passifs des contrats d'assurance	411	730	893	831	763	1 879	4 113	16 378	2 274	28 272
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 354	13 354
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	2 624	2 624
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	155	155
Autres passifs	1 944	518	771	80	61	168	177	747	1 102	5 568
Passifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	662	662
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	898	490	-	1 388
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	24 773	24 773
Total du passif et des capitaux propres	32 378 $	8 926 $	9 358 $	7 942 $	8 944 $	22 517 $	37 131 $	24 722 $	123 177 $	275 095 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[6]	3 568 $	110 $	149 $	225 $	337 $	2 957 $	7 031 $	243 $	83 850 $	98 470 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	2 024	2 024
Engagements en vertu de contrats de location	8	16	23	23	22	82	185	287	-	646
Lettres de crédit documentaire	1	2	2	-	2	-	-	-	-	7
Garanties et lettres de crédit de soutien	64	128	134	268	289	15	20	84	1	1 003
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	540	-	-	540

(1) Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(3) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(4) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.
(5) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.
(6) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

GOUVERNANCE

La gouvernance en matière de gestion des risques met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par un ensemble de politiques, de directives et de règles. Ces encadrements sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition de comptes est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et mesure des risques	Un inventaire standard des risques opérationnels auxquels le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques opérationnels les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération des événements internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
Collecte de données sur les pertes opérationnelles	La collecte de données internes sur les pertes opérationnelles permet de répertorier et de quantifier les pertes selon des seuils déterminés. Les pertes opérationnelles sont recensées dans des bases de données. Des analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. De plus, une vigie externe des événements de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des pertes opérationnelles sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition de comptes. Au cours de l'exercice 2018, les pertes opérationnelles étaient cohérentes avec les balises d'appétit pour le risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.
Indicateurs de risques clés	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité et fonctions de soutien établissent des indicateurs de risque opérationnel leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.

	Description
Programmes spécialisés d'évaluation des risques	Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, agissent en complémentarité au cadre de gestion du risque opérationnel. Ces programmes encadrent des risques spécifiques et les suivent au moyen de leurs mécanismes de surveillance. Il en est ainsi pour les programmes suivants : - Gestion des risques liés à l'information financière; - Gestion des risques technologiques; - Gestion des risques liés à la continuité des affaires; - Gestion des risques des tiers; - Gestion des risques de fraude; - Gestion des risques réglementaires; - Gestion des risques liés à la gouvernance et à qualité des données.
Programmes de partage des risques programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le deuxième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins utilise l'approche standard pour calculer son risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :
- Risque de mortalité : Perte potentielle résultant d'une augmentation du taux de mortalité des assurés;
- Risque de longévité : Perte potentielle résultant d'une augmentation de l'espérance de vie des assurés;
- Risque de morbidité/invalidité : Perte potentielle résultant d'une dégradation de l'état de santé des assurés;
- Risque de comportement des détenteurs de police : Perte potentielle résultant de comportements défavorables des détenteurs de polices en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toute option prévue aux contrats;
- Risque de dépenses : Perte potentielle résultant d'une augmentation du niveau de dépenses.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :
- Risque de souscription : Perte potentielle résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : Perte potentielle liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : Perte potentielle résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes et elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen dynamique de suffisance du capital. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par le conseil d'administration et la haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit pour le risque de l'organisation, afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

Risque lié aux régimes de retraite

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres du conseil d'administration de la Fédération et de représentants des participants actifs et des retraités, il est l'administrateur du RRMD. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application des règles prévues dans ce dernier et s'assure du respect des lois. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite.*

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques. Sous la responsabilité du CRMD, ce comité consultatif a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il revoit annuellement le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il émet également des opinions sur les nouveaux investissements qui sont transmises au comité de placement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

Risque environnemental ou social

Le risque environnemental ou social résulte d'un événement environnemental ou d'un enjeu social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

En ce qui concerne le risque environnemental, les pertes financières potentielles peuvent découler d'une augmentation des coûts ou de la dépréciation d'un actif relatif à un risque interne, soit un risque généré par une entité et ayant des répercussions négatives sur l'environnement, ou un risque externe, soit un événement provoqué par l'environnement et ayant un effet néfaste sur l'entité. Les changements climatiques sont identifiés comme un facteur de risque externe et sont définis à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

En outre, les relations d'affaires avec des entités dont les activités sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance peuvent engendrer un risque de réputation.

Afin d'atténuer le risque environnemental ou social, et de confirmer son engagement à contribuer au développement d'une économie durable et responsable, le Mouvement Desjardins a intégré, pour l'ensemble de ses décisions d'affaires, des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Des outils et de la documentation de référence sont développés pour soutenir les secteurs d'affaires. Un comité d'orientation ESG, sous-comité du comité de direction Mouvement, a été créé afin de recommander des orientations et favoriser la cohésion dans l'organisation.

Le développement durable faisant partie intégrante des priorités stratégiques pour le Mouvement Desjardins, celui-ci s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans l'alignement stratégique de son cadre d'appétit pour le risque.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées dans son plan stratégique ainsi que dans la gestion de sa performance, notamment par la détermination de cibles liées à la réduction de son empreinte carbone et par l'intégration graduelle de celles-ci aux objectifs de performance. Il poursuit également le développement novateur de produits et services axés sur le développement durable à l'intention de ses membres et clients. Toutes ces initiatives peuvent être consultées dans son rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative, élaboré sur la base des indicateurs de la Global Reporting Initiative (GRI). Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans ce rapport de gestion.

De plus, conscient des répercussions majeures que représentent les changements climatiques sur l'environnement, la société et l'économie, le Mouvement Desjardins actualise périodiquement une analyse des risques liés aux changements climatiques afin de faire une reddition de comptes à la haute direction de l'importance de chaque risque identifié et des actions à mettre en œuvre pour les atténuer. La stratégie et la gestion de ces risques sont également divulguées au CDP (anciennement nommé Carbon Disclosure Project) ainsi que dans un rapport spécifique sur la lutte aux changements climatiques élaboré selon les recommandations du GIFCC et faisant partie intégrante du rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative.

Risque juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire correspond au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act,* de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Le projet de loi n^{o} 141, qui vise principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières a été adopté le 13 juin 2018. Le chapitre concernant le Groupe coopératif est entré en vigueur au moment de l'adoption du premier règlement intérieur du Groupe coopératif le 7 décembre 2018. Les nouvelles dispositions de la *Loi sur les assureurs*, de leur côté, entreront en vigueur le 13 juin 2019 ou subséquemment, selon le cas, de même qu'une partie importante des modifications à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*. Pour plus de renseignements, se référer aux pages 19 et 20 sous la rubrique « Évolution du contexte réglementaire ». Cette section présente l'évolution de la réglementation applicable au Mouvement Desjardins.

4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

Tableau 50 – Titres adossés

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018		2017	
	Montants nominaux	**Juste valeur**	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires[1]	**138 $**	**140 $**	146 $	148 $

[1] Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, ces titres sont présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » du bilan combiné. Au 31 décembre 2017, ils étaient présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

Tableau 51 – Structures de financement à levier et prêts à risque

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2018	2017
Structures de financement à levier[1]	**81 $**	149 $
Prêts à risque de la catégorie Alt-A[2]	**18**	19
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles[3]	**2**	1

[1] Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

[2] Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

[3] Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière.

Ainsi, le Mouvement Desjardins a réalisé, au cours de l'exercice 2018, des travaux qui lui permettent d'attester, au 31 décembre 2018, la conception et l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière (chef des finances) ont conçu ou fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission d'audit et d'inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2018, la direction du Mouvement a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des finances. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2018, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante.

Le Mouvement compte deux composantes soumises aux exigences du Règlement 52-109, soit la Fédération et Capital Desjardins inc.

Sous la supervision des signataires des attestations, les directions respectives de la Fédération et de Capital Desjardins inc. ont donc évalué la conception et l'efficacité de leurs contrôles et de leurs procédures de communication de l'information ainsi que de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que leur information financière est fiable et que leurs états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités. L'adoption au 1er janvier 2018 de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, n'a pas eu d'incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2018 du Mouvement.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 33 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2018. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Méthodes comptables applicables depuis le 1er janvier 2018

Selon l'IFRS 9, lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient selon les types de clientèle et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Un jugement important doit donc être exercé pour établir la provision pour pertes de crédit attendues. Les principaux éléments qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- Les changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs;
- L'intégration des informations prospectives;
- La durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit, dont la durée de vie doit être estimée. Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, le Mouvement Desjardins définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit, et prend en considération :

- la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires;
- le délai de survenance des défauts pour des instruments financiers similaires à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit;
- les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Méthodes comptables applicables avant le 1er janvier 2018

Selon l'IAS 39, à la date de clôture, le Mouvement Desjardins déterminait s'il existait des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Provision pour pertes de crédit sur les prêts

Selon l'IAS 39, les indications objectives de dépréciation résultaient d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts était déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable faisait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilisait la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne pouvaient être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif était déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie pouvait varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes de crédit sur les prêts représentait la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction devait exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt était considéré comme déprécié et du montant qui aurait pu être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait eu une incidence sur la provision pour pertes de crédit ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes de crédit de l'exercice.

La provision pour pertes de crédit relative aux prêts dépréciés était évaluée soit individuellement soit collectivement, pour les prêts qui n'étaient pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes de crédit était évaluée collectivement pour les prêts non dépréciés.

Provisions individuelles

Le Mouvement Desjardins passait premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existait des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'avaient pas d'indications objectives de dépréciation étaient inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et faisaient l'objet d'une provision collective.

Provision collective sur prêts dépréciés

Certains portefeuilles de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers étaient composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui n'étaient pas individuellement significatifs. Une provision collective était établie à leur égard en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Provision collective

La méthode utilisée par le Mouvement Desjardins pour évaluer la provision collective prenait en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prenaient en compte un certain nombre de facteurs, dont les PD, les PCD et les ECD. Ces paramètres étaient établis en fonction des pertes historiques et déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective faisait largement appel au jugement de la direction et dépendait de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, à l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Titres disponibles à la vente

Selon l'IAS 39, les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » faisaient l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, le Mouvement Desjardins tenait compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pouvaient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprenaient, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif. La direction utilisait aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

Le Mouvement Desjardins évaluait individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente », y compris les actions privilégiées ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument d'emprunt, pour déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective incluait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente selon l'IAS 39 ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 3 « Valeur comptable des instruments financiers » et 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence de rendre leur valeur comptable inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 11 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune de ces filiales d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en ce qui a trait au plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui, à compter de 2018, prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. En 2017, l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents était lié à la capacité financière des caisses et à la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse, des frais perçus du membre selon les divers services utilisés et, pour la ristourne de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, de la détention de produits Desjardins. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge. Toutefois, au cours du quatrième trimestre de 2018, le Mouvement Desjardins a informé ses employés de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2019, de modifications au régime d'avantages complémentaires de retraite. À compter de cette date, le Mouvement Desjardins cessera de financer le régime d'avantages complémentaires de retraite des employés qui prennent leur retraite, sauf pour les employés répondant, au 1er janvier 2019, à certains critères leur permettant de conserver leurs droits en vertu du régime actuel. Ces critères sont fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime. Pour l'exercice 2018, cette modification a entraîné un gain qui a été comptabilisé en réduction de la charge au titre de coût des services passés dans le poste « Salaires et avantages sociaux » de l'état combiné du résultat, tandis que la contrepartie a réduit le « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » au bilan combiné.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2018, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et ces amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 16, *CONTRATS DE LOCATION*

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'actuelle IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. Selon l'IFRS 16, un contrat de location est un contrat qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Le preneur doit comptabiliser au bilan combiné une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de l'obligation locative majoré ou diminué de certains ajustements, s'il y a lieu. Une charge d'intérêts et d'amortissement afférente respectivement à l'obligation locative et à l'actif au titre du droit d'utilisation doit être comptabilisée et présentée séparément à l'état combiné du résultat. Les contrats de douze mois et moins et de faible valeur continueront d'être comptabilisés à titre de charge locative en fonction des modalités du contrat. De plus, le Mouvement Desjardins utilisera la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Pour le bailleur, la norme ne prévoit aucun changement significatif à l'exception d'une divulgation d'informations accrues.

Le Mouvement Desjardins devra adopter l'IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 16 sera comptabilisé au bilan combiné d'ouverture. Le Mouvement Desjardins a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 16. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 16 seront comptabilisées dans le bilan combiné au 1er janvier 2019, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme. De plus, le Mouvement Desjardins a choisi d'appliquer les mesures de transition suivantes proposées dans la norme à la date de transition :

- L'actif au titre du droit d'utilisation correspondra au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance;
- Les contrats en vigueur à la date de transition ne feront pas l'objet d'une réévaluation pour déterminer si un contrat constitue ou contient un contrat de location selon les modalités de l'IFRS 16.

Le Mouvement Desjardins estime que l'adoption de l'IFRS 16 entraînera, le 1er janvier 2019, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation d'approximativement 615 M$ et la comptabilisation au passif d'une obligation locative d'un montant équivalent. Ces changements résulteront en une diminution d'environ 8 points de base des ratios de fonds propres réglementaires.

IFRS 17, *CONTRATS D'ASSURANCE*

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance,* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance.* L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle se base sur l'utilisation des hypothèses à la date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et il prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et des garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En novembre 2018, l'IASB a provisoirement décidé de reporter aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17.

CADRE CONCEPTUEL DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'IASB a publié en mars 2018 le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le cadre conceptuel actuel. Le *Cadre conceptuel de l'information financière* inclut de nouveaux concepts, actualise les définitions et les critères de comptabilisation des actifs et des passifs, et clarifie certains concepts clés. Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce nouveau cadre, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

5.5 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 52 – Bilan combiné

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2018[1]**	2017	2016	2015	2014
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**3 384 $**	2 435 $	1 876 $	1 716 $	1 781 $
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	**36 916**	31 654	31 005	28 715	24 845
Titres disponibles à la vente	**s. o.**	24 934	22 280	23 272	19 890
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**21 395**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Titres au coût amorti	**1 621**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	59 932	56 588	53 285	51 987	44 735
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**11 934**	8 674	7 690	7 881	9 959
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	**120 113**	113 146	106 695	102 323	97 512
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**26 210**	24 044	22 150	21 204	20 495
Aux entreprises et aux gouvernements	**44 906**	40 738	37 626	36 433	32 903
	191 229	177 928	166 471	159 960	150 910
Provision pour pertes de crédit	**(719)**	(438)	(456)	(455)	(456)
	190 510	177 490	166 015	159 505	150 454
Actif net des fonds distincts	**13 234**	13 379	11 965	9 781	8 695
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**160**	31	11	376	858
Primes à recevoir	**2 376**	2 095	1 957	1 662	1 127
Instruments financiers dérivés	**3 743**	3 206	3 572	4 818	3 133
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	**1 315**	1 554	2 532	2 033	1 742
Actifs de réassurance	**1 958**	2 202	2 582	1 964	785
Immeubles de placement	**958**	832	823	683	571
Immobilisations corporelles	**1 424**	1 411	1 435	1 451	1 374
Goodwill	**121**	121	471	472	472
Immobilisations incorporelles	**389**	466	690	661	569
Actifs d'impôt différé	**1 174**	992	874	784	1 043
Autres	**2 853**	2 738	2 589	2 354	2 089
Actifs du groupe destiné à être cédé	**-**	881	-	-	-
	16 471	16 529	17 536	17 258	13 763
TOTAL DE L'ACTIF	**295 465 $**	275 095 $	258 367 $	248 128 $	229 387 $

Pour la note de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 52 – Bilan combiné (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018[1]	2017	2016	2015	2014
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	**105 298 $**	100 578 $	96 278 $	91 243 $	88 463 $
Entreprises et gouvernements	**76 174**	69 102	62 799	63 833	56 516
Institutions de dépôts	**1 686**	1 906	1 469	1 498	1 345
	183 158	171 586	160 546	156 574	146 324
Autres passifs					
Acceptations	**160**	31	11	376	858
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**10 829**	9 112	8 196	5 464	6 304
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**16 845**	10 229	10 323	10 383	13 072
Instruments financiers dérivés	**2 816**	3 094	2 057	1 689	1 675
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	**4 105**	4 247	4 659	4 713	3 713
Passifs des contrats d'assurance	**28 740**	28 272	27 493	26 734	19 435
Passif net des fonds distincts	**13 212**	13 354	11 957	9 776	8 706
Passifs au titre des régimes à prestations définies	**2 537**	2 624	2 256	2 428	2 700
Passifs d'impôt différé	**214**	155	179	163	329
Autres	**5 822**	5 568	6 019	6 219	4 814
Passifs du groupe destiné à être cédé	**-**	662	-	-	-
	85 280	77 348	73 150	67 945	61 606
Obligations subordonnées	**1 378**	1 388	1 378	1 884	2 564
TOTAL DU PASSIF	**269 816**	250 322	235 074	226 403	210 494
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	**5 350**	5 361	5 292	5 158	4 777
Capital-actions	**5**	90	88	86	85
Excédents non répartis	**3 649**	1 360	1 529	1 793	1 468
Cumul des autres éléments du résultat global	**(23)**	445	514	589	615
Réserves	**15 920**	16 707	15 052	12 864	11 476
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	**24 901**	23 963	22 475	20 490	18 421
Participations ne donnant pas le contrôle	**748**	810	818	1 235	472
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**25 649**	24 773	23 293	21 725	18 893
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**295 465 $**	275 095 $	258 367 $	248 128 $	229 387 $

[1] Les informations présentées au 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Tableau 53 – État combiné du résultat
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2018[1]	2017[2]	2016[2]	2015	2014
Revenus d'intérêts					
Prêts	**6 931 $**	5 923 $	5 686 $	5 765 $	5 563 $
Valeurs mobilières	**390**	323	315	308	335
	7 321	6 246	6 001	6 073	5 898
Frais d'intérêts					
Dépôts	**2 235**	1 711	1 596	1 665	1 753
Obligations subordonnées et autres	**192**	78	85	129	137
	2 427	1 789	1 681	1 794	1 890
Revenu net d'intérêts	**4 894**	4 457	4 320	4 279	4 008
Primes nettes	**8 823**	8 049	7 168	6 907	5 916
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**433**	458	488	489	498
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**697**	660	574	550	530
Services de courtage et de fonds de placement	**905**	1 030	1 060	1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde	**551**	485	422	365	348
Revenus nets de placement	**211**	1 688	1 119	1 362	2 581
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**523**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Revenus de change	**91**	77	70	88	84
Autres	**182**	249	27	165	265
	3 593	4 647	3 760	4 056	5 276
Revenu total	**17 310**	17 153	15 248	15 242	15 200
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**384**	349	319	377	351
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**6 579**	6 717	5 446	5 431	6 303
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	**3 407**	3 452	3 548	3 475	3 200
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	**701**	727	667	613	598
Ententes de services et impartition	**338**	319	306	331	256
Communications	**261**	284	307	299	283
Autres	**2 778**	2 618	2 423	2 241	2 182
	7 485	7 400	7 251	6 959	6 519
Excédents d'exploitation	**2 862**	2 687	2 232	2 475	2 027
Impôts sur les excédents	**536**	536	460	516	434
Excédents avant ristournes aux membres	**2 326**	2 151	1 772	1 959	1 593
Ristournes aux membres	**253**	202	144	154	217
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	**(68)**	(54)	(39)	(41)	(57)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**2 141 $**	2 003 $	1 667 $	1 846 $	1 433 $
dont :					
Part revenant au Groupe	**2 100 $**	1 960 $	1 591 $	1 674 $	1 376 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**41**	43	76	172	57

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.

Tableau 54 – Principales mesures financières
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2018[1]	2017[2]	2016[2]	2015	2014
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	**17,3 %**	18,0 %	17,3 %	16,0 %	15,7 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	**17,3**	18,0	17,3	16,0	15,8
Ratio du total des fonds propres	**17,6**	18,4	17,9	17,2	17,9
Ratio de levier[3]	**8,3**	8,5	8,1	7,8	s. o.
Ratio de liquidité à court terme[3][4]	**122,1**	121,4	121,1	119,4	s. o.
Marge nette d'intérêt[5]	**2,39**	2,34	2,41	2,50	2,50
Rendement des capitaux propres[5]	**9,3**	9,1	8,0	9,1	8,7
Indice de productivité[5]	**69,8**	70,9	74,0	70,9	73,3
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[5]	**0,21**	0,20	0,20	0,24	0,24
Prêts dépréciés[6] bruts/prêts et acceptations bruts[5]	**0,54**	0,25	0,32	0,34	0,34
Biens sous administration	**373 558 $**	411 548 $	420 166 $	403 350 $	370 768 $
Biens sous gestion[7]	**57 448**	58 220	51 550	46 053	40 495
Actif moyen[5]	**287 593**	269 938	256 500	246 694	222 542
Prêts et acceptations nets moyens[5]	**183 822**	171 361	162 630	155 449	146 542
Dépôts moyens[5]	**178 658**	169 219	160 176	152 140	141 833

(1) Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(2) Les données de 2017 et de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1er janvier 2018.
(3) En vigueur depuis le 1er janvier 2015.
(4) Moyenne pour les trimestres terminés le 31 décembre de chaque exercice indiqué.
(5) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
(6) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
(7) Les biens sous gestion peuvent être également administrés par le Mouvement Desjardins. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.